

# MEDIOEVO ROMANZO

RIVISTA QUADRIMESTRALE

DIRETTA DA D'ARCO S. AVALLE, FRANCESCO BRANCIFORTI, GIANFRANCO  
FOLENA, FRANCESCO SABATINI, CESARE SEGRE, ALBERTO VARVARO

VOLUME XVI · 1991

SOCIETÀ EDITRICE IL MULINO BOLOGNA

## Le jeu-parti français: jeu de réfutation, d'opposition et de concession

Contrairement à la tenson qui a été extraordinairement cultivée dans la poésie d'oc, le jeu-parti, bâti comme celle-ci sur une discussion entre deux poètes, s'est surtout développé dans le Nord. Comme son nom l'indique, il offre au débat une alternative. Ce qui le distingue de la tenson, écrit A. Långfors<sup>1</sup>, c'est «qu'une question dilemmatique est nettement posée dans le premier couplet». La critique s'est tout naturellement intéressée à l'analyse des sujets évoqués; mises à part quelques pièces parodiques, les jeux-partis traitent le plus souvent de questions de casuistique courtoise: l'aspiration à l'amour, l'attente soumise, la fidélité ou l'inconstance, le désintéressement ou l'égoïsme dans l'amour, le respect de la dame, le don de la faveur amoureuse, etc. La critique a fondé primordialement son jugement sur l'appréciation de ce contenu, y voyant, dans le meilleur des cas, l'affleurement idéologique d'une société mondaine raffinée, marquée par l'esprit scolastique, le goût de la dialectique et du jeu intellectuel, déplorant, par ailleurs, sans craindre l'anachronisme, la monotonie répétitive des sujets et des thèmes, ou leur insignifiance artificielle. Mais, comme l'a montré M. Gally dans une étude consacrée à la diction métaphorique et sentencieuse dans les pièces composées dans le milieu arrageois<sup>2</sup>, le jeu-parti, très souvent, ne fait pas que reproduire le micro-univers sémantique de la chanson:

Instaurant une diversification étonnante du vocabulaire, le jeu-parti intègre au discours poétique traditionnel des éléments qui lui sont étrangers et se construit au centre d'interférences registrales multiples (p. 65).

Morcelé, le discours courtois sur l'amour perd de son universalité et de sa vérité, il est relativisé par d'autres discours de vérité, proverbes et énoncés sentencieux étayés par un foisonnement d'exemples imagés . . .

Le débat orchestre, au coeur de l'énoncé poétique, des voix diverses qui, se juxtaposant à celle de la courtoisie, ou entretenant avec elle un rapport conflic-

<sup>1</sup> A. Långfors, *Recueil général des jeux-partis français*, Paris 1926, «Introduction», p. viii.

<sup>2</sup> M. Gally, «Disputer d'amour: les Arrageois et le jeu-parti», *Romania*, 1986, pp. 55-76.

tuel, morcellent le verbe lyrique. Le jeu-parti se constitue ainsi au centre d'intertextualités. La vérité référentielle que l'on posait a priori se dilue au fil de la discussion. La fin'amor est un discours parmi d'autres. Que le plus habile orateur, le plus drôle gagne (p. 74).

Au plan de la forme, on s'est souvent borné à des considérations sur les difficultés de technique et de versification (moule de la chanson, alternance des interventions de couplet en couplet, identité des rimes, . . .), à des commentaires généraux sur l'organisation globale du jeu-parti (exposition, débat, consultation des juges) en liaison avec le découpage strophique, ou encore à des remarques sur les variations dans l'exposition, plus ou moins objective ou subjective de la question-dilemme. Il nous paraît qu'au plan de la forme (y compris la forme du contenu), la réflexion doit être poussée un peu plus loin et l'analyse un peu précisée, en prenant en compte la fonction sociale des jeux-partis: divertissements de société sans doute, mais excluant toute improvisation, exigeant, au contraire, une créativité et une ingéniosité à la mesure de la subtilité de leur public:

Etant donné la complication technique de beaucoup de jeux-partis et la nécessité d'une certaine suite dans la discussion, ces pièces ne peuvent être le produit d'une improvisation. L'explication la plus plausible est que les deux poètes se mettaient d'accord sur le sujet à traiter, préparaient la pièce ensemble et, la pièce terminée, la chantaient dans une réunion littéraire<sup>3</sup>.

Travail artistique assurément, où chaque partenaire pouvait exceller par des qualités de logique, de concision et de persuasion, par un sens poussé de la répartie, par un art affûté des formules ramassées, et pour lequel il devait avoir la maîtrise parfaite de diverses stratégies discursives et argumentatives.

S'il est un genre auquel convient l'expression de «poésie formelle» que R. Guiette utilisa à propos de la chanson courtoise, c'est, à coup sûr, celui du jeu-parti. Le jeu-parti ne présente pas une controverse authentique, pas plus qu'il n'est un règlement de compte personnel (même s'il en a quelquefois le caractère agressif). Il n'est ni réel ni vrai, tout au plus mimesis du réel et convention du vrai. Les discours opposés qu'il alterne n'ont pas tant pour objectif de mettre au jour ou d'imposer une «vérité» quelconque que de couvrir et de légitimer a posteriori des prises de position dont le choix même est largement déterminé par la convention du genre. Le poète

<sup>3</sup> A. Långfors, *ibid.*, p. vii.

qui ouvre le débat en proposant une alternative n'est-il pas, dès le départ, pris à son propre piège, engagé qu'il est à défendre celle des deux options qui restera disponible! Mais, indépendamment de cette convention évidente, les partenaires des jeux-partis – moins que n'importe quel participant à un quelconque débat – ne peuvent être considérés comme choisissant librement, dans le stock des potentialités expressives que leur compétence met à leur disposition, le matériau lexical et les structures syntaxiques nécessaires à la formulation d'une pensée elle-même parfaitement libre. Des contraintes s'exercent sur eux, limitant et orientant à la fois leurs possibilités de choix sans toutefois les figer: contraintes qui ne sont pas seulement d'ordre idéologique, social, culturel, thématique, métrique, versificatoire, mais aussi d'ordre linguistique et rhétorique. C'est, en particulier, le cas pour l'expression adversative, qui est un des ressorts essentiels du jeu-parti, dans la mesure où elle est liée à l'affrontement des idées et des personnalités qu'organise le jeu-parti, dans la mesure aussi et, peut-être, surtout, où elle sous-tend un mode d'expression didactique et argumentatif qui participe d'une stratégie de la conviction, et dont le mécanisme s'articule de manière constante autour de marqueurs adversatifs d'une très haute fréquence: quelque 450 occurrences pour les 182 jeux-partis. *Mais*, à lui seul, représente plus de 80% de ces occurrences; *ainz* ou *ainceis* plus de 15%; *ne-pourquant*, *nonpourquant*, *nequedent* n'offrent que quelques attestations sporadiques (neuf exactement)<sup>4</sup>. Il est difficile de ne pas voir dans cette grande fréquence, et dans la répétitivité qu'elle suppose, une spécificité linguistique et rhétorique du genre. Il suffit, d'ailleurs, de lire presque au hasard quelques jeux-partis pour s'apercevoir que certains accumulent comme par plaisir les *mais* et les *ainz*.  
 Considérons, par exemple, la strophe 5 du JP 68<sup>5</sup>:

- Cuvelier, uns hom vivra  
 Tout adès de pourkachier,  
 Et si n'en ara mestier,  
 v 36 MÈS toudis truandera;  
 C'est hontes et ribaudie.  
 v. 38 MAIS cil vaut pis le moitie  
 Qui par sa grant nicheté  
 Muert de fain et de lasté.  
 (JP 68/05/v. 33-40)

<sup>4</sup> Sur l'expression adversative, cfr. J. Melander, *Etude sur 'magis' et les expressions adversatives dans les langues romanes*, Upsal 1916.

<sup>5</sup> Tous nos exemples sont cités d'après l'édition d'A. Långfors; nos références don-

Dans ce jeu-parti, Jehan Bretel interroge Cuvelier: lequel vaut mieux, un homme qui n'a jamais aimé de sa vie, ou un autre qui a toujours aimé déloyalement? Lui-même, à tout prendre, accorde sa préférence à l'amant déloyal, et, comme sa précédente intervention n'a pas réussi à convaincre Cuvelier, il recourt à la comparaison: l'amoureux déloyal est comparé à un homme qui vit d'escroquerie et de «truandie» (même s'il n'en a pas besoin); celui qui n'a jamais aimé à celui qui meurt de faim par sottise et lâcheté. Toute la strophe est organisée en deux séquences autour du *mais* du v. 38, qui met en opposition les deux types d'hommes et de situations ainsi que les jugements respectifs qu'ils reçoivent. Le premier *mès* (v. 36) fonctionne au sein de la première séquence de la strophe, où il indique que les deux énoncés qu'il relie orientent la démarche de la pensée dans des voies divergentes, le second (*toudis truandera*) apparaissant, en quelque sorte, en rupture par rapport au premier (*si n'en ara mestier*).

Autre exemple: la strophe 5 du JP 48, où Jehan Bretel défend l'opinion qu'une femme trompée a plus de chagrin qu'un mari trompé.

- Biaus Tresorier debonaire,  
 Vous doi parlés con bregier.  
 Feme qui maint en tel haire  
 Ne porroit nus conseillier,  
 Tant soit bien de sens garnis;  
 Et li hom acroit envis
- v. 55 Son duel, ANÇOIS l'entroublie.  
 MAIS feme est si marvoïie  
 C'onques ne met en oubli
- v. 58 Son duel, MAIS toutans ausi  
 L'en souvient q'au coumenchier;  
 Par tant a duel plus plénier.  
 (JP 48/05/v. 49-60)

Comme dans l'exemple précédent, les v. 54-59 forment une séquence organisée, autour de *mais* (v. 56), en deux parties. Celles-ci développent, en outre, un mouvement discursif double, ponctué tantôt par *ançois* (v. 55), tantôt par *mais* (v. 58), et qui alterne le rejet d'un contenu et l'affirmation du contraire de ce contenu.

*Mais* ou ses substituts sont ainsi liés – on le voit déjà par ces deux exemples – à des mouvements discursifs divers, de réfutation, d'op-

position, de concession, qui dessinent les lignes les plus visibles d'un mode d'expression de la pensée et du raisonnement par lequel le trouvère peut faire miroiter les nuances et les subtilités de sa capacité argumentative et polémique. L'analyse qui suit se propose d'éclairer le fonctionnement linguistique et stylistique de ces stratégies discursives cristallisées dans la tradition du jeu-parti.

### *De la contestation à l'injure*

C'est la règle du genre: dès que le premier partenaire a choisi de défendre une thèse, le second le contredit. Il peut, naturellement, le faire de la manière la plus simple, par l'usage de la négation syntaxique, comme, par exemple, dans JP 21 où Renier adresse à Jehan la question suivante: lequel a meilleure vie, celui qui aime une dame sans espoir de retour, ou celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais? Pour Jehan, c'est celui qui aime:

– Renier, je di de me partie  
 Que cilz trop plus grant deduit a  
 Qui ainme sans penser folie  
 Que cilz qui riens ne retenra  
 D'Amours . . .  
 (JP 21/02/v. 9-13)

Aussitôt, Renier rejette cette opinion en niant sa véracité:

– Jehan, de deduit n'a demie  
 Chil, puis qu'il voit que ja n'avra  
 Joie ne soulas de s'amie,  
 Ne merci querre n'ossera;  
 (JP 21/03/v. 17-20)

Parfois, la contestation commence à se manifester par l'emploi d'un verbe performatif explicite comme *desdire* ou *desrainier*, qui annonce, en quelque sorte, la contradiction:

– Seigneur, tout trois vous *desdi*,  
 Kar ne savés esgarder  
 Le droit . . .  
 (JP 47/03/v. 25-27)

– Sire, je vous en *desdi*  
 Je sui cil qui trop s'en plaint:  
 (JP 61/04/v. 25-26)

– Dame, j’an voil *desrainier*  
 Contre vous, comant qu’il soit  
 (JP 165/03/v. 21-22)

A cet égard, il faut observer que, très fréquemment, les différentes interventions sont introduites par une séquence préliminaire. La fonction pragmatique de celle-ci peut, du reste, varier selon les cas, et notamment, bien sûr, selon la situation de la strophe au sein du jeu-parti. Elle peut servir, tout simplement, à introduire l’intervention; le poète réclame l’attention du partenaire:

Jehan de Grieviler, or m’escoutez  
 (JP 84/02/v. 11),

il souligne la véracité de son propos et le présente comme l’objet d’une conviction profonde:

Prinches del Pui, sachiés tout vraiment  
 (JP 81/02/v. 9),

il indique et justifie le procédé argumentatif qu’il va utiliser:

Jehan, bien voi k’il m’estuet comparer  
 (JP 86/04/v. 31),

il cherche à crédibiliser son intervention par une affirmation de droiture ou de loyauté:

– Prinches du Pui, sans mesdire  
 Sui de respondre aprestés  
 (JP 79/02/v. 11-12),

– Sire Bretel, fourjugies  
 N’erent ja amours par mi.  
 (JP 35/02/v. 11-12),

de compétence:

– Sire, n’en sui pas esgarez;  
 De ce sai bien le miex choisir  
 (JP 02/02/v. 9-10)

– Prinches du Pui, che sachiés  
 De ceste querele  
 Sui jou mout bien conseilliés.  
 (JP 55/02/v. 9-11),

de bienveillance:

– Sire Bretel, pour mieus plaire  
A vous et pour avanchier  
Ferri, volons bien retraire  
Raison et a droit jugier  
Cou dont nous avés requis.  
(JP 48/02/v. 13-17),

d'amitié:

– Sire Jehan, bien vous doi conforter  
Et conseillier, qu'ami sommes andoi.  
(JP 24/02/v. 11-12).

Ce type de séquence préliminaire, on l'aura remarqué, apparaît souvent au début de la deuxième strophe, qui fait directement suite à la question dilemmatique initiative, et elle trouve parfois son pendant dans une autre séquence, qui clôt l'intervention en confirmant la véracité (cf., par exemple, JP 35/02/v. 20: «Or vous en ai dit le voir»). Mais c'est surtout dans le cours du jeu-parti, dans le développement de l'échange argumentatif, que la séquence préliminaire offre la plus grande fréquence et la plus grande variété. Elle est toujours, alors, le point de départ d'une réaction à l'endroit du discours adverse, tout en présentant, cependant, de multiples nuances dans le degré d'agressivité qu'elle véhicule. Dans le meilleur des cas, le moins polémique, le trouvère ménage la susceptibilité de son partenaire et fait mine de prendre en considération le point de vue de celui-ci (même si, ensuite, il va le contredire):

– Rollans, j'ai bien oït la volanteit  
De vostre cuer, dont je vos voi merri.  
(JP 172/03/v. 25-26)

Le trouvère peut adopter une attitude moins diplomatique sans doute, mais toujours dépourvue de réelle agressivité, en exprimant sobrement son sentiment personnel à propos de ce qu'il vient d'entendre. Il dit son incrédulité sans détour:

– Sire, sachiez que ja ce ne crerai  
(JP 45/04/v. 28),

ou avec prudence:

– Sire Jehan, de chou ne sui pas fis  
(JP 111/03/v. 17).

Il conteste la qualité du choix et du jugement de son adversaire sur le ton calme du constat objectif:

- Gaidifer, l'autre partie  
Vaut mieus . . .  
(JP 72/03/v. 17-18)

- Gaidifer, je vous a fi  
Que le pïur en prendés.  
(JP 73/03/v. 21-22)

- Perrin, le pïeur pris avés,  
Et par droit le vous mousterrai.  
(JP 77/03/v. 19-20)

- Mesire Robert, mespris  
Avés ki çou retenés.  
(JP 104/03/v. 21-22)

- Sire, saichiez, je vos voi acordeir  
Trop a pior . . .  
(JP 172/04/v. 37-38)

Mais, souvent, l'énoncé s'axiologise, et le constat tourne facilement à l'accusation, dès lors que le trouvère, pour ruiner la crédibilité du discours adverse, introduit, sous une forme ou sous une autre, des caractérisations qui relèvent des axes évaluatifs du bon et du mauvais, du vrai et du faux, de la sagesse et de la folie, de la franchise et de l'hypocrisie:

- Per Deu, sire, tel conseil me donez  
Ou ma mors gist et ma granz mesestance  
(JP 06/03/v. 19-20)

- Certain, vous soustenez ci  
Fausse opinion;  
(JP/03/v. 21-22)

- Grieviler, qui vous pourvoit  
De dire tel niceté?  
(JP 25/03/v. 21-22)

- Sire, c'est droite folie  
De bourder a loi de gai;  
(JP 31/04/v. 25-26)

- Grieviler, de grant faintise  
Vous vient k'ensi respondés.  
(JP 40/03/v. 19-20)

- Certes, Rollant, je vos voi soutenir

Une raison de povre fondement.  
(JP 161/05/v. 45-46)

– Rollans, mes cuers est müez  
De vostre fol erremant.  
(JP 169/06/v. 66-67)

A fortiori lorsqu'est mise explicitement en cause la légitimité même, pour le partenaire, du droit à la parole:

– Jehan, ainz mais tel conseiller ne vi  
Com vous iestez, et car vous en taissiez.  
(JP 23/05/v. 33-34)

– Bretel, il venroit mieus taire  
Vous deus que çou tesmougnier.  
(JP 48/06/v. 61-62),

ou lorsqu'au propos s'ajoute la morsure de l'ironie; des expressions telles que *parler com bregier*, *com enfant*, *com païsan* (ou d'autres similaires) sont légion:

– Mahieu, ainsi con vilains  
Respondés et com bergiers,  
(JP 12/03/v. 17-18)

– Sire, trop a le volee  
Parlés a guise d'enfant.  
(JP 41/06/v. 46-47)

– Biaus Tresorier debonaire,  
Vous doi parlés con bregier.  
(JP 48/05/v. 49-50)

– Jehan, vous me respondés  
Bien a guise de pastour.  
(JP 101/05/v. 37-38)

On atteint un degré plus fort dans l'agressivité lorsque l'attaque ne met pas seulement en cause le bien-fondé d'une parole, mais se fait menaçante pour l'énonciateur de cette parole, dont elle souligne la félonie ou la méchanceté:

– Bretel, bontés est remise  
En vous, qant si comparés  
Amours . . .  
(JP 40/06/v. 46-48)

– Lambert, bien vous ai oi

Felounie vous sourvaint.  
(JP 40/06/v. 46-48),

#### la folie et la sottise:

- Colart, trop par iestez plains  
De fol sens . . .  
(JP 12/06/v. 41-42)

- Thumas, grant sotie maire  
Vo cuer, a ce que je voi;  
(JP 138/05/v. 41-42),

#### la fausseté:

- Sire, or voi en vous manoir  
Fausseté qui bien retaille.  
(JP 30/04/v. 31-32),

#### l'ignorance ou l'inexpérience en amour:

- Gaidifer, d'anchiserie  
N'estes pas d'amours nourris,  
(JP 72/07/v. 49-50)

On est ainsi passé de l'énoncé constatif ou assertif à l'énoncé injurieux. La charge polémique atteint sa force maximale lorsque les caractérisations dépréciatives dépassent les limites des circonstances ponctuelles du débat et prétendent énoncer des propriétés intrinsèques du contradicteur, même si elles se dissimulent parfois derrière des formulations généralisantes:

- Clers, je voi bien que haster vos volez,  
Et bien est droiz, qu'en clerc n'a abstinence;  
(JP 06/04/v. 28-29)

- Adan, mal mon sens emploi  
En vous castiier:  
On ne puet fol radrechier  
A sens, quant prins a son ploi.  
(JP 120/06/v. 51-54)

#### *Réfutation et rectification*

· Pour contester l'opinion de l'adversaire qu'il combat verbalement, parfois avec vigueur, comme on vient de le voir, le trouvère ne

se borne pas, souvent, à nier le propos de celui-ci. Il intègre sa négation au sein d'une séquence organisée en deux segments sur le modèle «s1 *mais/ainz (ainceis) s2*», et qui a la valeur pragmatique d'une réfutation incluant une correction ou une rectification<sup>6</sup>. La forme de la séquence, à vrai dire, serait plus justement schématisée de la manière suivante: «nég. s'1 *mais / ainz s2*». En effet, le premier segment énonce nécessairement une exclusion, une suppression d'un fait ou d'un contenu, auxquels le second segment vient substituer un autre fait ou un autre contenu, jugés, ceux-là, conformes à la vérité. Il est donc obligatoirement négatif (dans l'immense majorité des cas, de forme syntaxique négative, mais pas toujours): non pas, simplement, assertion d'un contenu négatif, mais négation métalinguistique, polémique, par laquelle le locuteur s'oppose soit à une affirmation formulée antérieurement par l'adversaire, soit à une affirmation supposée représenter la pensée de celui-ci (qu'elle ait été traduite linguistiquement ou non dans la réalité), soit encore à une affirmation dont le locuteur soupçonne que son adversaire pourrait lui attribuer la responsabilité.

Les deux segments peuvent être des mots ou des syntagmes. Dans ce cas, *mais* est le pivot de la séquence, et le second segment apporte très précisément une rectification au contenu qui constitue, dans le premier segment, le foyer spécifique de la négation. Le mouvement réfutatif peut alors, pour faire ressortir le conflit d'assertions, prendre appui sur une relation antonymique linguistiquement établie:

\* *escuidier - metre jus*:

- \* JP 84/03. Répliquant à Jehan Bretel selon qui un amant jaloux à tort aime mieux qu'un autre qui, bien que trompé, n'a pas de soupçon, Jehan de Grieviler condamne la jalousie:

On ne doit escuidier mie  
 Mauvestié ne vilonnie  
 En s'amour, MÈS metre jus.  
 (JP 84/03/v. 25-27)

\* *faintis - volentis*:

- \* JP 181/05. Afin de montrer son attachement à sa dame et ainsi la conquérir, le partenaire de Rolant serait d'avis d'abandonner

<sup>6</sup> Les séquences réfutatives correspondent à environ 4% des occurrences de *mais* et 99,9% des occurrences de *ainz (ainceis)*.

les armes et de raconter à celle qu'il aime les prouesses qu'il a accomplies ainsi que les souffrances qu'il a endurées pour la servir loyalement:

Dont doi je bien ma dame au dou vis cleir  
 Cui j'ain de fin cuer loialment,  
 Dire les malz, lai poinne et lou torment  
 Ke j'ai por li soffert, n'onkes faintis  
 Ne fu de li servir, MAIS volentis.  
 (JP 181/05/v. 57-61)

\* *faire moleste - faire bien:*

- \* JP 46/02. La dame qui réconforte l'ami qu'elle voit soucieux ne lui fait aucun tort.

Celle ne fait pas moleste  
 A son ami, MAIS bien grant,  
 Qui de douleur le reveult mettre a aise;  
 (JP 46/02/v. 13-15)

Mais, évidemment, l'existence d'une relation antonymique préalable n'est pas une condition nécessaire à la formulation d'une séquence réfutative. L'opposition, très souvent, naît par la constitution même de la séquence réfutative et ne s'exerce, en tant que telle, qu'au sein d'un univers de croyance particulier, parfois circonscrit, d'ailleurs, au cadre référentiel d'un seul jeu-parti. Un univers de croyance organisé – par référence (acceptation ou rejet) à la casuistique courtoise – en un système de parallélismes, d'équivalences et d'antinomies, dont il génère les règles. Le mouvement discursif de réfutation – rectification épouse ainsi la création antithétique, qui privilégie deux «objets» de contenu, tout à coup isolés de tout autre «objet», et cristallisés en paires lexicales ou en couples syntagmatiques:

\* *jalous, cous - joious:*

- \* JP 94/02. Supposez que vous ayez une amie que vous aimez et dont vous êtes aimé. Que préférez-vous: qu'elle soit jalouse de vous ou que vous soyez jaloux d'elle? demande Perrin d'Angicourt à Jehan Bretel. Celui-ci laisse la jalousie à l'amie et la refuse pour lui-même:

Puis que de fin cuer entier  
 M'aime, ne jalous ne cous  
 N'en voeill estre, MAIS joious.  
 (JP 94/02/v. 12-14)

\* *amor - amer* (lt. *amarum*):

- \* JP 162/04. Rolant de Reims conteste la prétention de l'amant à «obtenir merci»:

Moult ait dame lou cuer ligier  
 Ke fait de son sirgent signor,  
 Et cilz ke lai lai vuelt mener  
 N'ait an lui amor, MAIS ameir,  
 (JP 162/04/v. 27-30)

\* *riens perdre de son jouvent - qerre son avantage briement*:

- \* JP 62/03. Jehan Bretel préfère être repoussé sans délai par sa dame que de garder de faux espoirs . . . :

C'on ne doit riens perdre de son jouvent,  
 MAIS qerre son avantage briement.  
 (JP 62/03/v. 21-24)

\* *pour seul joïr - pour bien estre apris en maintenir d'amours le dous usage*:

- \* JP 132/05. Selon Hue le Maronnier, il ne faut pas accorder son amour à une dame «povre, nice et poi sage» (v. 7), mais le réserver à une dame «bien entendans, bele et bone» (v. 35-36), même si c'est sans être payé de retour . . . :

. . . quar on n'est mie amis  
 pour seul joïr, MÈS pour bien estre apris  
 En maintenir d'amours le dous usage.  
 (JP 132/05/v. 36-38)

Les deux segments de la séquence réfutative articulée par *mais* peuvent également être constitués par une – voire par plus d'une – proposition complète. Mais, à vrai dire, de tels exemples ne sont pas nombreux. Le premier segment se présente, ici aussi, sous une forme négative:

- \* JP 61/03. Quelle raison pousse une dame à aimer et à accorder ses faveurs? Pour Lambert Ferri, c'est la puissance d'Amour qui pousse la dame à «accomplir sa volonté», sans grande considération de la personne à qui elle se donne. Jehan Bretel réfute cette opinion, il rejette cette idée de l'assouvissement égoïste de la passion et lui oppose la compassion:

Dame n'aime pas pour li,  
 MAIS qant amis ne se faint  
 De bien servir a souhait,  
 S'ele perçoit sen bienfait  
 Et voit qu'il ait s'amour bien deservie,  
 A li se rent, de pec, que ne l'ochie.  
 (JP 61/03/ v. 19-24)

- \* JP 62/04. Lambert Ferri reproche à Jehan Bretel de fuir les exigences douloureuses de l'amour et lui souhaite une récompense proportionnée à son service:

puis que nule grevanche  
 N'en soufferrîés, par droit nule alegance  
 Vous n'en devriés avoir; MAIS ensement  
 Con vous servés, si aiiés paiement.  
 (JP 62/04/v. 29-32)

Dans ce type d'emploi, *mais* subit une très forte concurrence de la part de *ainz* (*ainceis*), concurrence qui s'établit selon la proportion approximative de 90% en faveur de *ainz* (*ainceis*) contre 10% pour *mais*. En fait, la quasi-totalité des occurrences de *ainz* relèvent de ce type d'emploi, à l'exception de deux cas dont il sera question infra (JP 40/04 et JP 44/03). L'usage de *ainz* dans une séquence réfutative offre quelques caractéristiques syntaxiques stables: il introduit toujours, contrairement à *mais*, une proposition verbale complète et jamais une proposition réduite au mot ou au syntagme; dans cette proposition verbale, on observe l'inversion du sujet, ce dernier étant, par ailleurs, effacé dans le cas où, s'il était présent, il serait exprimé sous la forme atone du pronom personnel; le premier segment se présente, comme dans le cas de *mais*, en tant que négation d'une proposition antérieure, cette négation s'actualisant généralement sous une forme syntaxique:

- \* JP 20/05. A Robert qui le raille d'aimer une dame âgée, Jehan répond en excluant toute possibilité de changement d'opinion et en réaffirmant sa soumission:

Robert, pour vo moquerie  
 Ne serai *ja plus* mouvans,  
 AINZ ferai a chiere lie  
 Ma dame ces dous commans;  
 (JP 20/05/v. 33-36)

- \* JP 84/06. Jehan de Grieviler ayant manifesté sa préférence

pour la situation de l'amant trompé mais qui, ignorant de son infortune, n'en est pas affecté, à celle de l'amant qui est jaloux à tort, Jehan Bretel réplique par cette définition de l'Amour:

Amours *n'est pas* pour cuer faire apesier  
AINS est droite maladie.  
(JP 84/06/v. 54-55)

- \* JP 106/06. Robert de le Piere refuse que Lambert Ferri le compare au rossignol sous prétexte qu'il a cessé de chanter depuis qu'il a épousé son amie:

Lambers, ja lourseignos n'iere  
Kar il *n'*aime tant ne qant,  
AINS est de canter laiie  
Par force a terme eskaant,  
(JP 106/06/v. 46-49)

Même si elle est presque toujours attestée, la présence d'une négation syntaxique dans le segment *sI* ne constitue pas une contrainte impérative. Ce qui est déterminant, c'est que soit négative la portée du contenu sémantique global de *sI*. Voici deux exemples où le premier segment ne contient pas de négation syntaxique, mais n'en possède pas moins une orientation négative au point de vue sémantique et argumentatif; dans le premier cas, il s'agit d'une question oratoire, dans le second, le verbe est modifié par un adverbe (*envis* = 'à contre-cœur') orienté dans le sens négatif. Dans les deux cas, il faut le noter, c'est *anceis* qui articule la séquence:

- \* JP 24/03. Jehan Bretel veut garder intact son attachement à sa dame, même si celle-ci s'est montrée revêche:

Comment puis je jamais mon cuer oster  
De ma dame qui j'en ai fait otroi?  
Ce seroit grant tricherie;  
ANÇOIS la doi tous les jours de ma vie,  
Au main et au soir,  
Servir et desirer a recevoir  
La grant joie qu'ele a en sa baillie,  
(JP 24/03/v. 23-29)

- \* JP 48/05. Pour Jehan Bretel, un mari trompé a moins de chagrin qu'une femme trompée:

... li hom acroit *envis*

Son duel, ANÇOIS l'entroublie.  
(JP 48/05/v. 54-55)

Quoi qu'il en soit, dans une séquence réfutative, *ains* (*ainceis*), ainsi que *mais*, s'inscrit dans le prolongement d'une négation, qu'elle soit syntaxique ou non, et il amène la rectification d'une assertion refusée. Cette rectification prend un relief d'autant plus marquant que les deux propositions offrent une similitude syntaxique, particulièrement lorsque le syntagme verbal présente même valeur prédicative par rapport au même sujet syntaxique. Ce parallélisme s'observe pour les deux conjonctions *mais* et *ainz* dans deux strophes consécutives du JP 21. Pour Jehan, celui qui aime une dame sans être aimé d'elle a meilleure vie que celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais; le premier, dit-il, n'éprouve aucune souffrance:

– Renier, amis qui sens envie  
Sert Amours ja ne sentira  
Mal, MAIS honnour et cortoisie  
Maintient adès et maintendra.  
(JP 21/04/v. 25-28)

Renier est d'un avis opposé:

Cilz n'a de bon soulas denree,  
AINZ paie tout adès le bee,  
(JP 21/05/v. 37-38)

Mais les exemples avec *ainz* sont beaucoup plus nombreux, et ils dessinent des similitudes aux contours plus nets:

- \* JP 61/02. Amour tient la dame en son pouvoir et ne lui laisse pas de repos:

... (Amours) le maistrie et destraint  
Ne reposer ne le laist,  
AINS li enseigne un tel trait  
Qu'i ne li caut a qui ele s'otrie,  
Mais que sa volenté soit acomplie.  
(JP 61/02/v. 12-16)

- \* JP 143/03. Sainte des Prez, à l'encontre de la dame de la Chau-cie, défend l'idée que la femme ne doit pas prêter l'oreille aux prières des soupirants:

. . . fame ne doit mie  
 Home escouter, AINS doit avoir paour  
 Qu'ele ne soit a l'oïr engignie,  
 (JP 143/03/v. 15-17)

- \* JP 154/02. Préférez-vous, demande Joffroi Baré, prendre votre maîtresse aujourd'hui à midi et la quitter aussitôt, ou revenir ce soir et passer toute la nuit avec elle? Sire Aimeri choisit la seconde solution:

Jai ne perdrai, por estre si haistis,  
 La bone nuit ke si me poroit plaire,  
 AINSI atandrai la franche debonaire  
 Et servirai dou tout a son devis,  
 (JP 154/02/v. 11-14)

Pour ce qui concerne *ainz*, les cas où il y a un tel parallélisme syntaxique, avec identité du sujet des deux propositions, sont, dans le corpus des jeux-partis, les plus fréquents, et de très loin. Toutefois, l'absence de cette ressemblance ne constitue pas un empêchement à la constitution d'une séquence autour de *ainz*, pas plus qu'autour de *mais*, du reste; il suffit, pour que cela soit possible, qu'il y ait, dans *s1* et *s2*, identité des sujets logiques:

- \* JP 02/02. En réponse à Thibaut de Champagne, Gace Brulé se déclare partisan de la constance en amour (même lorsqu'on est trahi par la dame):

N'i a noient del repentir,  
 MÈS outre vo pooir servez.  
 (JP 02/02/v. 13-14)

- \* JP 15/01. Ce jeu-parti met en scène deux amoureux, égaux en mérite et qui adressent leurs vœux à la même femme. Mais l'un devient aveugle et l'autre, sourd et muet; ni l'un ni l'autre ne renoncent pour autant à leur désir:

De leurs desirs n'amenrissent noient,  
 AINZ weut chascuns son pourpos poursuivre.  
 (JP 15/01/v. 8-9)

- \* JP 20/06. L'amour d'une dame âgée, dit Robert de le Piere, ne peut rien apporter d'heureux.  
 A noter, ici, outre le changement de sujet syntaxique, des chan-

gements de modalisation expressive: passage du général au personnel et de l'assertif à l'hypothétique:

– Jehan, vielle derverie  
 Ne sera ja pourfitans,  
 Car elle est morte ou faillie.  
 MAIS se fuissiez conaissans  
 En telle amour tost seriés en esmai.  
 (JP 20/06/v. 41-45)

- \* JP 49/02. Selon Lambert Ferri, une dame doit préférer que son ami épouse une autre femme, plutôt que de le voir partir à la croisade. Ce mariage n'empêchera pas leur amour de subsister:

. . . s'on par force a autre le marie,  
 N'ert pas pour çou entre aus l'amour perie,  
 AINS le pora souvent veïr as ieus,  
 (JP 49/02/v. 13-15)

- \* JP 61/04. Lambert Ferri conteste que la femme se donne par compassion quand elle voit qu'un amant se meurt d'amour pour elle. Son propre exemple le prouve:

. . . biens servirs ne drois poins ne m'aïe,  
 AINS aime un autre, . . .  
 (JP 61/04/v. 31-32)

- \* JP 79/03. S'opposant à Robert de Chastel pour qui «Mieus vaut li tres grant plentés Qui fait cuer rasasiier» (JP 79/02/v. 14-15), Jehan Bretel estime qu'il est préférable de vivre dans l'espoir de la récompense que d'être en pleine possession de sa dame:

. . . plentés a droit jugier  
 N'a saveur, ne ne veut mie  
 Amour estre parfurnie,  
 AINS doit en dangier manoir  
 Fins amis pour mieus valoir.  
 (JP 79/03/v. 26-30)

- \* JP 83/02. Pour Jehan Bretel, un amant a plus de plaisir quand il se souvient des joies passées que quand il « prend le deduit» (v. 5), car . . .

Au point qu'il got de sa dame, il n'est mie  
 Du tout a pais, AINS le couvient douter

D'estre perçus, dont sa joie amenrie;  
(JP 83/02/ v. 8-10)

- \* JP 123/01. La strophe initiale de ce jeu-parti évoque le personnage de la dame volage:

... en li n'a foi ne loiauté  
AINS l'a chascuns a sen tour gaingnie.  
(JP 123/01/v. 6-7)

Qu'il y ait ou non présence d'une négation syntaxique dans la première proposition, qu'il y ait ou non ressemblance syntaxique entre les deux propositions (avec identité ou non du sujet syntaxique), *ainz*, tout comme *mais* dans une moindre mesure, apparaît en tous les cas comme le noyau articulateur et le ciment d'une énonciation unique à deux faces. Aussi la séquence «s1 *ainz* / *mais* s2» fonctionne-t-elle comme un bloc, susceptible de s'insérer tel quel, dans son intégrité, au sein d'une proposition subordonnée conjonctive ou relative:

- \* JP 101/02. Lambert interroge Jehan de Grieviler: «Aimeriez-vous davantage une dame après l'aveu de son amour qu'avant?» Jehan de Grieviler introduit et prépare sa réponse positive par une précaution oratoire soulignant sa qualité d'amant inquiet:

– Lambert, teus est mes pensés  
Ke ja certes a nul jour  
N'estroie d' Amours fievés,  
AINS aroie adîès paour  
Ke ne pensast al retour;  
(JP 101/02/v. 10-14)

- \* JP 121/05. Jehan Bretel pose le dilemme suivant: de deux amoureux, lequel est plus malheureux, celui qui jouit de toutes les faveurs de sa dame mais en est jaloux, ou celui qui n'obtient rien mais n'éprouve aucune jalousie? C'est sur le second qu'il porte son choix, quant à lui. Et il justifie ce choix, dans la cinquième strophe, par la comparaison du riche (insatisfait) et du pauvre (serein), une comparaison qu'il avait, du reste, amorcée dans les derniers vers de la troisième strophe («Mais cil qui vit en desir Continueus de bien servir s'amie Vit bien a pais en povreté jolie»):

... quant  
 Hom a grant tere a tenir,  
 Et si ne s'en set chavir,  
 AINS vit dolans, il a pis le moitie  
 Que cil qui en povreté monteplie.  
 (JP 121/05/v. 36-40)

- \* JP 162/06. Rolant de Reims soutient que le véritable amant n'aime pas pour obtenir une récompense, et il a, pour flétrir la mentalité intéressée de son adversaire, cette comparaison, peu flatteuse, du cheval de louage:

- Jehans, lou ronsin a loier  
 Resambleis, ke jai n'ait sejour,  
 MAIS adès sert por lou denier.  
 (JP 162/06/v. 41-43)

- \* JP 181/04. Celui qui accomplit de grandes prouesses doit obtenir le coeur de la dame:

... cilz qui vait les grand fais ambraicier  
 Par lou país, en quarant, et cerchier,  
 Dame li doit doneir cuer et talent,  
 Kant ne recroit, AINZ sert en amendant.  
 (JP 181/04/v. 49-52)

Comme om a pu le constater par la quantité des attestations, *ainz* (plutôt que *mais*) est par excellence le connecteur spécifique servant à structurer la séquence réfutative lorsque les deux segments qui constituent celle-ci comportent au moins une proposition complète. Tous les exemples de «s1 *ainz* s2» qui ont été cités plus haut présentent, au total, une grande similitude au plan syntaxique et au plan sémantique. Mais, en ce qui concerne la fonction discursive et argumentative, il importe de souligner la distinction, que nous avons simplement évoquée jusqu'ici, entre deux types d'emploi. Le premier relève du niveau dialogal; il peut être caractérisé comme un emploi à fonction réactive ou métacommunicative, dans la mesure où le segment *s1* est la négation polémique d'une assertion qui a eu lieu réellement:

- \* JP 17/04. Jehan Legier interroge Sendrart Certain: l'Amour est-il juste et chaque amant reçoit-il ce qu'il mérite? Lui-même pense que non: on voit souvent les vrais amants mendier en vain, tandis que d'autres sans mérite obtiennent des dames tout ce qu'ils veulent. Sendrart Certain va repousser cette affirma-

tion comme une calomnie. Après une attaque personnelle visant à discréditer son adversaire («Jehan, c'est tout par anoi Qu'alés ainsi devisant»), il rétablit ce qu'il estime être la vérité:

Amours ne fait nul desroy,  
AINZ avence son servant,  
Lués qu'il est de se maisnie,  
D'une esperance jolie,  
(JP 17/04/v. 27-30)

- \* JP 23/04. Andrieu Douche recommande à Jehan de quitter une dame si, après avoir accordé son coeur, elle se montre orgueilleuse et refuse même d'adresser la parole à son amoureux: elle est refroidie. Jehan lui rétorque:

- Andrieu, ja cuers qui d'amour a senti  
Le savoureux mestier, n'est refroidiez,  
AINZ veut adès plus, et surmonte en li  
Li desirriers, . . .  
(JP 23/04/v. 25-28)

- \* JP 47/03. Cuvelier, Ferri et Grieviler estiment qu'un homme à qui une dame a accordé son amour en paroles a le droit de réclamer davantage (« Cit doit au sourplus baer»). Jehan Bretel contredit ses partenaires («Seignour, tout troi vous desdi»), et il explicite ainsi son opinion:

. . . s'il est ensi  
Ke jou veulle un don rouver,  
S'on le me doune et envoie,  
Il me samble ke jou soie  
Bien paiés, ne hardement  
Ne doi avoir ne talent  
De plus querre, AINS doi pener  
De rendre u de merciier.  
(JP 47/03/v. 23-30)

- \* JP 115/03. Ce jeu-parti soulève la question: que doit craindre davantage le «fin ami», être éconduit par la dame avant d'avoir rien obtenu ou perdre une amie conquise? Contre l'avis d'Adan («Li amés doute grignour»), Jehan Bretel affirme:

- Adan, cis n'a que doloir  
Qui a d'amie l'ounour,  
AINS doit en joie manoir.  
(JP 115/03/v. 21-23)

Dans de tels cas, la séquence réfutative renvoie donc, de manière tout à fait explicite, à un propos tenu précédemment par l'adversaire, afin d'en contester la validité. Cette référence à du «déjà dit» prend essentiellement appui sur le contenu, mais elle se marque aussi parfois dans la forme, notamment par la reprise des termes mêmes qui ont été utilisés par l'interlocuteur (cf., par exemple, JP 23/04)<sup>7</sup>. *Ainz*, par sa fonction même, est ainsi marque d'un débat, confrontation de deux univers de croyance, affrontement de deux vérités. La séquence globale «s1 *ainz* s2» relève d'une stratégie de la réfutation et de la conviction par laquelle le locuteur veut amener son interlocuteur à renoncer à sa propre opinion et à considérer comme vrai ce que lui-même pense. Au sein de cette séquence, c'est la deuxième proposition qui exerce le rôle déterminant. Elle a comme fonction de représenter l'expression authentique et adéquate de la pensée du locuteur. Elle se développe en prenant appui sur la première proposition, qui lui est sémantiquement et rythmiquement subordonnée, et qui lui sert, en quelque sorte, de repoussoir. Et, bien que soudée à la première proposition, elle se comporte, du point de vue syntaxique, comme si elle était indépendante: *ainz* en est le premier élément accentué, entraînant le rejet du sujet après le syntagme verbal. Ceci permet, sans doute, de comprendre que les deux propositions puissent parfois être distantes l'une de l'autre. Par exemple, dans les vers suivants, où Jehan Bretel prend le parti de l'amant timide contre l'amant hardi, la séquence «Amours n'est pas compassee Par orguel ne par beubant», qui est argumentativement subor-

<sup>7</sup> Cette référence à du 'déjà dit' peut se marquer également de manière très claire dans le cas du *mais* réfutatif à fonction métacommunicative. Ainsi dans ces deux exemples où le trouvère conteste les paroles qu'on lui attribue, par les formules de dénégation «ice ne di je pas» et «. . . ne vois je pas soustenant». Dans JP 10, Thibaut de Champagne interroge Baudoin: pour plaire à une dame pour qui il a longtemps soupiré et qui vient de lui fixer une rendez-vous, l'amant doit-il lui baiser d'abord la bouche ou les pieds? Lui-même opte pour la seconde attitude: *Qui sa dame vuet tout avant baisier | En la bouche, de cuer onques n'ama; | Qu'ainsi baise on la fille a un bergier. | J'aing mieuz baisier ses piez et merciier | Que faire si grant outrage.* (JP 10/03/v. 20-24). Et, comme Baudoin lui adresse ce reproche en forme de proverbe: «Qui bouche lait por piez, c'est nicetez» (v. 36), il rectifie le propos qui lui est prêté, au moins implicitement, et il précise sa pensée: *-Baudoyñ, voir, ice ne di je pas | Qu'en lait sa bouche por ses piez avoir; | Mais baisier vuil ses piez isnelepas, | Et puis après sa bouche, a son voloir,* (JP 10/05/v. 37-40). C'est un mouvement discursif très similaire, en deux temps, qui apparaît dans JP 41/04, où Jehan de Grieviler défend l'amant hardi, opposé à l'amant timide. Celui-ci a la préférence de Jehan Bretel, car, dit-il, «Amours n'est pas compassee Par orguel ne par beubant» (JP 41/03/v. 21-22). Jehan de Grieviler perçoit aussitôt la ruse langagière et déjoue le piège: *- Biaux sire, orguel ne posnee | Ne vois je pas soustenant; | Mais hardi cuer sans fielee, | Aspre, d'amour desirant, | Celui veulg jou metre avant,* (JP 41/04/v. 28-32).

donnée à la première proposition, vient différer la coordination ad-  
versative:

- Grieviler, pas ne m'agree  
Q'ami soient si poissant.  
Amours n'est pas compassee  
Par orguel ne par beubant,  
AINS doivent estre cremant  
Cil ki a droit i sont pris.  
(JP 41/03/v. 19-24)

La relative «indépendance» et surtout la prédominance de la se-  
conde proposition permettent également de comprendre que la pre-  
mière puisse être réduite au minimum. Dans l'exemple ci-dessous,  
elle se condense dans le prophrase *non fait* qui thématise la contra-  
diction propre à la réfutation. Adam de la Halle l'ayant accusé  
(« . . vo cuers faut et ploie»), Rogier lui retourne l'accusation:

- Adan, non fait, AINS vous va cuers faillant  
Quant refusés le deduit de merchi  
Pour vo feme, que vous alés doutant,  
A vo sanlant, sans amour;  
(JP 118/05/v. 33-36)

Il est même possible que le premier segment *s/* soit simplement im-  
plicité par le contexte d'énonciation. C'est le cas dans JP 60/06/  
v. 56. Dans ce jeu-parti, Jehan Bretel défend l'idée qu'il serait bien  
niais, l'amant qui, durant un an, ne recevrait comme récompense de  
sa dame qu'un doux regard et un aimable sourire, et qui, malgré  
tout, continuerait à l'aimer. Dans sa deuxième intervention (stro-  
phe 5), il précise qu'Amour récompense au centuple ses fidèles ser-  
viteurs, et il ajoute cette attaque directe à l'endroit de son adver-  
saire:

Mais vous servés faintement  
S'en avés trop en demie.  
(JP 60/05/v. 54-55)

C'est par une réplique immédiate à ce reproche que Lambert Ferri  
commence sa réponse. La réfutation se trouve tout entière synthéti-  
sée dans la face positive de la séquence («ains s2»):

- Sire, AINS ai et tempre et tart  
Amours servie toudis,  
Ne mie a loi de poupart,  
(JP 60/06/v. 56-58)

Dans JP 40/04/v. 28-29, la réplique est à la fois différée (puisqu'elle est séparée par sept vers de son objet immédiat) et elliptique (la face négative de la séquence restant implicite). Les deux vers de Jehan de Grieviler

– Sire, AINS di grant gentillise,  
Se counoistre le voulés:  
(JP 40/04/v. 28-29)

font écho au reproche méchant que lui adresse Jehan Bretel au début de la strophe précédente:

– Grieviler, de grant faintise  
Vous vient k'ensi respondés.  
(JP 40/03/v. 19-20)

*Ainz* n'exerce pas toujours sa fonction au niveau dialogal, où, comme on vient de le voir, la séquence «s1 ainz s2» renvoie de manière directe à un propos tenu précédemment par l'adversaire, pour en contester la validité. L'assertion refusée peut, en effet, être simplement virtuelle. C'est naturellement le cas dans la strophe initiale du jeu-parti, lorsque le trouvère présente le dilemme qui va constituer le thème du débat:

- \* JP 28/01. Jehan Bretel évoque la situation d'une dame qu'un homme prie d'amour, mais sans succès:

Uns autres hom a ma dame proïe  
D'avoir s'amour, mais pas ne li otrie,  
AINS l'escondist et mout bien s'en desfent;  
(JP 28/01/v. 5-7)

- \* JP 44/01. On confronte deux attitudes de la dame à l'endroit de deux amoureux: elle éconduit nettement l'un d'eux, tandis qu'...

... a l'autre n'escondist ne n'otroie,  
ANÇOIS se taist adez quant il li proïe;  
(JP 44/01/v. 5-6)

- \* JP 153/01. Deux sortes d'amants sont opposés. Le premier passe la nuit avec son amie «sans faire tot son talent» (v. 4); le deuxième «tost vient et tost prent» (v. 5), comportement qu'explicitent les deux vers contrastés:

Ne bee pas a remenant,  
AINS keut la flor et lait le fruit  
(JP 153/01/v. 7-8)

Ce peut être aussi le cas dans la deuxième strophe, qui constitue, évidemment, la première intervention du second trouvère :

- \* JP 161/02. Rolant pense que, si un amant (auquel lui-même s'identifie) n'a pu prouver son amour à sa dame au cours d'une nuit passée avec elle, il la perdra, car jamais elle ne verra dans cette abstinence la marque de l'amour :

· Ja ne croirait c'amors m'i puet grever,  
AINS cuderait j'aie aillors mon panser.  
(JP 161/02/v. 19-20)

- \* JP 172/02. Rolant introduit sa réponse par ce préliminaire redondant :

- Certes, sire, j'ai ne vos iert cellei,  
AINS vos dirai ceu ke j'en ai chosi:  
(JP 172/02/v. 13-14)

Dans les trois exemples ci-dessous, la proposition *s'* reprend sous une forme déclarative et négative le contenu de la question posée :

- \* JP 135/02. Faut-il abandonner la femme aimée pour une autre de qualité supérieure? Mahieu de Gand plaide pour la fidélité :

. . . par reson nel poez  
Lessier, ANCOIS la devez  
Servir de fin cuer entier  
Sanz plus vaillant acointier.  
(JP 135/02/v. 17-20)

- \* JP 141/02. Pour Gillebert, quand une dame s'est donnée à son amant, l'amour de celui-ci, loin de diminuer, redouble :

Ja li Amours n'ira pour ce faillant,  
AINS en seroit en loial cuer doublee,  
S'on li faisoit bonté et bel samblant.  
(JP 141/02/v. 9-11)

- \* JP 163/02. Un homme a laissé sa dame «an nonchaloir» depuis qu'elle est venue lui demander un service. La dame a-t-elle le droit «d'autre amin resevoir» (v. 9)? Telle est la question posée par Rolant. La réponse, négative, de son partenaire se divise en deux séquences (v. 10-13 et v. 14-18) articulées autour de *ainz*; elle est donc doublement redondante :

- v. 10 – Certes, Rolan, je vos di, nulement  
 Ne doit dame de son amin sevrer  
 Por griés, por malz, por corrous, por torment,  
 AINS se doit bien bone dame aviser;
- v. 14 Puis k'elle met cuer et cors et panser  
 Et fit otroi adont qu'i la requist,  
 Ne doit panser ke por riens mesfeist,  
 AINS doit toz jors en loialteit menoïr  
 Por son amin remettre en boin espoïr.  
 (JP 163/02/v. 10-18)

Lorsque la question posée est une question ouverte, présentée sous la forme d'une alternative, la séquence «s1 ainz s2» se modèle sur celle-ci. Le premier segment reprend la branche de l'alternative qui est refusée, et la seconde, celle qui est retenue:

- \* JP 144/02. Une dame est aimée d'un galant si timide qu'il n'ose pas avouer ses sentiments; au cas où elle le paie de retour, doit-elle parler ou se taire? Pour dame Maroie, elle n'a aucune raison de garder le silence:

Pas ne doit cele estre fiere,  
 AINS doit obeïr  
 Son cuer et sa bouce ouvrir  
 Pour l'amour faire aparoir.  
 (JP 144/02/v. 22-25)

Naturellement, les exemples de «s1 ainz s2» dans lesquels *s1* ne renvoie que virtuellement à une assertion de l'interlocuteur se rencontrent aussi dans le cours du jeu-parti, comme dans ces vers où Jehan reproche à Andrieu Douche son manque de patience en amour:

– Andrieu, point n'avez lo cuer norri  
 En desirrier amours, AINS le vouriez  
 Trouver adès, . . .  
 (JP 23/06/v. 41-43)

Il suffit, au fond, pour cela, que le trouvère veuille donner une expression double, à la fois négative et positive, à sa pensée, et conférer à celle-ci, par ce double éclairage, un renfort d'énergie et de clarté. Ce serait, naturellement, un anachronisme de condamner ces développements au nom du goût moderne de la concision ou de la sobriété, et de ne voir que verbosité ou prolixité dans ce qui était considéré, dans l'esthétique médiévale, comme une élégante technique didactique, et aussi comme un excellent moyen d'insistance logi-

que et affective. En effet, que le segment *s1* refuse une assertion préalable qui a été réellement formulée ou, au contraire, une assertion simplement implicite et virtuelle, *ainz* indique que le locuteur s'implique personnellement dans ce qu'il dit, ce qui confère à la séquence globale «*s1 ainz s2*» une spécificité expressive et une coloration affective particulières. Il n'est pas rare, du reste, que cette subjectivité langagière se trouve confirmée, dans l'une des propositions ou dans les deux, par certains procédés qui en manifestent la présence ou en accentuent l'expression comme, par exemple, l'emploi de verbes ou expressions verbales traduisant directement l'opinion du locuteur :

\* *ne quit pas . . . , ançois m'est avis*:

- \* JP 01/03. Quelle vertu doit être préférée chez un chevalier, la bravoure ou la libéralité? Bernart de la Ferté ayant choisi la libéralité, le comte de Bretagne prend le contre-pied de ce choix:

– Bernart de la Ferté, amis,  
*Ne quit pas* que proëce vaille  
 Largesce, ANÇOIS *m'est avis*  
 Qu'ele semble feu de paille:  
 (JP 01/03/v. 19-22)

\* *cuit tres bien*:

- \* JP 69/04. Perrot de Neele serait d'accord d'autoriser sa dame à aimer un autre pendant un an, à condition qu'après ce délai, il soit à nouveau aimé d'elle. D'ailleurs, il ne servirait à rien de le lui interdire:

Et s'ele eüst volenté  
 D'autrui amer, n'en feïst  
 Riens, s'on li contredeïst,  
 AINS *cuit tres bien* que ele plus l'amast,  
 (JP 69/04/v. 34-37);

ou l'emploi de formules accréditant l'opinion du locuteur par référence à l'opinion généralement admise:

\* *nulz ne creroit*:

- \* JP 141/06. Une dame qui s'est donnée à son amant doit en être aimée davantage:

*Nulz ne creroit* qu'il fust si faitement  
 Que pour bonté soit dame refusee,  
 AINS la doit on amer miex que devant.  
 (JP 141/06/v. 37-39);

ou encore l'emploi de locutions visant à emporter la conviction et l'adhésion de l'interlocuteur:

\* *tout certains soiez*:

- \* JP 19/04. Robert le Duc conseille à Hue de donner de grands coups à sa dame si cela doit lui permettre de recouvrer ses bonnes grâces:

– Hues, *tout certains soiez*  
 Que nul despit ne ferez  
 A Amour, se vous sachiez  
 Que vous soiez racordez  
 A vo dame: AINS iert bontez.  
 (JP 19/04/v. 28-32)

\* *je vous os bien loer . . . , ains devez bien savoir*:

- \* JP 24/02. Jehan de Grieviler incite Jehan Bretel à quitter une dame qu'il a longtemps servie en vain, pour se tourner vers une autre qui lui fait des avances:

*Je vous os bien loer* en bone foi  
 Que se vous trouvez amie  
 Qui souffisans vous soit, ne vueilliez mie  
 Metre en nonchaloir  
 Tel avantage, AINS *devez bien savoir*  
 C'on doit lessier sa fole baerie  
 S'on puet aillors avoir son estouvoir.  
 (JP 24/02/v. 14-20)

\* *vous creant*:

- \* JP 59/02. Lambert Ferri se défend de vouloir jamais malheur à sa dame, même si celle-ci devait lui mener, sans raison, «vie pesme et anïeuse» (v. 3):

– Prince du Pui, ja ne m'ert si crueuse  
 Ma dame a qui je m'otroi  
 Que ma pensee soit à çou couvoiteuse  
 Qu'ele eüst ja nul anoi,  
 AINS *vous creant*, par le foi que vous doi,

Mieus me plairoit qu'ele fust sienteuse,  
 Riche d'avoir et de tot gracieuse,  
 (JP 59/02/v. 11-17)

Ainsi donc, en utilisant la séquence réfutative «s1 *ainz* s2», le trouvère marque avec force qu'il en assume pleinement et personnellement le contenu; *ainz* est l'explicitation de cette prise en charge qui correspond, chez son auteur, à une volonté de légitimer son propos en même temps que son statut d'énonciateur.

### *La stratégie oppositive et le choc des personnalités*

La contestation est presque inévitablement liée à l'usage d'une stratégie oppositive. La séquence qui actualise celle-ci dans les jeux-partis, et dont le noyau articulatoire est, ici, toujours *mais*, confronte, pour en faire ressortir l'antinomie, deux segments linguistique qui peuvent être considérés comme étant situés au même plan syntaxique et sémantique. Il ne s'agit, cette fois, cependant, ni de réfutation ni de rectification, mais d'une simple mise en contraste. Il est naturellement impossible de rendre compte exhaustivement de la diversité de tous les cas rencontrés, mais il apparaît, néanmoins, de toute évidence, que le trouvère utilise très souvent une telle séquence oppositive comme une technique de persuasion destinée, en fin de compte, à discréditer l'adversaire et son propos, et, au contraire, à valoriser sa propre personne et sa propre parole<sup>8</sup>.

Pour repousser l'opinion adverse, le trouvère utilise parfois la séquence oppositive en lui intégrant la dimension temporelle et en mettant, dès lors, en contraste des situations appartenant à des moments différents. Opposer le passé et le présent permet ainsi à Jehan de Marli de neutraliser l'animosité de Jehan de Grieviler en lui reconnaissant la pertinence et la justesse habituelles du jugement, mais c'est pour, ensuite, pouvoir discréditer avec d'autant plus de force sa parole actuelle:

Par Dieu, Jehan, vous soliés bien parler,  
 MAIS or parlés a loi de faus amant  
 (JP 100/05/v. 33-34)

Dans JP 181/06, la même opposition fournit au poète le moyen de rejeter dans le passé l'opinion de son adversaire Rolant et, à la fois,

<sup>8</sup> Ces emplois oppositifs de *mais* constituent environ 43% de ses occurrences.

de souligner l'actualité et, donc, la pertinence de la sienne. Selon lui, si, pour conquérir une dame, un homme a fait de grandes prouesses, mais sans succès, il doit modifier son attitude et faire à la dame une cour assidue:

Il fut un tens, MAIS or est autrement:  
 Biaux parleirs vaint et li veoirs souvent.  
 (JP 181/06/v. 77-78)

Il arrive également que le contraste soit établi entre la réalité présente et une réalité envisagée comme possible ou probable dans le futur. La séquence oppositive relève alors d'une démarche argumentative par laquelle le trouvère vise à asseoir le bien-fondé de son propos en dépassant la contradiction du présent. Pour convaincre l'adversaire de son erreur, il est à la fois simple et habile de lui dire qu'il est maintenant abusé par les apparences, mais que l'avenir lui révélera la vérité. C'est ainsi que, dans JP 16/04, Sendrart Certain déclare à son adversaire, qui a pris la défense des nonnes, qu'il est trompé par les paroles flatteuses d'une nonne, mais que, bientôt, il s'apercevra de son erreur:

– Sire, maint en ont traï  
 Par decepcion  
 Nonnes. Je croi vous ausi  
 En sejestion  
 Tient aucune par lober,  
 MAIS en brief termine  
 Vous sarez si pourpenser  
 Qu'il n'a fors racine  
 Et plante de faus tribous  
 En leur action.  
 (JP 16/04/v. 31-40)

Dans JP 20/04, Robert reproche vigoureusement à Jehan de vouer son amour à une dame âgée. La séquence oppositive, construite ici encore sur l'évocation contrastée du présent et du futur, relève ouvertement d'une intention agressive de dévalorisation de l'adversaire. Le *mais*, en effet, introduit la formulation d'une promesse dont l'ironie goguenarde n'a d'autre but que de pimenter l'attaque très directe que constitue le premier segment de la séquence:

– Jehan, droite derverie  
 Fait que vous iestes engrans  
 D'amer la vielle froncie,  
 De quoi je sui mout dolans.

MAIS s'il vous plaist, amis, je vouerai  
 A un bon saint qui maint delés Quanbrai,  
 Qui tost vous osterà le maladie  
 Qui vous a fait enamer celle estrie.  
 (JP 20/04/v. 25-32)

D'autres fois encore, la réalité du présent est opposée à une autre réalité envisagée à titre d'hypothèse. La séquence linguistique présente la structure formelle «Si p, q. Mais p'», dans laquelle p' est contradictoire par rapport à p. Elle consiste donc, dans un premier temps, à soumettre la vérité d'une proposition q à la réalisation d'une condition p; dans un second temps, à nier la vérité de p (par l'affirmation de la proposition contradictoire): du même coup, se trouve automatiquement exclue la possibilité d'admettre la proposition q. L'actualisation de ce type de séquence peut offrir des formes diverses. Par exemple, un procédé polémique efficace, qui permet de contredire l'adversaire sans heurter sa susceptibilité, consiste à lui reconnaître qu'on serait prêt à suivre son avis si, malheureusement, il n'y avait tel ou tel aspect des choses qui n'a pas été pris en compte. Ainsi, dans JP 155/03, le roi d'Aragon serait tout disposé à considérer, avec Andrieu, qu'il est préférable de rester auprès de sa maîtresse que d'être vainqueur à la guerre, si la légèreté de l'amie n'était à craindre, mais précisément . . . :

Certes, Andreu, se teils iere l'amie  
 K'elle vers moi n'eüst cuer de trichier,  
 Je m'an tanroie a la vostre partie.  
 MAIX trop laissent lor amin de legier.  
 (JP 155/03/v. 27-30)

Dans d'autres exemples, la proposition p' de la séquence «Si p, q. Mais p'» consiste en une attaque ou un reproche personnels à l'endroit du partenaire, comme dans JP 23/06 où Jehan allègre la sottise de son partenaire et son incapacité à faire sa cour pour expliquer son désir de renoncer à une dame qui, après avoir accordé son amour, se montre orgueilleuse:

Puis que la dame son amour vous donna,  
 Sachiez, desir li moutepliera  
 De vous amer, si le savez anter;  
 MAIS nicheté le vous fait esciver.  
 (JP 23/06/v. 45-48), .

ou comme dans JP 19/05. En récusant la possibilité de l'hypothèse

qu'il a lui-même suggérée, Hue flétrit l'obstination de Robert le Duc à vouloir que son partenaire donne de grands coups à son amie afin de recouvrer ses bonnes grâces, et il montre ainsi avec netteté qu'une telle obstination ne peut s'expliquer que par l'inconscience:

– Robert, se bien entendiez  
 Tout ce que vous i metez,  
 Plus ne le me loeriez;  
 MAIS mie ne l'entendez,  
 (JP 19/05/v. 37-40)

Dans un genre comme celui du jeu-parti, fondé très généralement sur la thématique de l'amour, le meilleur moyen de discréditer l'interlocuteur consistera à souligner son insuffisance, voire son insignifiance ou son incompétence en ce domaine, et à faire ressortir la distance qui le sépare de l'amoureux idéal:

- \* JP 05/03. Thibaut de Champagne ayant dit qu'il préférerait avoir sa dame nue, dans un lit, la nuit, plutôt que de recevoir simplement ses baisers et son sourire, en plein jour, dans un pré, Guillaume lui adresse ce reproche:

– Sire, je di qu'en s'enfance  
 Doit on aprendre d'amors;  
 MAIS mout faites mal semblance  
 Que en sentez les dolors;  
 (JP 05/03/v. 21-24)

- \* JP 161/05. Un «sire» estime que l'amant doit perdre son amie si, au cours d'une nuit entière passée avec elle, il n'a pu lui prouver son amour. Roland lui réplique:

Bien peirt c'Amors vos ait poc fait sentir  
 De ces dongiers, il est bien apairant,  
 Se n'an deveis parler si aigrement.  
 MAIS cil que sont droit heritier et hoir  
 De fin Amor et si vuelent menoir  
 Et maintenir l'eritaige et garder,  
 Ceu c'Amors vuelte il lor covient greir:  
 S'il vuelte, poir ont; se vuelte, il ne l'ont mie:  
 A li tient tout de canc'ont en baillie.  
 (JP 161/05/v. 47-55)

- \* JP 162/06. Pour Roland de Reims, l'empressement de Jehan de

Chison à obtenir «merci» est contraire à l'attitude du véritable amant:

– Jehans, lou ronsin a loeir  
 Resambleis, ke jai n'ait sejour,  
 Mais adès sert por lou denier.  
 Vostre cuer est de teile amor.  
 MAIS cilz qui vuelte Amor hanter  
 La doit servir sans don rover,  
 (JP 162/06/v. 41-46)<sup>9</sup>

Pour se valoriser lui-même et valoriser son propos, le trouvère s'oppose aux autres en général. Il peut, par là, vouloir simplement faire état de son expérience personnelle et se donner une position avantageuse, comme dans JP 110/02 où Adam de la Halle, en dépit de son bonheur personnel, n'en conclut pas moins qu'en amour le mal l'emporte sur le bien:

– Sire, je voi l'un dolant,  
 L'autre lié de bien amer;  
 MAIS je ne m'en doi blasmer  
 Car j'en go, et nepourquant,  
 Comment que faite en soit me volentés,  
 Li maus plus que li biens i est trouvés.  
 (JP 110/02/v. 7-12)

Le dynamisme argumentatif de la séquence est, ici, relativement faible. Mais il en va différemment dans d'autres cas. C'est ainsi pour souligner sa propre lucidité, et donc donner plus de poids à sa parole, que le prieur de Boulogne l'oppose au manque de discernement fréquent, qu'atteste la sageste la sagesse proverbiale («celui qui marchande le bon morceau – la longe – emporte souvent les viscères»):

<sup>9</sup> Cf. également JP 28/04 ou JP 129/05. Parfois l'attaque personnelle se dissimule quelque peu sous une formulation plus générale, mais elle s'appuie toujours, cependant, sur l'opposition entre les vrais et les faux amis. Ainsi, dans JP 06/03, où un clerc récuse l'opinion de Thibaut de Champagne selon qui amant ne devrait révéler son amour qu'en servant fidèlement sa dame, par «moz coverz», «cointes semblanz» et par «signes»: *... moz coverz et signe, ce savez, | Et tel semblant vienent de decevance. | Assez trueve on qui set faire semblance | De bien amer sanz grant dolour soffrir; | MAIS fins amis ne puet son mal covrir | Qu'il ne die ce dont au cuer souvient | Par l'angoisse dou mal que il sostient.* (JP 06/03/v. 21-27) De même dans JP 61/05; répondant à Lambert Ferri qui se plaint de ne pas être récompensé de son service, Jehan Bretel fonde également sa réplique sur l'opposition entre «li faintiç ami» et «li bon»: – *Lambert, li faintiç ami | Dont nous avons veü maint | Se plaignent adès ensi | Pour çou qu'il n'ont lués ataint; | MAIS dame porte un entrait | Tel dont li bon sont refait,* (JP 61/05/v. 33-38).

– Bretel, bargignier le loigne  
 Et le coree em porter  
 Puet on, cascuns le tesmoigne;  
 MAIS je sai bien assener  
 Au milleur, par sainte crois.  
 (JP 82/04/v. 25-29)

C'est pour justifier son comportement aux yeux de Lambert Ferri, qui lui reproche d'avoir cessé de chanter depuis qu'il a épousé son amie, que Robert de le Piere se distingue de ceux qui chantent par désir:

Kanters n'est fors ke proiere:  
 Kascuns kante en desirant;  
 MAIS j'ai conquis, bien m'en vant,  
 Cou ke j'aloie querant,  
 Et sui issus del musage  
 (JP 106/04/v. 30-34)<sup>10</sup>

En se confrontant lui-même à son adversaire, le trouvère peut, en quelque sorte, faire d'une pierre deux coups. La séquence oppositive détient alors, en effet, une double fonction pragmatique – à la fois valorisation du locuteur et dévalorisation de l'interlocuteur –, modulée par l'alternance d'une qualité et d'un défaut ayant trait, dans la majorité des cas, à l'amour et à ses exigences; ainsi, la hâte et la patience discrète:

– Clers, je voi bien que haster vos volez,  
 Et bien est drois, qu'en clerc n'a abstinence;  
 MAIS se j'amoie autant con dit avez,  
 Nou diroie por quanqu'il a en France;  
 (JP 06/04/v. 28-31),

la loyauté et la tromperie:

– Par Deu, sire, j'aim de cuer sanz faintise,  
 MAIS vos guilez Amors,  
 (JP 06/07/v. 55-56),

la constance et la versatilité:

<sup>10</sup> C'est encore en utilisant la même structure oppositive et dans la même intention qu'un peu plus loin, Robert de le Piere réplique à Lambert Ferri qui l'a comparé au rosignol qui cesse de chanter après avoir couvert sa femelle: – *Lambers, ja lourseignos n'iere, | Kar il aime tant ne qant, | Ains est de canter laiïere | Par force a terme eskaant | MAIS j'aim bien tout en taisant | Celi ki m'a fait joiant*; (JP 106/06/v. 46-51).

Mes cuers s'est mis si ferm en l'estakete  
D'Amour servir  
Ke ja n'en serai restans  
Pour mal, MAIS je sui creans  
Ke vous cuidiés cascuns fust cangiés  
Autresi tost com vous vous cangeriés.  
(JP 63/04/v. 27-32),

l'espérance joyeuse et la prétention téméraire au «deduit»:

. . . pour tant tel deduit has,  
S'aim mieus desirer jolis;  
MAIS mieus amés, ce m'est vis,  
Un «tien» ke deus «tu l'auras».  
(JP 127/035v. 27-30)<sup>11</sup>

### *Changement de point de vue et opposition métadiscursive*

Il se peut aussi que le contraste posé par la séquence oppositive mette directement en cause la validité de la parole adverse. Le premier segment de la séquence exprime explicitement ou suggère implicitement la sottise ou l'incohérence de cette parole; dans le second, le trouveur, rejetant celle-ci, réaffirme sa propre thèse:

- \* JP 17/05. Jehan Legier soutient, contre Sendrart Certain, l'idée que les amants ne sont pas récompensés selon leur mérite:

– Sandrart, vous dites a moi  
Droites paroles d'enfant.  
MAIS a vo dit ne m'apoi,  
Car Amours fait tort mout grant  
Les siens servans a le fie:  
(JP 17/05/v. 33-37)

- \* JP 62/06. «Voudriez-vous, demande Jehan Bretel, que votre dame vous enlevât immédiatement tout espoir, ou qu'elle vous donnât des rendez-vous sans jamais vous accorder rien?» Lambert Ferri, rejetant le jugement de Jehan Bretel, choisit la seconde option:

Princes, enfantieusement  
Parlés, vos sens est descrius.  
Autant vaut merde que mius

<sup>11</sup> Cf. également JP 130/06/v. 56-58; JP 178/03/v. 31-34; etc.

Selonc vostre jugement.  
 MAIS mout vaut mieus un petit de tenance  
 La u on prent aucune soustenanche  
 Que nient avoir;  
 (JP 62/06/v. 41-47)

- \* JP 64/06. Cuvelier refuse l'idée qu'un amant puisse partager avec un autre les faveurs de sa dame.

– Bretel, bien parler poés  
 D'amours ariere et avant,  
 MAIS je di que nus hom tant  
 N'ert de sa dame privés  
 Ne d'amour aseürés  
 K'il ait ja le chuer joiant  
 S'aveuc li a parçonier,  
 (JP 64/06/v. 41-47)

Parfois, en revanche, le trouvère se montre plus conciliant, au moins en apparence et dans un premier temps. Il veut éviter la querelle, invoquant, pour cela, diverses raisons plus ou moins vraisemblables et habiles: il ne veut pas s'attarder à l'ironie dont son interlocuteur l'a égratigné (JP 178/05/v. 53-54); il ne tient pas à prêter le flanc aux railleries des «felons», de la «vilaine gent» (JP 07/06/v. 58-60); il respecte le choix de son adversaire et ne voudrait pour rien au monde que, par sa faute, il soit blâmé (JP 95/04/v. 30-31); il admet la supériorité de son partenaire en tant que polémiste (JP 168/05/v. 55-56). Mais c'est pour exprimer ensuite son opinion avec d'autant plus de force et de conviction:

- \* JP 178/05. Le trouvère estime que l'amant (en l'occurrence lui-même) doit rester fidèle à sa dame, si celle-ci s'est détournée de lui.

– Rollant, ne me corrocerai  
 De chose c'aiez dit ver mi,  
 MAIS ma loiaulteit maintanrai,  
 Et se me troverait ami  
 Mai dame.  
 (JP 178/05/v. 53-57)

- \* JP 07/06. Selon Thibaut de Champagne, il vaut mieux parler à son amie et la voir tous les jours, mais sans avoir le droit de la toucher que la caresser et l'embrasser sans la voir et sans lui parler. Ayant été raillé sur son embonpoint par Raoul de Soissons, il se refuse très habilement à prolonger la dispute sur ce plan, et il en revient à l'objet réel de la discussion:

Raoul, j'aim mielz vostre tençon  
 A lessier tot cortoisement  
 Que dire mal, dont li felon  
 Riroient et vilaine gent,  
 Et nos en serions dolant;  
 MÈs mout vaudroit mielz en amors  
 Veoir et oïr qu'estre aillors,  
 Rire, parler et solacier  
 Douz moz, qui font cuer catoillier,  
 Et resjoïr et saouler  
 Que en tenebres tastoner.  
 (JP 07/06/v. 56-66)

- \* JP 95/04. Robin de Compiègne soumet à Jehan Bretel la situation suivante: un ami a confié à ma garde, en partant, sa dame, que j'aime également. Et il l'interroge en ces termes: «Lequel me loerez: S'amour proier ou souffrir les grietez?» Robin de Compiègne lui-même choisit et défend la seconde attitude. Jehan Bretel respecte ce choix, mais il n'en conteste pas moins la justesse:

... ja par moi n'en iert chose enseignie  
 Dont tu doies au lonc estre blasmez  
 MÈs se j'estoie ausi enamourez  
 Que tu te fais, tost l'aroié proïe,  
 (JP 95/04/v. 30-33)

- \* JP 168/05. Rolant reconnaît que son adversaire Jehan de Bar est un débatteur invincible, mais il n'en prétend pas moins détenir la vérité:

– Sire, com saffis amereis  
 Vos faites. Ne sai dou faillir<sup>12</sup>  
 Ne devriés estre an champ mateis:  
 Vos vos saveis trop bien covrir.  
 MAIS se vos voliez descovrir  
 Vostre cuer a la veritei,  
 A moi vos vairoie acorder  
 (JP 168/05/v. 53-59)

Le dynamique de ce type de séquence oppositive, au sein de laquelle *mais* assure une sorte de bifurcation du discours, se déroule parfois en un mouvement inverse par rapport à celui que présentent les exemples qui viennent d'être cités. C'est, alors, dans le premier seg-

<sup>12</sup> «*Ne sai dou faillir* n'offre pas de sens, note Långfors (ibid., p. 257); nous proposons *ne sai dou ferir*».

ment de la séquence que le trouvère exprime son opinion ou développe son argumentation. Le *mais* introduit ensuite un brusque changement de point de vue et fonde une opposition qui met en jeu l'implicite discursif. Exposer une opinion ou développer une argumentation suppose, implicitement, dans le chef de l'énonciateur, la croyance que l'énonciataire auquel il destine son message est en mesure de le comprendre, et qu'à tout le moins, il est exempt de défauts intellectuels ou moraux qui le rendraient automatiquement hostile ou inaccessible à toute persuasion. C'est précisément cet implicite que le second segment de la séquence, amené par *mais*, vient nier. Interrompant son discours, le trouvère feint de s'apercevoir tout à coup que ses efforts de persuasion ne peuvent qu'être vains en face d'un interlocuteur tel que le sien. *Mais* crée ainsi une rupture dans la logique discursive, d'autant plus percutante qu'il introduit une attaque personnelle souvent très vive:

*vos estes bauz et desmesurez, . . . pou d'amour savez:*

- \* JP 10/05. Thibaut de Champagne s'efforce d'expliquer à Bau-doyn que l'amant, pour plaire à la dame qui vient de lui accorder son premier rendez-vous, doit lui baiser les pieds en premier lieu:

. . . vuil ses piez isnelepas,  
 Et puis apres sa bouche, a son voloir,  
 Et son beau cors, c'on ne tient mie a noir,  
 Et ses beaus eulz et sa face  
 Et son chief blond, qui le fin or efface.  
 MAIS vos estes bauz et desmesurez,  
 Si semble bien que pou d'amour savez.  
 (JP 10/05/v. 39-45),

*vos sens est par couvoitise outrés:*

- \* JP 78/06. Pour Robert de le Piere, il faut savoir attendre la joie d'amour:

Joie d'Amours ne puet venir trop lent.  
 Pour c'on sache que on l'ait sainement,  
 En bon espoir met li atendre sés;  
 MAIS vo sens est par couvoitise outrés.  
 (JP 78/06/v. 51-54),

*point n'estes d'amour bien embrasés:*

- \* JP 110/06. Selon Adam de la Halle, l'amour apporte plus de mal que de bien.

– Sire, Amour trouvai quisant,  
 Quant je le soloie anter,  
 En villier, en desirrer,  
 En penser et en doutant;  
 MAIS point n'estes d'amour bien embrasés,  
 Pour chou n'i cuidiés point tant de durtés.  
 (JP 110/06/v. 31-36),

*peu s'i (= en amour) entent vos cuers: joneche li vee:*

- \* JP 114/05. Il ne faut jamais, dit Jehan Bretel, abandonner le service de la dame:

– Adan, amours fu trouvee  
 Pour servir outreement,  
 Sans fin, MAIS peu s'i entent  
 Vos cuers: joneche li vee  
 (JP 114/05/v. 33-36),

*vos avez cuer failli:*

- \* JP 157/04. Pour Jacques de Billi, il convient de savoir servir sa dame avec humilité et patience:

. . . por ç'ai plus chier  
 Atandre et humelïer  
 Et soffrir ansi  
 MAIS voz avez cuer failli,  
 C'an vous n'ait point d'amistié.  
 (JP 157/04/vv. 48-52).

*faucetei est en vos si norrie c'amors seroit en vos mal amploïe:*

- \* JP 178/05. Contrairement à son partenaire Rolant, un «sire» pense que l'amoureux doit maintenir sa loyauté à l'égard de sa dame, même si celle-ci s'est détournée de lui:

C'elle m'ait guerpi  
 En aucun tens, avizement  
 Averait et cuer repentant  
 Teil dont je porai recevoir  
 Sa graice et s'amor si a voir  
 Ke jamais nuns ne l'an ferait sevreir.  
 Se li ferait pitiez on cuer antreir.  
 MAIS faucetei est en vos si norrie  
 C'amors seroit en vos mal amploïe.  
 (JP 178/05/v. 57-65)<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Pour d'autres exemples comparables, cf. JP 60/05; 73/05; 116/03; 118/04 . . .

Avec de tels exemples se manifeste la fonction métadiscursive du *mais* oppositif qui permet ainsi au locuteur d'interrompre l'avancée prévisible de son discours dans la direction qu'il lui a donnée initialement. *Mais* indique que cette avancée ne va pas se prolonger et que, par une brusque volte-face, le discours bifurque. Cet effet de rupture et de bifurcation se révèle également, dans le jeu-parti, sous des formes et dans des contextes fort différents de ceux qui ont été évoqués ci-dessus. Ainsi, dans la première strophe du JP 126, *mais* agence deux contenus sans continuité logique évidente: d'une part, une réflexion – d'abord générale, puis personnalisée – sur la nécessité de l'amour, et, d'autre part, l'invitation à participer au jeu-parti, suivie de la présentation du dilemme qui doit alimenter le débat. L'orientation du discours vers son objet véritable se trouve ainsi assurée:

– Guillaume, trop est perdus  
 Li hom qui amours oublie;  
 Je ne vous os metre sus  
 Qu'ele soit de vos partie;  
 MÈs soustenez vo partie  
 D'un jeu que je vous partis:  
 (JP 126/01/v. 1-6)

*Mais* apparaît aussi quelquefois au début de la deuxième strophe dans un emploi et une fonction similaires. Dans une séquence préliminaire de son intervention, le trouvère commence par déclarer que le jeu-parti auquel il est convié lui plaît ou ne lui plaît pas, ou encore qu'aucune des solutions qu'on lui propose ne reçoit son agrément, puis, orientant son discours dans une voie différente, il entreprend sa réponse et son argumentation. *Mais* est le carrefour de cette bifurcation:

– Messire Guiz, mout me siet la partie,  
 MAIS dou moillor vos dirai mon semblant,  
 Que lèautez n'iert ja par moi perie,  
 Encor la bei a tenir mon vivant.  
 (JP 04/02/v. 15-18)

– Baudoin, voir, mauvès jeu me partez.  
 MÈs por avoir ma dame a mon talant,  
 La porterai, puis que il est ses grez,  
 Entre mes bras, baisant et acolant.  
 (JP 08/02/v. 9-12)

– Princes du Pui, mout resoigne  
 Cascun des deus, car user

Ne vauroie pour Couloigne,  
 J'ai autre toile a curer!  
 MAIS se j'avoie le cois,  
 Li nuis et li palefrois  
 Et li nege me feroient plus lié  
 K'aler a pié a plain jour le moitié.  
 (JP 82/02/v. 9-16)

Dans le cours du débat également, le trouvère peut mettre à profit l'effet de surprise de tels changements de point de vue, toujours un peu déroutants, pour essayer de retourner une situation qui ne lui est pas particulièrement favorable. La force polémique surgit d'un mouvement discursif double, alternant la défense et l'attaque:

- \* JP 72/08. Gaidifer défend, contre Jehan Bretel, l'opinion selon laquelle la mort d'une demoiselle qu'il aimerait loyalement lui causerait moins de chagrin que son mariage. Comme Jehan Bretel l'accuse de n'être pas «d'amours nourris» (v. 50), il rejette d'abord cette accusation. Changeant ensuite de point de vue (grâce à *mais*), il lance un nouvel et dernier argument à l'appui de sa thèse::

– Bretel, n'est pas abaisie  
 Amours ne ses drois peris  
 Par moi, n'onques nel mesfis  
 Vers cheli qui m'est falie;  
 MAIS dites s'uns renoiés  
 Doit puis estre aconpaigniés  
 A bone gent alosee.  
 Nennil, se Perrins le gree.  
 (JP 72/08/v. 57-64)

- \* JP 73/06. Gaidifer soutient l'idée qu'il est préférable d'entendre dire beaucoup de bien de son amie et ne pas en trouver en elle que d'entendre dire du mal de de son amie et trouver en elle beaucoup de bien. Jehan Bretel l'ayant accusé de flatterie et de tromperie à deux reprises, au début de la strophe précédente (par un jeu de mots sur *blangier*: «. . . devers Blangi Vous estes un pau tournés») et à la fin de cette strophe («Mais je quit que vous plakiés»), il repousse cette attaque dans la première partie de son intervention; *mais* lui permet, ensuite, d'infléchir son discours dans une autre direction, il réitère l'argumentation qu'il a déjà développée auparavant et redit son incapacité à supporter le blâme de son amie:

– Bretel, se j'aie merchi,  
 Ains tieus ne fu mes pensés  
 Con vous chi sus me metés,  
 Ne de çou ains ne servi,  
 Car onques ne seuc blangier  
 Ma dame ne losengier;  
 MAIS puis qu'ele a en baillie  
 Mon cuer, ne puet estre mie,  
 Se ses los est abaisiés,  
 K'en mon cuer n'en soie iriés.  
 (JP 73/06/v. 51-60)

### *Contraste et choix*

La séquence oppositive dont *mais* est le noyau articulatoire fournit, dans un grand nombre de cas, l'assise d'un processus argumentatif par lequel le locuteur, mettant en contraste l'évaluation, explicitement ou implicitement positive ou négative, de deux objets thématiques contraires, peut apporter, par ce double jugement, un fondement, un appui, une justification à l'opinion qu'il défend<sup>14</sup>:

- \* JP 44/06. En réponse à Jehan Bretel, Grieviler estime que l'amoureux qui est d'abord éconduit, mais qui reçoit par après un accueil aimable, peut finalement nourrir plus d'espoir que celui à qui la dame ne dit ni oui ni non, mais qui ne rencontre par après qu'un visage indifférent. Il termine l'échange qu'il vient d'avoir avec Jehan Bretel par une brève phrase d'allure sentencieuse, qui oppose au mensonge de la parole la fidélité du coeur:

Pour ce di je que son temps mal emploie  
 Cui on respont aussi que en grouçant.  
 Cil est amez c'on va escondisant,  
 Le bel samblant le doit bien tesmoignier:  
 Langue ment bien, MÈS cuers ne puet changier.  
 (JP 44/06/v. 56-60)

- \* JP 62/08. Lambert Ferri plaide en faveur de la constance en amour et conclut par une formule proverbiale que la sagesse populaire a transmise jusqu'à aujourd'hui:

On set c'on lait, MAIS on ne set c'on prend.  
 (JP 62/08/v. 58)

<sup>14</sup> Cet emploi correspond à environ 26% des occurrences de *mais*.

- \* JP 116/07. Adam de la Halle condamne l'attitude d'Aristote qui accepta d'être chevauché par celle dont il voulait faire la conquête. Pour lui, il ne faut pas vouloir les biens d'Amour à n'importe quel prix (particulièrement, au prix de la honte et du blâme), et il s'adresse au juge Evrart en ces termes:

- Evrart, avoïrs mal aquis apovrie,  
 MAIS biens d'Amours a droit pris monteplie.  
 (JP 116/07/v. 49-50)<sup>15</sup>

Dans la très grande majorité des exemples, la séquence «s1 *mais* s2» se présente comme le prolongement de l'alternative qui pose, dès la strophe initiale, le cadre référentiel du jeu-parti<sup>16</sup>, et elle constitue, par excellence, la structure linguistique grâce à laquelle le trouvère traduit l'orientation de sa préférence. Par convention et par souci de clarté, nous réserverons désormais à cet emploi l'appellation de «séquence contrastive». Loin d'être un moule étriqué bridant la pensée et desséchant l'expression du trouvère, elle est une forme qui, tout en imposant sa contrainte, est susceptible de stimuler l'inventivité du trouvère, et d'aiguiser l'acuité de son talent argumentatif<sup>17</sup>. Prenons, par exemple, le JP 35. Jehan Bretel y propose à Jehan de Grieviler le choix entre deux types d'amants: celui qui trompe son amie ou celui qui est tellement confiant qu'il «se laïst dechevoir et ne le set perchevoir». En réponse à la question posée («Li qels aime mieus a droit?»), la première intervention de Jehan de Grieviler va se développer, entre une brève séquence préliminaire («- Sire Bretel,

<sup>15</sup> Cf. également JP 28/06/v. 58-60; 93/06/v. 43-45; 118/08/v. 53-54; . . .

<sup>16</sup> Généralement, une question suscite et oriente le débat, bien qu'il existe quelques jeux-partis où elle est absente ou reste implicite à une demande de conseil. Elle peut apparaître au début de la strophe, précédée seulement de l'adresse au partenaire et, parfois, d'une séquence préliminaire (annonçant la question ou faisant référence aux qualités morales et intellectuelles du partenaire), ou, au contraire, en fin de strophe, ou encore – mais le cas est exceptionnel – au milieu de la strophe. Elle se présente le plus souvent sous une forme dilemmatique, et elle s'organise autour de quelques marques linguistiques d'une grande régularité d'emploi, en particulier l'interrogatif *le quel* et les morphèmes d'alternance *li uns . . . li autres; ou . . . ou*.

<sup>17</sup> La séquence contrastive est toujours construite sur la base de la conjonction *mais*. Un seul cas (JP 34/05) nous paraît faire exception; *anchois y* est substitué à *mais*:

\* JP 34/05. Un amant doit-il préférer être haï ou oublié d'une dame qui s'est courroucé envers lui? Jehan de Grieviler préfère la haine à l'oubli, car, d'une certaine manière, elle permet de rester présent dans le cœur de la dame (cf. v. 36: «Je voeil adès estre en son cuer manans»). En revanche, pour Jehan Bretel, il est vain d'espérer trouver jamais de l'amour dans un cœur empli de haine, alors qu'on peut reconquérir «l'oublieuse debonaire»: – *Grieviler, con plus manriés* | *El cuer de le forsenee*, | *Mains d'amor i trouveries*; | *ANCHOIS ariés recouvree* | *L'oublieuse debonaire* | *Se vos l'antiés*, (JP 34/05/v. 37-42).

fourjugies N'erent ja amours par mi») et un vers conclusif («Or vous en ai dit le voir»), en une séquence du type «s1 *mais* s2», où s1 et s2 correspondent à chacune des deux branches de l'alternative

Cil <i>a amours cunkiies</i>	}	s1
Qui fait le samblant d'ami		
Et puis s'amie dechoit.	}	s2
MAIS chil <i>aime si qu'il doit</i>		
Ki lui meïsmes entr'oublie		
Et met en autrui baillie		
Cors et hounour et avoir.		
(JP 35/02/v. 13-19)		

Un tel exemple est remarquable par la simplicité et la netteté du contraste qu'y accuse la conjonction *mais*. C'est qu'en effet la division de chaque segment en sujet – prédicat coïncide parfaitement avec la division thème – rhème. On le sait, on appelle thématiques les parties d'un message qui sont connues (et présentent, dès lors, un intérêt communicatif faible ou nul); elles correspondent ici aux deux sujets qui reprennent les deux termes de l'opposition et qui dessinent le cadre intellectuel à l'intérieur duquel le discours pourra se développer (*cil... qui fait le samblant d'ami Et puis s'amie dechoit; chil... Ki lui meïsmes entr'oublie Et met en autrui baillie Cors et hounour et avoir*). Si les éléments thématiques ne sont que le point de départ du message, les éléments rhématiques en sont le but, ils véhiculent l'information proprement dite et assurent le progrès du discours: ils correspondent aux prédicats (*a amours cunkiies; aime si k'il doit*) et traduisent le jugement du trouvère.

Comme on va le voir, la mise en contraste est loin d'avoir toujours cette simplicité quasi géométrique. D'abord en raison de la complexité plus ou moins grande de chacun des deux segments *s1* et *s2*. Dans l'exemple du JP 35/02, que nous avons cité plus haut, chaque segment comporte une seule phrase: c'est une segment simple, à constituant unique. Dans beaucoup d'autres exemples, en revanche, nous avons affaire à des segments complexes comportant plusieurs constituants en relation hiérarchique: un constituant directeur et un ou plusieurs constituants subordonnés. Le constituant directeur donne le sens général du segment; les constituants subordonnés viennent appuyer le constituant directeur (par la justification, la paraphrase, l'argumentation, etc.). Ainsi, dans le JP 111, Adam de la Halle pose à Jehan Bretel la question de savoir qui «aime en meilleur foy»: celui qui fait sa cour «en ribant» ou celui qui la fait «sans dausnoy». A Jehan Bretel qui préfère la discrétion, Adam ex-

prime son scepticisme («Sire Jehan, de chou ne suis pas fis») et précise:

Souvent par fausseté maintient on soi		
Couvertement, et pour estre avant mis.		
MAIS raison a qui bien aime, par coi		
Dalés sa dame en priant s' esbanie;		
<i>Car</i> tés maintiens senefie		
L'abondanche dou cuer, a chou m'otroi,		
N'Amours n'a de taisier loi.		
(JP 111/03/v. 18-24)		

Le second segment est complexe, car il comporte une justification en deux propositions introduites par *car*. Mais c'est au niveau du constituant directeur que s'établit véritablement l'opposition. La justification n'est qu'un constituant subordonné au constituant directeur: c'est par ce dernier que le trouvère exprime son approbation de l'«esbanoy» (. . . *raison a qui bien aime, par coi Dalés se dame en priant s'esbanie*), en contraste avec la condamnation au moins implicite contenue dans le premier segment, et particulièrement dans les compléments *par fausseté* et *pour estre avant mis*. Plusieurs exemples présentent une configuration d'ensemble similaire, à savoir un premier segment simple et un second segment complexe; généralement, le constituant subordonné de ce second segment est une justification, introduite par *car*, parfois *que*, ou simplement juxtaposée. Cette justification peut être très brève et se limiter à un hémistiche, ou, au contraire, se dérouler en de nombreux vers; le plus souvent, elle occupe un ou deux vers:

- \* JP 56/06: opposition entre l'amant «recreant» et celui qui, par son service, s'efforce de gagner l'amour de la dame:

. . . cil n'aime tant ne qant		
Qui quiert ocoison par qoi		
De sa dame se despaire.		
MAIS cil qui bee a salaire		
D'amour u tout son cuer tent,		
Fait mout plus courtoisement,		
<i>Car</i> on ne puet esprisier		
Cou q'Amors rent de loier.		
(JP 56/06/v. 53-60)		

- \* JP 57/03: opposition entre la douleur que provoque le fait d'être trompé par sa dame et celle que cause sa mort.

Jamais n'ariés cuer joiant	}	s1
Se wihos estiés prouvés.		
Tes deus n'ert ja oubliés,	}	c. d.
<b>MAIS</b> sages cuers entr'oublie		
En aucun tans mort d'amie		
Et kiert autre soufisant,		
<b>Car</b> on doit vivre en amant.	}	c. s.
(JP 57/03/v. 21-27) <sup>18</sup>		

\* JP 41/05: opposition entre la hardiesse et l'humilité en amour.

- Grieviler, a le meslee	}	s1
Sont bon li hardi sergant;		
<b>MAIS</b> qui a bien servir bee	}	c. d.
Amours, cuer humeliant		
Doit avoir, sage et celant,		
Sans outrage et sans mesdis;		
Par çou doit estre conquis	}	s2
Cuers d'amie: Amours et Dieus		
Sont conquis par teus estius.		
(JP 41/05/v. 37-45) <sup>19</sup>	}	c. s.

Épinglons encore un exemple où la justification contenue dans s2 est introduite par *puis que*. Dans JP 38, le contraste est établi entre le mari qui est constamment jaloux de sa femme (sans qu'il ait, pourtant, la preuve de l'infidélité de celle-ci) et le mari qui sait avoir été trompé, mais qui sait aussi qu'il ne le sera plus. Contrairement à ce qu'on a observé précédemment, la justification n'apporte pas réellement un argument en faveur du constituant directeur de s2, ni une information nouvelle. Elle consiste simplement en un rappel des informations déjà présentées par l'exposé du dilemme dans la première strophe, et elle constitue donc un arrière-plan thématique:

... bien est traïs	}	s1
Li hom ki teus maus (= la jalousie) souprent.		
Tous tans a le cuer espris		
D'ire et d'anui et de paour dervee.		
Li jalous boit par an mainte orde euwee	}	c. d.
<b>MAIS</b> li wihos a le mal pas passé		
<i>Puis qu'</i> il voit bien et est en seürté		
Que sa feme mais autrui n'amera.		
(JP 38/06/v. 52-59)	}	c. s.

<sup>18</sup> Cf. également JP 06/02/v. 11-18, où le constituant subordonné, plus ample, comprend, outre une justification introduite par *que*, un développement paraphrastique du second segment (v. 15-18), et JP 116/05/v. 38-40, où, en revanche, le constituant subordonné, introduit par *car*, est réduit à l'hémistiche (v. 40).

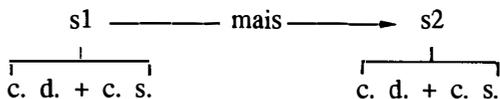
<sup>19</sup> Un exemple similaire se présente dans JP 34/03/v. 5-9.

Enfin, il arrive – mais le cas est plus rare – que le second segment soit formé d'un constituant unique, et c'est le premier qui comporte une justification (juxtaposée au constituant directeur ou coordonnée par *car*). Ainsi, dans JP 21/06 où se trouvent opposés celui qui aime une dame sans espoir de retour et celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais:

Point n'avient ne ja n'avenra	} c. d.	} s1
Que cilz ait joie de s'amie		
Qui est amez; quant ne vaura	} c. s.	
Sen cuer metre en dame senee,		
Toute sa joie a desevee.		
MAIS cilz qui ainme sans folour		} s2
Conquiert et a joie greingnour.		

(JP 21/06/v. 42-48)<sup>20</sup>

La séquence «s1 *mais* s2» croît en dimension et en complexité lorsque les deux segments contiennent un constituant directeur et un (ou, éventuellement, plusieurs) constituant(s) subordonné(s), qui, ici encore, sont soit coordonnés (généralement par *car*), soit juxtaposés. Le mouvement de pensée qui sous-tend la séquence peut engendrer un grand nombre théorique de structures globales. Le plus souvent, cependant, la séquence présente une organisation fondée sur un parallélisme du type



Ainsi, dans JP 172/03, on trouve opposées la souffrance de l'amant qui ne peut revoir sa dame – qui lui est pourtant favorable – tant elle est bien gardée, et la souffrance de l'amant qui trouve auprès de sa dame «chiere ombrage» et «samblant sauvage» au point qu'il «cuide avoir congiet». Les deux segments de la séquence sont complexes: le constituant directeur du premier (v. 27-29), et plus précisément l'élément rhématique (*Plus de legier en soffre sa hachie*) reçoit une justification quelque peu redondante, tout comme le constituant directeur du second trouve son prolongement dans une explication:

<sup>20</sup> Voir aussi JP 16/03/v. 25-30; JP 51/04/v. 28-32.

Kant li hons seit k'il ait sans fauseit	}	c. d.	}	s1
De sai dame lou cuer, je vos a fi				
Plus de legier en soffre sa hachie.				
Or soit ansi c'avoit ne la puist mie	}	c. s.		
A son voloir, si com il l'ot sovant,				
Et ke bien seit k'elle en ait cuer dolant,				
Li reconfors li fait grant avantaige.	}	c. d.	}	c. s.
MAIS li autres soffre trop grief malaige:				
Ne seit por coi sa dame ait cuer iriet,				
Fors c'adès crient c'autre n'ait acointiet.				

(JP 172/03/v. 27-36)<sup>21</sup>

Le JP 14, d'allure parodique, n'en révèle pas moins dans le chef des deux partenaires, Jehan d'Estruen et Colart le Changeur, une grande maîtrise de la technique argumentative. Son sujet fait penser aux sottes chansons: de deux dames, laquelle faut-il préférer, celle qui veut vous tirer les cheveux ou celle qui veut vous serrer la gorge? Pour répondre à la question de Jehan d'Estruen, Colart le Changeur met en oeuvre la structure «s1 *mais* s2» selon le même dynamisme discursif que dans JP 172/03, avec cette différence, toutefois, que le constituant subordonné, au lieu d'être simplement juxtaposé au constituant directeur, lui est coordonné par *car*:

Pour ce vous loe a briés prières	}	c. d.	}	s1
Que ne souffrez par nulle esprisse				
Que soit mansés vo hateriaus,				
<i>Car</i> surlante en seroit li piaus,	}	c. s.		
S'en pourroit vo char empirer;				
MAIS laissez vos cheveux tirer				
Celle qui s'en est esmetie,	}	c. d.	}	s2
<i>Car</i> c'est de vous la mieus venue.				

(JP 14/02/v. 13-20)

L'exemple du JP 34/06, où Jehan de Grieviler émet l'opinion que, quand une dame se courrouce à l'endroit de son ami, celui-ci doit préférer être haï qu'oublié, est un peu particulier. Certes, comme les précédents, il est construit selon le schéma formel «s1 (c. d. + c. s.) *mais* s2 (c. d. + c. s.)». Mais, alors que, précédemment, l'opposition s'exerce entre les constituants directeurs, elle se noue, ici, par l'entremise de la diction métaphorique, entre le constituant subordonné du premier segment et le constituant directeur du second:

<sup>21</sup> Voir aussi JP 44/03/v. 22-30.

En oublier a grief haire,	} c. d.	} s1
<i>Car</i> on a tout a refaire,	} c. s.	
MAIS on resprent tost le tison arsé,	} c. d.	} s2
<i>Car</i> amours a tantost le cuer mué	} c. s.	
Puis que devant en a esté tenans.		

(JP 34/06/v. 50-54)

Dans les différents cas que nous venons d'examiner, le mouvement argumentatif qui anime les deux segments de la séquence «s1 *mais* s2» est celui de la justification et procède du constituant directeur au constituant subordonné. Le mouvement inverse, procédant du constituant subordonné au constituant directeur – mouvement de conclusion – n'est pas absent des exemples relevés dans les jeux-partis, mais il est nettement moins attesté. Nous le rencontrons dans la quatrième strophe du JP 45, où est débattue la question suivante: lequel de ces deux amants une dame préfère-t-elle, celui à qui elle défend de se rendre à un tournoi (alors qu'il voudrait y aller) ou celui à qui elle commande de s'y rendre (alors qu'il voudrait s'en abstenir)? Si le second segment de la séquence contrastive «s1 *mais* s2» procède, comme dans les exemples précédents, du constituant directeur au constituant subordonné, c'est le mouvement inverse qui caractérise le premier. Les constituants directeurs des deux segments occupent, dès lors, le centre de la séquence, qui se trouve ainsi construite, de part et d'autre de *mais*, selon un ordre symétrique; la symétrie est accentuée par la dimension égale des deux constituants directeurs et des deux constituants subordonnés:

Cuers amoureux est tous jours desirans	} c. s.	} s1
D'estre avec ce qu'il aime loiaument.		
Tele amour est sans soupeonement.	} c. d.	} s2
MÈs on puet bien en l'autre mal noter:	} c. d.	
L'en puet cuidier qu'aillours soit son penser,	} c. s.	} s2
Ou elle veult faire tout son talent.		

(JP 45/04/v. 31-36)

C'est la même configuration globale qui apparaît dans JP 172/04, où se trouvent opposés deux amants: l'un ne peut voir sa dame, car elle est bien gardée, l'autre «cuide avoir congiet», car sa dame lui réserve mauvais accueil. Lequel souffre le plus?

Cilz ait trop pis ke seit de veriteit	}	c. s.	}	s1		
K'il ait dou tot a son desdut faillit						
Por achiveir lou pis, c'on ne puit mie	}	c. d.				
Aparsevoir l'amor dont il mandie:						
C'est uns prisons ki vit en languissant.	}	c. d.			}	s2
MAIS li autres vit amerusement.						
Se sa dame l'asaie an son coraige,	}	c. s.				
Por esprover c'il est de son menaige,						
C'elle lou voit loiaul sans cuer chaingier,	}	c. s.				
Plus l'aimerait cant l'avrait asaïet.						
(JP 172/04/v. 39-48)						

C'est encore la symétrie qui caractérise l'exemple suivant (JP 153/05) – d'une manière moins nette cependant –, mais, cette fois, ce sont les deux constituants subordonnés qui occupent le centre de la séquence. Ici aussi, deux types d'amants sont mis en balance; l'un passe la nuit avec sa maîtresse sans, toutefois, «faire tot son talent», l'autre «tost vient et tost prent», puis s'en va:

Teille amor* ne fait a amer,	}	c. d.	}	s1		
Car elle n'ait poent de savor.						
MAIX cil en ait moult grant dosour	}	c. s.				
Ki puet a loisir acolleir						
Et baissier a joie grignor.	}	c. s.			}	s2
En teil amor fait sen entreir.						
(JP 153/05/v. 35-40)	}	c. d.				

\* = «lou tost faire ne tost aleir»

Comme on le voit, la séquence «s1 *mais* s2» offre un cadre linguistique idéal permettant aux partenaires de prolonger, en y apportant réponse, la question dilemmatique qui se trouve au départ du jeu-parti. Elle leur fournit l'occasion de déployer leur ingéniosité formelle, tout en la maîtrisant. Objet de créativité, elle devient ainsi, paradoxalement peut-être, source de diversité.

### *La séquence contrastive: Thème et rhème*

La créativité et la diversité apparaissent, on l'a observé, dans la manière dont le trouvère agence et ordonne les constituants de chacun des segments qui forment la séquence contrastive. Mais elles se manifestent bien davantage encore dans la formation interne des constituants eux-mêmes, et, plus particulièrement, des constituants directeurs. Construits sur l'enchaînement d'éléments thématiques

(donc connus, puisque reprenant les contenus formulés dans le dilemme initial et dans le développement qui lui est donné ensuite) et d'éléments rhématiques (essentiellement porteurs du dynamisme communicatif et argumentatif), ils révèlent une grande richesse de formes dans l'expression linguistique de ces éléments thématiques et rhématiques. Il n'y a pas, en effet, de lien fixe entre telle ou telle fonction syntaxique et la valeur thématique ou rhématique. Comparons les deux exemples suivants. Le premier est extrait du JP 56, où Jehan Bretel met en scène deux hommes amoureux de la même dame, par ailleurs peu digne d'être aimée (*pau sage et pau soufisant*); l'un s'efforce de «son serviche parfaire», tandis que l'autre «se repent» et cherche à «issir de son dangier»: «li qels fait mieus a prisier?» A Lambert Ferri qui a marqué sa préférence pour le premier, Jehan Bretel répond:

*Uns musars* veut a chief traire  
 Qanque li vient a talent,  
 MAIS *li sages* se repent,  
 Qant il se voit foliier,  
 Et met paine en lui aidier.  
 (JP 56/03/v. 26-30)

Dans le JP 120, Adam de la Halle demande si l'amoureux est plus heureux quand il est si épris de la dame que «s'amour li proi» ou quand il en a «l'otroi». Voici l'opinion de Jehan Bretel:

*Li prians est en dangier*  
 Tous jours et en grant effroy  
 Pour paour d'estre escondis;  
 MAIS cil qui l'otroi a pris,  
 Il est sans anoy.  
 (JP 120/04/v. 33-37)

Dans ces deux exemples, les deux segments qui composent la séquence contrastive sont construits selon la même structure syntaxique globale (sujet + prédicat). Mais celle-ci ne correspond pas à une même répartition du thème et du rhème<sup>22</sup>. Dans le second exemple, le composant rhématique est représenté par les prédicats attribués aux deux types d'amoureux qui sont confrontés. Dans le premier exemple, en revanche, les prédicats sont les éléments thématiques qui reprennent l'alternative initiale; ce sont les sujets (*uns musars*; *li sages*) qui, traduisant le jugement du trouvère, sont porteurs du dy-

<sup>22</sup> Dans les exemples, la partie rhématique est en italiques.

namisme communicatif de la séquence, dont ils constituent donc le rhème<sup>23</sup>.

C'est de cette latitude – cette non-univocité du lien entre fonction syntaxique et valeur thématique ou rhématique – que peuvent naître la variation et le renouvellement des formes, dont aiment à jouer vivement les jongleurs du verbe. Certes, en ce qui concerne la relation syntaxique sujet-prédicat, elle correspond la plupart du temps à une répartition entre thème et rhème; dans ce cas, le trouvère peut trouver des moyens de diversification dans l'actualisation linguistique ainsi que dans l'ordre syntaxique du sujet et du prédicat. Le sujet-thème peut être réalisé sous forme nominale dans les deux segments de la séquence; le parallélisme des deux segments, organisés selon l'ordre «sujet-thème + prédicat-rhème», se trouve parfois souligné par la coïncidence du cadre syntaxique avec l'unité métrique:

- \* JP 75/07. Pour Jehan Bretel, celui qui est haï et «tenchié» a, finalement, moins mauvaise vie (il sait à quoi s'en tenir!) que celui qui est aimé, mais dont la dame évite la rencontre par timidité:

Amis tenchiés *coiement saouler*  
*Se puet de tant, et par droit li soufist,*  
 MAIS li amés c'on eskieve *languist.*  
 (JP 75/07/v. 50-52)

- \* JP 86/04. Un amoureux fait de meilleures chansons quand il n'a pas encore obtenu les faveurs de sa dame et qu'il espère une récompense, car . . .

Biens achievés *fait joie restanchier,*  
 MAIS fins desirs *le fait croistre et haucier.*  
 (JP 86/04/v. 39-40)

- \* JP 163/03. A tout prendre, un chevalier médisant vaut mieux qu'un chevalier orgueilleux, car il est capable de s'amender:

<sup>23</sup> Il en va de même dans JP 30/04/v. 33-38. Dans ce jeu-parti, Jehan Bretel interroge Jehan de Grieviler sur le point de savoir si l'ami doit renoncer à «recevoir sa joie» par crainte de compromettre sa dame, ou, au contraire, jouir d'elle au risque de nuire à sa réputation. Si Jehan Bretel lui-même est favorable à la seconde solution, Jehan de Grieviler pense qu'une telle attitude ne peut qu'être le fait de «ribaudaille» (qu'il oppose aux personnes «de grant vaille»). Dans les deux segments de la séquence oppositive «s1 mais s2», l'élément rhématique est actualisé sous la forme d'un sujet (*ribaudaille* opposé à *nulz de grant vaille*).

Mesdisans *bien s'aparsoit*  
 MAIS orguillous *ne poroit*.  
 (JP 165/03/v. 25-26)<sup>24</sup>

Le sujet-thème peut également être réalisé, dans les deux segments, sous la forme « (*cil / li hom*) *qui* + proposition relative ». Dans ce cas, les trouvères excellent à tirer des multiples possibilités d'ordre syntaxique des effets de parallélisme ou de symétrie qui appuient le contraste établi, en même temps qu'ils mettent en valeur l'habileté du poète et son art du débat. On rencontre l'ordre «sujet-thème – (*cil, li hom*) *qui* + proposition relative – + prédicat-rhème» dans les deux segments de la séquence:

- \* JP 53/04. Selon Lambert Ferri, l'attitude de l'amant qui ne se permet rien qui puisse nuire à la bonne renommée de sa dame est préférable à celle de celui qui ne cherche qu'à obtenir les faveurs de sa dame:

Qui fuit chou qui met ariere  
 Lui et autrui, *par saint Piere*,  
*Il ne fait mie folie*;  
 MAIS chil qui sa dame prie  
 Cou dont ses cors puet estre vergondés  
*N'aime pas tant con li autres d'assés*.  
 (JP 53/04/v. 35-40)

- \* JP 73/03. L'amant a, sans doute, des raisons de se méfier s'il entend faire l'éloge de sa dame (c'est, en tout cas, l'avis, quelque peu paradoxal, de Jehan Bretel); en revanche, dans la mesure où il connaît la qualité de sa dame, il n'a pas à s'inquiéter des blâmes qu'on peut émettre à son sujet:

. . . qui sa dame ost prisier  
*Douter s'en doit et quidier*  
*Que chascuns l'ait couvoitie*,  
 MAIS qui de bonté garnie  
 Le set, *tous autres meschiés*  
*Doit jus metre et estre liés*  
 (JP 73/03/v. 25-30)

- \* JP 109/07. Jehan Bretel combat l'idée de rester, toute une vie, sédentaire auprès de la femme aimée:

<sup>24</sup> Cf. aussi JP 27/08/v. 70-72; JP 48/05/v. 54-59.

Qui va il leke et s'est joians et liés,  
 MAIS chieus qui siet adès est loeus sequiés.  
 (JP 109/07/v. 51-52)<sup>25</sup>

Parfois, le parallélisme syntaxique des deux segments se fonde sur un ordre inverse, le prédicat-rhème précédant la proposition relative et son éventuel antécédent (dont elle peut, à l'occasion, être séparée):

- \* JP 72/03. Il y a plus de chagrin à voir sa dame mourir que de la voir se marier . . .

. . . car trop est hounis  
 Li hom qui pert a toudis  
 Celi cui il a coisie;  
 (. . .)  
 MAIS après tous les meschiés  
 Puet chele estre recouvree  
 Qui en vie est demouree.  
 (JP 72/03/v. 18-24)<sup>26</sup>

Mais il arrive aussi que la recherche formelle du trouvère s'exerce d'une autre manière, et qu'elle s'oriente – peut-être par souci d'éviter la monotonie – vers une rupture du parallélisme des deux segments constitutifs de la séquence contrastive. La variation peut alors se manifester dans l'expression linguistique du sujet-thème, celui-ci étant traduit sous forme nominale dans le premier segment et sous la forme «(cil) qui + proposition relative» dans le second segment, ou vice versa:

- \* JP 51/03. Celui qui sert Amour en bon espoir est plus enclin à accomplir des prouesses que celui qui est déjà en possession de ses joies:

Li preus desert que ses mauz assouage  
 (Mès cil qui got puet bien estre arestans),  
 (JP 51/03/v. 20-21)<sup>27</sup>

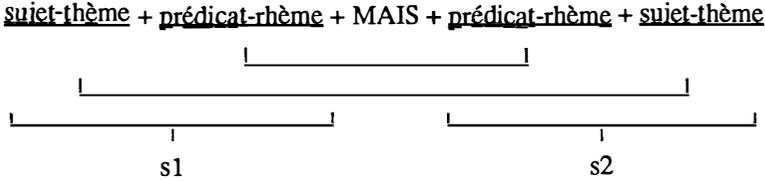
Parfois encore, la mise en contraste des segments s1 et s2 trouve sa formulation dans une séquence fondée non plus sur le parallélisme, mais sur la symétrie, ce qui implique une inversion syntaxique glo-

<sup>25</sup> Cf. aussi JP 38/03/v. 27-30.

<sup>26</sup> Cf. aussi JP 35/02/v. 13-19; JP 132/07/v. 49-52.

<sup>27</sup> Cf. aussi JP 120/04/v. 33-37.

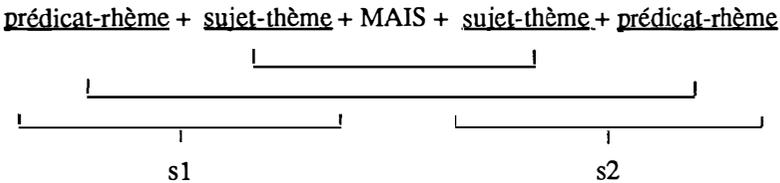
bale d'un segment à l'autre. *Mais* apparaît alors comme l'axe autour duquel se distribuent symétriquement le sujet-thème et le prédicat-rhème de chaque segment, soit selon le schéma



comme dans JP 21/05:

Jehan, cilz qui espoire aïe  
*A grand deduit; MAIS poy fera*  
 Cilz qui touz jours sert et de prie,  
 Quant voi merci ne trouvera.  
 (JP 21/05/v. 33-36),

soit selon le schéma inverse



comme dans JP 169-04:

*N'est drois chivailliers noméis*  
 Qui vait armes esloignant;  
 MAIS cilz qui les vait quairant  
*Est drois chivaliers gentis:*  
 (JP 169/045v. 42-45)<sup>28</sup>

Le dynamisme communicatif et argumentatif des deux segments *s1* et *s2*, ainsi que celui de la séquence qui résulte de leur coordination adversative, dynamisme qui trouve sa source dans l'ajout d'un élément rhématique au substrat thématique, se développe selon d'autres relations syntaxiques que celle de sujet-prédicat, notamment celle de déterminé-déterminant. La richesse des ressources linguistiques offre ici encore au trouvère les moyens d'exercer son ingénio-

<sup>28</sup> Cf. aussi JP 03/03/v. 21-24; JP 50/04/v. 25-28.

sité. Ainsi, dans l'exemple suivant – extrait du JP 37, où Jehan Bretel confronte deux situations: la promesse d'un rendez-vous et l'octroi d'un baiser –, le thème, au sein de chaque segment, est exprimé par le complément prépositionnel-déterminant (*el baisier; au jour metre*), les syntagmes déterminés (*n'a fors oeuvre coumenchie et est presque parfurnie*) ayant, quant à eux, valeur rhématique:

El baisier *n'a fors oeuvre coumenchie,*  
 MAIS au jour metre *est pres que parfurnie*  
 (JP 37/03/v. 23-24)

Il en est de même dans JP 82/04, où le prier de Boulogne, répondant à Jehan Bretel, juge la nuit préférable au jour pour rendre visite à sa dame:

*Uns faus u uns tuepois*  
*M'aroit bien tost a plain jour laidengié,*  
 MAIS par nuit *sont tout li musart couchié.*  
 (JP 82/04/v. 30-32)

Dans d'autres cas, seules les modalisations, argumentativement négatives ou positives, qui affectent l'énoncé-thème dans sa globalité ont valeur rhématique; ces modalisations s'expriment par des procédés linguistiques divers, tels que, par exemple, la négation syntaxique et le verbe *vouloir* utilisé à la première personne de l'indicatif présent:

- \* JP 08/06. Les conditions imposées pour obtenir l'amour de la dame sont soit de la porter dans le lit du rival, soit de faire venir le rival chez soi:

– Baudoin, voir, *ja* chiez moi *n'enterra*  
 Mes anemis por ma dame baillier.  
 MÈs ma dame la ou il li plaira  
*Vueil je* porter et servir sanz dangier,  
 (6JP 08/06/v. 42-44),

ou des formes verbales impératives comme *ne devez plus mettre avant, prixiez*:

- \* JP 169/06. La partenaire de Rolant exprime sa préférence pour le chevalier qui accomplit des exploits glorieux:

*Ne devez plus mettre avant*

Chivaillier de remenant;  
 MAIS *prixiez* ciaus qui font chevalz crever,  
 Lances brixier, banieres vanteler.  
 (JP 169/06/v. 73-76)<sup>29</sup>

D'autres fois encore, la séquence contrastive contient dans ses deux segments, ou, plus souvent, dans un seul des deux, une proposition circonstancielle (introduite par *se, quant, puisque, . . .*) qui rappelle la situation évoquée dans le dilemme initial et qui constitue donc l'arrière-plan thématique sur lequel se détache le contenu véritablement chargé du dynamisme communicatif:

- \* JP 48/02. Lequel a plus d'un chagrin, un mari ou une femme trompés? Le Trésorier d'Aire exprime cet avis:

Nous disom: qant li maris  
 Fait tant qu'il conquiert amie,  
 Sa feme en est courechie;  
 MAIS qant il avient ensi  
 Que la dame fait ami,  
 Cil a plus de destourbier  
 Et plus s'en doit courecier.  
 (JP 48/02/v. 18-24)

- \* JP 81/02. Si, à force de fréquenter une dame qui vous réserverait toujours bon accueil, vous en veniez à l'aimer, le lui diriez-vous ou non? demande Jehan Bretel. Voici la réponse de Jehan de Vergelai:

Se jou avoie avantaje si grant  
 Con vous dites et l'amour ensemment  
 Eüsse a li eü tout mon vivant,  
 Ne li seroit ma pensee jehie  
 MAIS finement seroit de moi servie  
 Tout en taisant, et mout seroie liés  
 S'ensi m'estoie a ma dame acointiés.  
 (JP 81/02/v. 10-16)<sup>30</sup>

Les exemples que nous avons cités précédemment montrent que les éléments thématique et rhématique sont susceptibles de détenir des fonctions syntaxiques différentes et que le poète trouve là un des

<sup>29</sup> Cf. aussi JP 116/05/v. 38-40, où les syntagmes verbaux «*bon fait* + infinitif» (premier segment) et «*nus ne doit* + infinitif» (deuxième segment) réalisent respectivement les modalisations positive et négative.

<sup>30</sup> Cf. aussi JP 48/03/v. 27-31; 48/06/v. 63-67; 172/05/v. 51-59; 176/03/v. 22-27.

moyens de diversifier l'actualisation linguistique de la séquence «s1 mais s2». Mais, dans ces exemples, les deux segments offrent généralement une évidente ressemblance syntaxique. Le trouvère peut pousser plus loin la recherche et le jeu formels en faisant varier, d'un segment à l'autre, la procédure syntaxique mise en oeuvre. Ainsi, dans JP 35/04, Jehan de Grieviler exprime un jugement contrasté sur la tromperie et la loyauté en une séquence où le thème est placé en tête de chaque segment; mais il est réalisé, dans le premier segment, en tant que déterminant, sous la forme d'un complément prépositionnel (*par les tricheries*), et, dans le second, en tant qu'arrière-plan, sous la forme d'une proposition hypothétique (*se cascuns ne savoit deçoivre*):

– Sires, par les tricheries  
 Dont li faus cuer sont garni  
*Sont amours souvent peries*  
*Et li loial cuer traï.*  
 MAIS se cascuns ne savoit  
 Deçoivre, *donkes seroit*  
*Amours droite conpaïnie.*  
 (JP 35/045v. 31-37)

Une variation similaire s'observe dans JP 77/03. Jehan Bretel ayant confronté la situation de celui qui sait que sa maîtresse le trompe et celle de celui qui est constamment jaloux de sa femme, manifeste son choix en faveur de la première de ces situations et conclut qu'il préfère «mal c'on puet laisser tost que lonque maladie». L'ordre est, ici, doublement inversé: non seulement le thème se trouve en tête du premier segment et en fin du second, mais c'est dans le premier segment qu'il est réalisé sous la forme d'une proposition hypothétique (*se de celi dont sui amés sui wihos*) et dans le second sous la forme d'un complément prépositionnel (*pour nul destourbier*):

Se de celi dont sui amés  
 Sui wihos, *partir m'en porrai,*  
 K'iretajes n'est çou mie;  
 MAIS *ma feme n'ert guerpie*  
*De moi pour nul destourbier,*  
 (JP 77/03/v. 21-25)

Citons encore JP 83, dans lequel Jehan de Grieviler demande si un amant a plus de plaisir quand il se souvient des joies passées ou au moment où il en goûte de nouvelles. Jehan Bretel pense que le souvenir vaut mieux et condense sa pensée dans deux vers où les deux

branches de l'alternative sont thématisées, d'une part, sous la forme d'une proposition temporelle, en tant qu'arrière-plan, dans le premier segment (*entroeus c'on got*), et, d'autre part, sous la forme d'un complément prépositionnel, en tant que déterminant, dans le second segment (*el recort*):

. . . entroeus c'on got *on ne fait fors haper,*  
 MÈs *la joie est el recort parfurnie;*  
 (JP 83/06/v. 33-34)

L'expression linguistique du thème (et, corollairement, celle du rhème) dans les deux segments de la séquence contrastive peut aussi recourir à d'autres alternances de fonctions, telles que

– sujet et arrière-plan (proposition hypothétique, proposition de temps):

- \* JP 133/05: opposition entre le fait d'ignorer son infortune conjugale (sujet du premier segment: *cis qui point ne set son destoubier*) et le fait de l'apprendre (arrière-plan du second segment: *s'on vous pooit ramentevoir honte et blasme qui aparust*).

Symon, *cis n' a riens que doloir*  
 Qui point ne set son destoubier (= son malheur conjugal)  
 MÈs *il vous doit moult anoier*  
 S'on vous pooit ramentevoir  
 Honte et blasme qui aparust.  
 (JP 133/05/v. 41-45)

- \* JP 84/04: opposition entre l'amoureux qui n'a aucun soupçon (sujet du premier segment: *cil qui en est asseürez*) et l'amant jaloux (arrière-plan du second segment: *quant cil qu'amors tarie est de jalousie esmus*).

Cil qui en amours est asseürez,  
 Soit droit ou tort, *il n'a de quoi soignier:*  
 C'est une amour endormie.  
 MÈs quant cil qu'amours tarie  
 Est de jalousie esmus,  
*Adont sent il les vertus*  
*De bone amour qui le font frepillier*  
*Et querre ce qui ne li a mestier.*  
 (JP 84/04/v. 33-40)<sup>31</sup>

<sup>31</sup> Cf. aussi JP 172/03/v. 27-34.

– sujet et déterminant (complément prépositionnel):

- \* JP 38/07: opposition entre le fait de savoir qu'on a été trompé (sujet du premier segment: *çou c'on set*) et le fait de s'imaginer, de soupçonner qu'on l'est (déterminant du second segment: *en cuidier*).

– Robert amis, çou c'on set *est outré*,  
MAIS en cuidier *n'a fors que vanité*.  
JP 38/07/v. 61-62)<sup>32</sup>

– sujet et complément d'objet direct (en liaison avec le passage de la voix passive à la voix active):

- \* JP 57/03: opposition entre la douleur d'être trompé (sujet dans le premier segment: *tes deus*) et celle de voir sa dame mourir (complément d'objet direct dans le second segment: *mort d'amie*)

Tes deus \* *n'ert ja oubliés*,  
MAIS *sages cuers entr'oublie*  
En aucun tans mort d'amie.  
(JP 57/03/v. 23-25)

\* la douleur d'être trompé

Il n'est pas rare, enfin, que la formulation et la répartition des éléments thématique et rhématique soit plus diversifiée encore, et, à la fois, plus subtile et plus complexe. En voici trois illustrations. Le JP 111 oppose deux types d'amoureux; l'un fait sa cour «en ribant», l'autre «sans dausnoy»: «li quiex aime en meilleur foy?» A Jehan Bretel qui penche pour la discrétion, Adam de la Halle objecte:

Souvent *par fausseté* maintient on soi  
Couvertement, et *pour estre avant mis*.  
MAIS *raison a qui bien aime*, par coi  
Dalés se dame en priant s'esbanie;  
(JP 111/03/v. 18-21)

Dans le premier segment de la séquence, le thème est représenté par le groupe «syntagme nominal + syntagme verbal» (*maintient on soi couvertement*); le contenu véritablement informatif est constitué par les motifs que le trouvère attribue à ce comportement, et qui sont exprimés par les compléments prépositionnels *par fausseté* et *pour es-*

<sup>32</sup> Cf. aussi JP 45/04/v. 33-34.

*tre avant mis*. Dans le second segment, en revanche, le thème est essentiellement formulé par une proposition adjointe qui explicite le syntagme *bien aime* (*par coi dalés se dame en priant s'esbanie*), alors que l'élément rhématique correspond aux mots *raison a* et *bien*.

Dans JP 41, à Jehan de Grieviler qui, placé devant le choix entre l'amant hardi et l'amant timide, a exprimé sa préférence pour le premier, Jehan Bretel rétorque en faisant observer l'inadéquation de la hardiesse à l'amour :

– Grieviler, *a le meslee*  
*Sont bon li hardi sergant;*  
 MAIS *qui a bien servir bee*  
*Amours, cuer humeliant*  
 Doit avoir, sage et celant,  
 Sans outrage et sans mesdis;  
 (JP 41/05/v. 37-42)

La hardiesse et la timidité constituent donc l'élément thématique; celui-ci correspond, dans le second segment, au prédicat (*cuer, humeliant... sans mesdis*), mais dans le premier, il n'est représenté que par l'épithète *hardi*, modifieur du nom-sujet *sergant*. Celui-ci participe, en effet, à l'élément rhématique et porte l'information nouvelle au même titre que le prédicat (*sont bon a le meslee*).

Dernier exemple: le JP 44, qui évoque deux attitudes possibles d'une dame à l'égard de deux amoureux qui la courtisent (aimable à l'égard de celui qu'elle a tout de suite éconduit; indifférente envers celui qu'elle n'a ni refusé ni agréé) et qui pose la question de savoir lequel des deux amoureux peut nourrir le plus grand espoir. Contrairement à Jehan de Grieviler, qui accorde le plus de chance au premier, Jehan Bretel se montre plus circonspect et veut montrer qu'il ne faut point se fier aux apparences :

... pour regars ne pour ris	
<i>Ne puet clamer en la dame noient</i>	} c. d.
<i>Cil qui en a eü tant d'escondis;</i>	
<i>S'ele se rist, c'est pour ce qu'il foloie</i>	} c. s.
<i>De ce qu'adez se rembat en sa voie.</i>	
<i>MÈS à celui ou son cuer va henguant</i>	} c. d.
<i>N'ose escondire, ains va moult redoutant</i>	
<i>De l'otroi faire; et s'ele a le cuer fier,</i>	} c. s.
<i>Ne remaint pas pour ce qu'el ne l'ait chier.</i>	

(JP 44/03/v. 22-30)

Ces vers fournissent un exemple remarquable d'une séquence contrastive complexe, où chaque segment comprend un composant directeur et un composant subordonné. Et, dans le cadre de cette

structure globale, fondée sur le parallélisme, le trouvère va diversifier l'expression de l'élément thématique (et, corollairement, de l'élément rhématique): au sein du premier segment, complément prépositionnel (*pour regars ne pour ris*) dans le constituant directeur, et proposition (*s'ele se rist*) dans le constituant subordonné; au sein du second segment, groupe «syntagme nominal + syntagme verbal» (*n'ose escondire, ains va moult redoutant de l'otroi faire*) dans le constituant directeur, et proposition (*s'ele a le cuer fier*) dans le constituant subordonné. L'élément rhématique (dans le premier segment: *ne puet clamer en la dame noient . . . et c'est pour ce qu'il foioie . . .*; dans le second segment: *ou son cuer va henguant et ne remaint pas pour ce qu'il ne l'ait chier*) a pour rôle, quant à lui, de faire apparaître la non-conformité de ces attitudes rappelées dans l'élément thématique avec le sentiment intérieur de la dame.

*La séquence contrastive: variations expressives*

Si les trouvères, on le voit, aiment à jouer des différentes possibilités que leur offrent les ressources de la langue pour réaliser la formulation et l'articulation syntaxique des éléments thématique et rhématique, leur goût du jeu formel trouve aussi à se satisfaire par la mise en oeuvre de diverses modalités expressives. Une première distinction à opérer à cet égard concerne le mode de la généralité et le mode de l'individualité: tantôt le contraste met en jeu, dans son expression linguistique, des idées, des notions, des sentiments, des qualités (considérées en tant qu'entités abstraites):

Biens achievés fait joie restanchier,  
MAIS fins desirs le fait croistre et haucier.  
(JP 86/04/v. 39-40),

tantôt il s'incarne dans des personnes ou dans des comportements individualisés (le jaloux, le cocu, celui qui «sert en espoir», celui qui «a pris l'otroi», etc.):

Li prians est en dangier  
Tous jours et en grant effroy  
Pour paour d'estre escondis;  
MAIS cil qui l'otroi a pris,  
Il est sans anoy.  
(JP 120/04/v. 33-37)

Mais le trouvère peut aussi introduire un élément de variété en alternant les deux modalités expressives, comme dans JP 165/05, où la partenaire de Rolant déclare préférer le chevalier médisant au chevalier orgueilleux:

Teilz mesdit qui s'an repant  
Après, cant il s'aparsoit;  
MAIS orgoizl ploier ne doit  
(JP 165/05/v. 48-50),

ou dans JP 121/02. Adam de la Halle répond à la question posée par Jehan Bretel: de deux amoureux, quel est le plus malheureux, celui qui est jaloux d'une dame que, pourtant, il «a a son plaisir», ou celui qui n'en reçoit aucune faveur, mais n'en éprouve, néanmoins, aucune jalousie?

Saciés que c'est uns maus dous  
De jalousie en amant,  
Si vient de trop enchierir;  
MAIS cil qui ne puet goïr  
De sa dame soeffre droite haskie,  
(JP 121/02/v. 11-15)

Afin de donner plus de poids ou d'ampleur au développement argumentatif de l'opinion qu'il défend, le trouvère, faisant fi de toute préoccupation de concision, recourt parfois au redoublement. Les deux segments de la séquence contrastive – ou, en tout cas, un des deux – comportent une répétition plus ou moins redondante des contenus formulés dans des propositions juxtaposées ou coordonnées. Dans JP 48/05, chaque segment est structuré en une séquence réfutative-rectificative articulée autour de *ançois* et *mais*<sup>33</sup>:

Et li hom acroit envis  
Son duel, *ançois* l'entroublie.  
MAIS feme est si marvoïe  
C'onques ne met en oubli  
Son duel, *mais* toutans ausi  
L'en souvient q'au coumenchier;  
(JP 48/05/v. 54-59)<sup>34</sup>

Il arrive également que le poète transpose au plan de l'image et de la

<sup>33</sup> Sur ce point, le lecteur se reportera supra pp. 30-49.

<sup>34</sup> Dans JP 96/04, seul le premier segment est dédoublé en deux propositions sémantiquement équivalentes, simplement juxtaposées: «Malz de mort est briement posez: On l'oublie legierement» (v. 30-31).

métaphore l'expression de la séquence contrastive, lui conférant par là une coloration plus concrète et une résonance affective plus suggestive. Ainsi, dans JP 68, Jehan Bretel et Jehan Cuvelier font assaut d'imagination. Le premier pense qu'un homme qui a toujours aimé «sans foi et sans loiauté» est moins blâmable, en fin de compte, que celui qui n'a jamais aimé. Pour traduire cette opinion, il compare l'amoureux déloyal à un homme qui vit d'escroqueries et mène la vie d'un truand, même s'il n'y est pas contraint. Sans doute, ce comportement n'est-il pas recommandable, mais vaut-il mieux se laisser mourir de faim par sottise et lâcheté?

– Cuvelier, uns hom vivra  
 Tout adès de pourkachier,  
 Et si n'en ara mestier,  
 Mès toudis truandera;  
 C'est hontes et ribaudie.  
 MAIS cil vaut pis le moitie  
 Qui par sa grant nicheté  
 Muert de fain et de lasté.  
 (JP 68/05/v. 33-40)

Jehan Cuvelier, dans la strophe suivante, défend la thèse inverse, mais lui, il tient le langage de l'amateur de bon vin:

– Sire, pour koi bevera  
 Bon vin cil qui ne l'a chier?  
 Sans mesfait le puet laissier,  
 Qant nul talent n'avra  
 MAIS chil ki bon vin sur lie  
 Gaste par sa glouternie  
 Fait pis et plus grant vilté  
 Que cil qui n'en a gousté  
 (JP 68/06/v. 41-48)

Dans JP 180, c'est la métaphore du feu et de la chaleur qui est évoquée par le trouvère afin de condamner l'attitude de l'amoureux qui évite de rendre visite à une dame de peur de la compromettre:

Voist s'an en sus qui ne s'i welt bruleir!  
 MAIS cilz qui welt lai chalour endureir  
 Ce doit traire vers celle a garentie  
 Qui de ces malz li puet doneir aÿe.  
 (JP 180/05/v. 62-65)

L'image peut ne pas occuper l'ensemble de la séquence et n'apparaître que dans un des deux segments. Dans l'exemple suivant, Jehan

Bretel émet l'avis qu'il est plus malaisé de conquérir une dame qui n'a jamais aimé qu'une autre qui a de l'expérience en amour. Si le deuxième segment de la séquence contrastive utilise une formulation non figurée, en revanche, dans le premier segment, la facilité de la dame qui a déjà aimé à céder aux instances d'un galant est suggérée indirectement par l'évocation du jeu et de l'état de ribaud auquel il conduit:

– Jehan, cil qui set tout le pooir du dé  
 Est ançois ribaus de four  
 Que cil qui n'en set jouer; li bien fondé  
 Du mestier ont lués le tour,  
 De faire ce c'on leur prie.  
 MÈs cele a envis otrie  
 Qui n'entent c'on dit a li.  
 (JP 32/03/v. 19-25)<sup>35</sup>

Parfois, la diction métaphorique se double de la diction sentencieuse. «A tart ferme on l'estable quant li chevaus est perdus» lit-on dans *Le Proverbe au vilain*. C'est à ce proverbe imagé qu'Adam de la Halle se réfère pour signifier que, si l'on veut exalter l'amour, il vaut mieux prêcher la persévérance aux loyaux que vouloir convertir les perfides: ils s'en moquent bien!

On doit anchois l'estavle verillier  
 Que li chevaus soit perdus nichement;  
 Pour che couvient avoir garnissement;  
 MAIS qui trechier  
 Veut, il ne fait de bon preechement  
 El que moquier.  
 (JP 122/05/v. 51-56)

Il se peut encore que le poète combine à la diction métaphorique la référence littéraire, comme celle du personnage d'Aiol dans JP 121/05. Pour comparer les situations de l'amoureux qui a obtenu les faveurs de sa dame (mais en est jaloux) et de celui qui n'obtient rien (mais n'éprouve pas de jalousie), Jehan Bretel prolonge l'image du ventre creux et du ventre plein utilisée par son partenaire Adam de la Halle (v. 27-30: «Mius vient, au tesmoing de tous Le ventre avoir

<sup>35</sup> On trouve un exemple semblable dans JP 34/06 (v. 50-54), où Jehan de Grieviler pense qu'il vaut mieux être l'objet du courroux et de la haine de la dame qu'être oublié d'elle, car, dans le premier cas, le feu de l'amour peut renaître. La métaphore du tison qui reprend flamme apparaît dans le second segment de la séquence contrastive, discrètement évoquée (v. 52), explicitée ensuite dans une proposition explicative (v. 53-54).

trop tendant Pour un peu de mal souffrir Que de famine langhir»); mais il l'élargit en une opposition plus générale et lui confère une orientation inverse:

– Adan, parmi grans tribous  
 Conquist, tout en mendiant,  
 Et houneur et pris Aious,  
 Ce set bien cascuns; MAIS quant  
 Hom a grant tere a tenir,  
 Et si ne s'en set chavir,  
 Ains vit dolans, il a pis le moitie  
 Que cil qui en povreté monteplie.  
 (JP 121/05/v. 33-40)

*La séquence contrastive: marqueurs de subjectivité et orientation argumentative*

Il convient de souligner le rôle important que joue, au sein du jeu-parti, et, plus particulièrement, au sein de la séquence contrastive, la subjectivité en tant que modalité expressive explicite. Certes, tout discours est subjectif, puisque, d'une manière ou d'une autre, il exprime la pensée de celui qui le dit. Mais, précisément, l'énonciateur possède cette faculté d'effacer ou d'atténuer le lien qui relie sa subjectivité à son discours. Celui-ci, détaché en quelque sorte de son locuteur, produit alors un effet de neutralité, d'objectivité. D'autres fois, en revanche, le locuteur veut imprimer dans son discours la marque de sa subjectivité personnelle. Celle-ci s'affiche alors de manière tout à fait explicite. Dans l'un et l'autre cas, la tonalité et la résonance affective du discours sont très différentes. Les partenaires des jeux-partis n'échappent pas à la règle. Tantôt leur discours a l'apparence de la parfaite neutralité; c'est la vérité pure et simple qui s'exprime: les exemples cités précédemment fournissent de nombreuses illustrations de cette attitude langagière. Tantôt le discours est clairement et ouvertement rattaché à une source évaluative individuelle. Les trouvères utilisent à cette fin de multiples formules subjectives qui s'avouent comme telles, et ils les intègrent à la formulation de la séquence contrastive; ainsi,

- l'emploi d'un verbe (ou d'une locution verbale) d'opinion; non seulement le trouvère exprime son opinion personnelle, mais il dit que c'est son opinion (*teus est mes pensés ke . . .*):

– Lambert, *teus est mes pensés*  
 Ke ja certes a nul jour  
 N'estroie d'Amours fievés,  
 Ains aroie adières paour  
 Ke ne pensast al retour;  
 MAIS se li dons m'ert dounés,  
 Dont seroie affremés  
 En amer sans retraiant;  
 (JP 101/02/v. 10-17)<sup>36</sup>

- l'emploi à la première personne de l'indicatif présent d'un verbe déclaratif; non seulement le trouvère présente une affirmation, mais il le dit:

Haïne est trop deputaire,  
 MAIS *je* vous *di* bien sans taire  
 C'oubliers vient de debonairété:  
 (JP 34/03/v. 23-25)

Cil doivent bien haute amour conquesteir  
 Qui ansi lai vont porchassant.  
 MAIS cil qui vont lour biaux mos polixant,  
 Baut en pairleir et en prier hardis,  
*Je di* teil gent ne sont point d'amor pris.  
 (JP 181/04/v. 44-48)

- l'emploi d'expressions diverses qui traduisent explicitement une évaluation positive sur l'axe du bon et du mauvais, comme, par exemple, *raison a* ou *bien afiert* (opposée à *n'afiert pas*)<sup>37</sup>:

Souvent par fausseté maintient on soi  
 Couvertement, et pour estre avant mis  
 MAIS *raison a* qui bien aime, par coi  
 Dalés se dame en priant s'esbanie;  
 (JP 111/03/v. 18-21)

– Jehan, bien doit greter, je vous di,  
 Son bon ami qui bien y a trouvé,  
 E *bien afiert*, MÈS n'afiert pas ensi  
 Que contre cuer soient deduit mené,

<sup>36</sup> On observera que le jeu de variation formelle se révèle, dans cet exemple, à plusieurs niveaux: le premier segment de la séquence contient un redoublement articulé autour de *ains* et il comporte une marque explicite de subjectivité (*teus est mes pensés*); par ailleurs, l'élément thématique («avant le don») y est sous-entendu, alors que, dans le second segment, il est contenu dans une proposition hypothétique («*se li dons m'ert dounés*»).

<sup>37</sup> Ou encore «*bon fait* + infinitif» s'opposant «*nus ne doit* + infinitif» (JP 116/05/v. 38-40); «*si k'il doit*» (JP 35/02/v. 16: «*chil aime si k'il doit*»; etc.

Quar il en sont assez plus degastant  
 Que du regret, . . .  
 (JP 26/05/v. 33-38)

- l'emploi à la première personne de l'indicatif présent d'un verbe de conseil, ou le recours à l'impératif, qui supposent une évaluation sur l'axe du bon et du mauvais:

- Clers, *je vos lo et pri* que toigniez quoi:  
 Ne *dites* pas por quoi ele vos hee,  
 MAIS *servez* tant et *faites* le porquoi  
 Qu'ele saiche ce que vostre cuers bee;  
 (JP 06/02/v. 10-13)

- l'emploi d'un verbe de constatation comme *voir*, du verbe *savoir*, d'une expression verbale telle que *bien l'os prouver*<sup>38</sup>, qui véhiculent, au moins implicitement, une évaluation sur l'axe du vrai du faux:

Detraction ains ne *vi*  
 En l'afection  
 De nonain; ne set flater  
 Se douce doctrine,  
 Et se set gille mater  
 Par se desepline;  
 MAIS beguignages va touz  
 A perdition.  
 (JP 16/03/v. 23-30)

S'uns hom autre feme apaire.  
 Petit en *voi* blastengier  
 Se mollier; MAIS a toudis  
 Est que li preudons escarnis  
 Puis que sa feme folie.  
 (JP 48/06/v. 64-67)<sup>39</sup>

*Saciés* que c'est uns maus dous  
 De jalousie en amant,  
 Si vient de trop enchieir;  
 MAIS cil qui ne puet goïr

<sup>38</sup> Cf. aussi une expression comme *point n'avient ne ja n'avenra que* (JP 21/06/v. 42).

<sup>39</sup> Parfois, le trouvère dissimule sa subjectivité personnelle derrière l'opinion générale (*on, chascun*), mais cette dissimulation n'efface pas la subjectivité; elle vise seulement à lui donner, par une apparente neutralité, plus de crédibilité: - *Jehan de Tornai, de legier* | Puet on veir, *qui set esgarder*, | *C'uns hom se puet bien empirier* | *Par lui trop folement esrer*. | *MAIS chiltz qui aime dame honneste* | *Ne s'en doit pour riens destourber*, (JP 13/02/v. 9-14).

De sa dame soeffre droite haskie,  
(JP 121/02/v. 11-15)

Songiers ne vaut a amours tant ne qant,  
MAIS qant d'ami est amie sentie,  
Autres deduis tant cuer ne glorefie,  
*Bien l'os prover.*  
(JP 100/06/v. 45-48)

Ces formules de subjectivité explicite, par lesquelles le trouvère imprime sa marque dans le discours et laisse transparaitre son jugement, nous conduisent au problème de la polarisation sémantique et argumentative de la séquence contrastive. En effet, loin d'être une mise en parallèle à fonction purement descriptive ou assertive de deux «objets» (individus, situations, qualités, . . .), celle-ci est chargée d'une valeur argumentative et orientée dans un sens polémique. A cette fin, elle peut faire appel – à des degrés divers – à des modalisateurs. Certaines des formules de subjectivité explicite que nous avons citées plus haut en sont des exemples. Mais il en est d'autres. D'une manière générale, ces modalisateurs peuvent être internes ou externes à la séquence contrastive. Pour ce qui est des modalisateurs internes, il est clair que la négation syntaxique peut constituer, du point de vue argumentatif, la marque d'une polarisation négative, ou, en tout cas, en être l'élément essentiel. Il est tout aussi évident, cependant, que la polarisation pragmatique n'est pas obligatoirement dépendante de la forme syntaxique des segments s1 et s2. D'abord, parce que la négation peut fort bien n'apparaître dans aucun des deux segments. Ensuite, lorsque la négation syntaxique est présente dans un segment, celui-ci n'est pas nécessairement, du point de vue argumentatif, polarisé négativement; et il n'y a pas davantage de correspondance obligée entre la polarisation argumentative d'un segment et sa forme positive. En réalité, la modalisation subjective et argumentative, à l'intérieur même de la séquence contrastive, lorsqu'elle ne se marque pas dans des formules explicites comme celles qui ont été citées précédemment, est étroitement liée à la valeur axiologique de l'élément rhématique de s1 et s2. Cette valeur axiologique, qui se localise au niveau du signifié des unités linguistiques et trouve sa manifestation dans des contrastes lexicaux repérables, relève d'une pensée collective qui, dans certains cas, a gardé une relative stabilité depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et qui est caractérisée notamment par

- la valorisation des notions de plaisir, de joie, et la dévalorisation des notions de douleur ou d'angoisse:

- \* JP 75/07: contraste entre *se saouler* (premier segment) et *languir* (second segment).

Amis tenchiés coiemment *saouler*  
 Se puet de tant, et par droit li soufist;  
 MAIS li amés c'on eskieve *languist*.  
 (JP 75/07/v. 50-52)

- \* JP 120/04: contraste entre *dangier*, *effroi*, *paour* (premier segment) et *sans anoy* (second segment).

Li prians est en *dangier*  
 Tous jours et en grant *effroy*  
 Pour *paour* d'estre escondis;  
 MAIS cil qui l'otroi a pris,  
 Il est *sans anoy*.  
 (JP 120/04/v. 33-37)

- \* JP 121/03: contraste entre *courous*, *vivre en morant*, *nul bien* (premier segment) et *vivre bien a pais en povreté jolie* (second segment)

Jalouzie est uns *courous*  
 Pour quoi on *vit en morant*:  
 Je n'i senç *nul bien* entir;  
 MAIS cil qui vit en desir  
 Continueus de bien servir s'amie  
*Vit bien a pais en povreté jolie*.  
 (JP 121/03/v. 19-24)<sup>40</sup>

– la valorisation des notions de bonté, d'amour, et la dévalorisation des notions contraires de méchanceté, de haine:

- \* JP 34/03: contraste entre *deputaire* (premier segment) et *debonnairété* (second segment).

<sup>40</sup> Cf. également les contrastes entre *nul bien avoir*, *morir* (premier segment) et *avoir secors*, *ma dolor alegier* (deuxième segment) dans JP 07/02/v. 12-20; *ne pas avoir joie*, *desevrer sa joie* (premier segment) et *conquerre et avoir joie greingnour* (deuxième segment) dans JP 21/06/v. 42-48; *maus*, *ire*, *anui*, *paour dervee*, *boire mainte orde euwee* (premier segment) et *avoir le mal pas passé*, *estre en seurté* (deuxième segment) dans JP 38/06/v. 52-59; *se douter* (premier segment) et *tous autres meschiés jus metre*, *estre liés* (deuxième segment) dans JP 73/03/v. 25-30; *maus dous* (premier segment) et *droite haskie* (deuxième segment) dans JP 121/02/v. 11-15; *mort* (premier segment) et *joie* (deuxième segment) dans JP 128/06/v. 47-48; *n'a riens que doloir* (premier segment) et *il vous doit moult anoier* (deuxième segment) dans JP 133/05/v. 41-45; *poent de savor* (premier segment) et *moult grant dosour* (deuxième segment) dans JP 153/05/v. 35-39; etc.

Haïne est trop *deputaire*,  
 MAIS je vous di bien sans taire  
 C'oubliers vient de *debonaireté*:  
 (JP 34/03/v. 23-25)

- \* JP 38/05: contraste entre *harra*, *haant* (premier segment) et *amisté*, *fine chierté* (second segment).

A tous jours mais en *harra s'espousee* (li wihos)  
 En *haant* ert sa douleur demenee.  
 MAIS li jalous mescroit par *amisté*.  
*Jalousie vient de fine chierté*;  
 (JP 38/05/v. 45-48)

- la valorisation de la qualité sociale et morale, et la dévalorisation de son contraste:

- \* JP 30/04: contraste entre *ribaudaille* (premier segment) et *nulz de grant vaille* (second segment).

*Ribaudaille*  
 Se doit a ce \* esmouvoir;  
 Mès il n'est *nulz de grant vaille*  
 Qui assaille  
 Sa dame en liu ou paroir  
 Puist.  
 (JP 30/04/v. 33-38)

\* = jouir des faveurs de la dame même au risque de nuire à sa réputation.

- la dévalorisation du blâme et la valorisation de son absence:

- \* JP 48/06: contraste entre *petit en voi blastengier* (premier segment) et *a toudis est escarnis* (second segment).

S'uns hom autre feme apaire,  
*Petit en voi blastengier*  
 Se mollier; MAIS *a toudis*  
*Est li preudons escarnis*  
 Puis que sa feme folie.  
 (JP 48/06/v. 63-67)<sup>41</sup>

- la valorisation de la sagesse et la dévalorisation de la folie:

<sup>41</sup> Voir également JP 45/04/v. 33-34, où l'amour de la dame qui ne veut pas que son ami aille au tournoi est dit «*sans soupeçounement*», par opposition à l'amour de la dame qui commande à son ami de se rendre au tournoi, amour où l'on peut «*mal noter*».

- \* JP 56/03: contraste entre *musars* (premier segment) et *sages* (second segment).

Uns *musars* veut a chief traire  
 Qanque li vient a talent,  
 MAIS li *sajes* se repret  
 Qant il se voit follier  
 Et met paine en lui aidier  
 (JP 56/03/v. 26-30)

Dans de nombreux cas, cependant, le jeu de valorisation – dévalorisation qui fonde l'orientation argumentative de la séquence «s1 *mais* s2» est plus spécifiquement solidaire de la casuistique courtoise où le jeu-parti puise l'essentiel de sa matière. Souvent même, il est très étroitement dépendant du cadre intellectuel circonscrit par le dilemme initial du jeu-parti et par la question qui l'accompagne. Dans l'exemple suivant, les deux comportements traduits par *s'esforcier* (premier segment de la séquence) et *ne pas querre se partir d'avec s'amie* (second segment) ne sont porteurs d'une connotation positive ou négative qu'en fonction du critère de la vaillance qu'ils révèlent dans le chef de l'amoureux, selon qu'il cherche à conquérir les faveurs de sa dame ou qu'il les a déjà obtenues:

Cil s'esforce qui conquiert,  
 MÈS cil qui en est a son  
 Jamès partir ne s'en quiert  
 Por nul pris d'avec s'amie.  
 (JP 03/03/v. 21-24)

Si, dans ces vers, c'est la première attitude qui est connotée positivement, en revanche, dans la quatrième strophe du même jeu-parti, où Philippe répond à Thibaut de Champagne, l'orientation évaluative et argumentative s'exerce en sens inverse, mais toujours par référence au même critère de la vaillance:

- Cuens, ja li prierres n'iert  
 Qu'il n'ait duel ou soupeçon  
 Et pensee au cuer le fiert  
 Comment il avra pardon.  
 MÈS cil qui a ce qu'il quiert  
 Ne pense s'a valoir non.  
 Joie son pris li porquiert  
 Et sa dame qui l'en prie.  
 (JP 03/04/v. 25-32)

Pareillement, dans JP 77/03, le fait de pouvoir quitter une femme (cf., dans le premier segment, *partir m'en porrai*) et le fait de ne pouvoir le faire (*ma feme n'ert guerpie*, dans le second segment) ne peuvent recevoir une évaluation appréciative ou dépréciative que parce qu'ils font écho à la question posée par Jehan Bretel à Perrin d'Angicourt: lequel est plus à plaindre, celui qui est constamment jaloux de sa femme, ou celui qui sait pertinemment que sa maîtresse le trompe?

Se de celi dont sui amés  
 Sui wihos, partir m'en porrai,  
 K'iretajes n'est çou mie;  
 MAIS ma feme n'ert guerpie  
 De moi pour nul destoubier,  
 (JP 77/03/v. 22-25)

Et ce sont les deux derniers vers de la strophe qui éclairent sans ambiguïté l'orientation de la démarche argumentative:

S'aim mieus mal c'on puet laisser  
 Tost que longue maladie.  
 (JP 77/03/v. 26-27)

Dans le même ordre d'idées, on peut observer qu'une notion comme celle de durée (vs fugacité) est susceptible de recevoir une évaluation appréciative ou dépréciative (donc, argumentativement, positive ou négative) en fonction de l'objet auquel elle est appliquée: positive lorsqu'il s'agit d'affirmer la prééminence de l'intelligence sur la beauté:

Bon sens dure duq'en son,  
 MAIS n'est, au droit jugement,  
 Biautés qu'un trespas de vent.  
 (JP 27/08/v. 70-72),

ou de la bonté sur l'avoir:

Avoirs vait, MAIS li bonteis  
 Est a proudome durant  
 Ke l'ait aquis an soffrant  
 Et ait les travailz joïs,  
 Dont il est d'onor garnis.  
 (JP 169/06/v. 68-71);

négative lorsqu'elle caractérise la douleur et le chagrin, comme dans

JP 96/04, où Jehan Bretel oppose la souffrance de l'amant «wihos» et celle de l'amant dont l'amie est morte:

Malz de mort est briement passez;  
 On l'oublie legierement;  
 Mès trop grant renouvellement  
 De duel ens en son cuer avra  
 Cil qui de sa dame verra  
 Autrui que soi de li joïr  
 Et lui refuser et guerpïr.  
 (JP 96/04/v. 30-36)<sup>42</sup>

### *La séquence contrastive et la structure de la strophe*

L'orientation argumentative de la séquence contrastive n'est pas uniquement spécifiée – loin s'en faut – par des marques internes à la séquence. Elle l'est aussi par des marques qui lui sont extérieures, dans la mesure où elle s'insère généralement au sein d'une strophe avec laquelle elle présente une forte cohérence argumentative, et qui – au moins à partir de la troisième – se trouve largement déterminée quant à sa visée pragmatique par les conventions du genre. Il convient donc de s'intéresser au mode d'organisation de la strophe et à la fonction qu'y exerce la séquence contrastive. Ce mode d'organisation, comme celui de la séquence contrastive elle-même, peut offrir plus ou moins de complexité. Le degré de simplicité maximale se présente lorsque la strophe est entièrement constituée par la séquence contrastive, ce qui est rare<sup>43</sup>. La brièveté de l'envoi autorise cette possibilité sans difficulté. Ainsi, dans JP 132/07, quatre vers, structurés autour de *mès* en deux segments syntaxiquement parallèles suffisent à Hue le Maronnier pour synthétiser fortement et métaphoriquement sa position: en amour comme aux armes, la conquête facile d'un objet sans valeur est sans intérêt en regard d'une lutte valeureuse pour une cause de prix, même si elle ne donne pas la victoire.

Symon, cil a moult povre los aquis  
 Qui sans peril a pris gaste manage;  
 Mès cil est preus et si fet vasselage  
 Qui bien se tient contre ses anemis.  
 (JP 132/07/v. 49-52)

<sup>42</sup> La même opposition est évoquée dans JP 56/03/v. 23-25. Cf., par ailleurs, JP 38/03/v. 27-30, où se trouvent opposés le chagrin de celui qui, sans en avoir la preuve, soupçonne son amie d'infidélité (ce chagrin passe) et la douleur de celui qui connaît son infortune (cette douleur ne s'oublie pas).

<sup>43</sup> Cf. JP 03/04; 06/02; 07/02; 08/06; 68/06; 112/03; 132/07.

Il est sans doute plus étonnant que la séquence contrastive occupe à elle seule une strophe de plus grande ampleur. Mais, alors, il s'agit d'une séquence complexe dont au moins un segment comporte, outre le constituant directeur, un constituant subordonné. Celui-ci apporte un développement à l'idée soit par redoublement paraphrastique, soit par justification au moyen d'une proposition explicative adjointe, coordonnée ou subordonnée. En voici un exemple, extrait du JP 112 où Jehan Bretel pose cette question de haute rhétorique: si vous aimiez sincèrement, préféreriez-vous avoir pour vous l'Amour (mais avec l'hostilité de la dame) ou votre dame (mais avec l'hostilité de l'Amour)? Lui-même penche pour la deuxième option:

– Adan, Amours n'a sens n'entendement:  
 Parler ne set ne plaidier,  
 N'ele ne puet ami assouagier  
 Se cele ne s'i assent  
 A cui li fais de la besoigne apent.  
 MAIS quant cele en cui li besoigne gist  
 Veut, cui qu'en poist, son ami enrichist.  
 (JP 112/03/v. 15-21)<sup>44</sup>

Dans la plupart des cas, la séquence contrastive n'est qu'un constituant au sein de la strophe, qui présente alors une complexité plus grande, encore que – comme on le verra – cette complexité se trouve généralement limitée, comme canalisée dans le moule de quelques schèmes discursifs. L'organisation de la strophe reste encore d'une grande simplicité lorsque la séquence contrastive est seulement précédée d'une séquence préliminaire dont le rôle, on l'a vu précédemment, est d'indiquer explicitement la fonction réfutative de l'intervention par une mise en cause directe de l'adversaire et de sa parole:

\* JP 31/03. Jehan Bretel s'insurge contre l'opinion de Jehan de Grieviler. Celui-ci estimait que l'amant qui se vante des faveurs obtenues de la dame est plus blâmable que celui qui se vante sans avoir rien obtenu.

– Grieviler, a ceste fie Pou sachant veü vous ai. Joie d'amours fait tant gai Le cuer que c'est faerie Que nulz qui got set celer; MÈS cil qui ne set trouver De quoi se vant et dont le fait, je di Qu'il mesfait plus, quar en vantant menti. (JP 31/03/v. 17-24)	} séquence préliminaire  } séquence contrastive.
---	--

<sup>44</sup> Cf. aussi JP 14/02; 16/03; 21/06; 27/08; 44/03; 56/06; 57/03; 72/03; 75/07; 81/02; 84/04; 100/06; 111/03; 120/06; 121/02; 121/03; 122/07; 165/03; 172/03; 172/04.

Simple encore l'organisation de la strophe lorsque la séquence contrastive se prolonge seulement d'une séquence confirmative. Ainsi dans JP 27/03 où le trouvère exprime la précellence de la beauté sur l'intelligence. La séquence contrastive occupe les huit premiers vers; dans les deux derniers, le poète, adoptant un point de vue différent, ne fait, cependant, que réaffirmer sa préférence:

- Grieviler, biautés n'entent Ne n'ot ne voit, jel vous di, Ne n'a nul apensement De grieté faire a ami; MAIS très grant sens est doutés De felounie et retés D'orguel et de traïson, Et par si fait cas pert on; Et biauté doune talent Toutans d'amer asprement.	} séquence contrastive
	} séquence confirmative

(JP 27/03/v. 21-30)<sup>45</sup>

L'agencement de la strophe peut parfois offrir une plus grande complexité, bien que, en fin de compte, les modes d'organisation que relève l'analyse soient eux-mêmes simples et en nombre limité. De même que chaque segment de la séquence contrastive peut comporter un constituant directeur et un constituant subordonné, la séquence contrastive, prise dans sa globalité, peut exercer, au sein de la strophe, la fonction d'un constituant directeur ou celle d'un constituant subordonné. Mais il importe, ici, de distinguer, parmi les strophes contenant une séquence contrastive, celles qui, outre une éventuelle séquence préliminaire, sont composées de deux séquences et celles qui sont composées de plus de deux séquences. Considérons d'abord les strophes de deux séquences, les plus nombreuses. La séquence contrastive peut y occuper la première ou la seconde position, et, par ailleurs, elle peut exercer la fonction d'une séquence subordonnée ou d'une séquence directrice. Ces deux alternatives définissent quatre modes de structuration argumentative de la strophe, qui sont d'inégale fréquence:

<sup>45</sup> Citons encore JP 35/02, où la séquence contrastive, précédée d'une séquence préliminaire, occupe le reste de la strophe, à l'exception, toutefois, du vers final («Or vous en ai dit le voir») qui n'a qu'une fonction de confirmation et de crédibilisation.

	Séquence directrice	Séquence subordonnée
Première Position	5%	39%
Deuxième position	7%	49%

Le cas le plus fréquent est donc celui où la séquence contrastive exerce la fonction d'une séquence subordonnée et se trouve placée en seconde position. La strophe présente alors un mode d'organisation justificatif dans lequel la séquence contrastive constitue un argument en faveur de l'assertion émise dans la première séquence ou, à tout le moins, une confirmation de cette assertion. Cette structure justificative (ou confirmative) est parfois explicitée par la présence, à l'articulation des deux séquences, de syntagmes verbaux tels que *bien l'os prouver*:

- \* JP 31/04. Jehan de Grieviler soutient la thèse selon laquelle celui qui a bénéficié des faveurs de sa dame doit faire preuve de plus de discrétion que celui qui n'en a pas bénéficié:

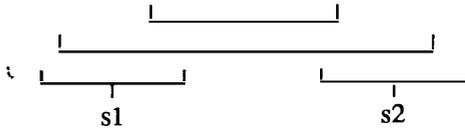
- Sire, c'est droite folie	}	séquence préliminaire
De bourder a loi de gai;		
Mès plus doit avoir cuer vrai	}	séquence directrice
Et celant qui cortoisie		
Prent d'amors, <i>bien l'os prouver</i> .	}	séquence contrastive = subordonnée
Mençonge ne puet durer.		
MÈs cil a bien sa dame et lui traï	} s1	
Qui met en mal le bien qu'il a senti.		
(JP 31/04/v. 25-32),	} s2	

*si le vous mousterrai*:

- \* JP 45/04. Selon Jehan de Grieviler, la dame qui veut empêcher son amant d'aller au tournoi a plus d'amour que celle qui le lui commande.

On observera que la séquence contrastive (v. 31-36) qui, prise dans sa totalité, fonctionne en tant que séquence subordonnée, est elle-même structurée, dans ses deux segments, en constituant directeur et constituant subordonné, selon le schéma symétrique

c. s. + c. d. + mais + c. d. + c. s.



– Sire, sachiez que ja ce ne crerai.

Cele qui est son ami retenans

Aime assez miex, *si le vous mousterrai*:

v. 31 Cuers amoureux est tous jours desirans

D'estre aveuc ce qu'il aime loiaument.

Tele amour est sans soupeçonement.

MÈS on puet bien en l'autre mal noter:

L'en puet cuidier qu'aillours soit son penser,

Ou elle veult faire tout son talent.

(JP 45/04/v. 28-36),

} séq. préliminaire

} séq. directrice

} c. s. } s1 } séquence  
 } c. d. } } contrastive,  
 } c. d. } s2 } subordonnée  
 } c. s. }

*ci'il vos plaixoit, je lou vous mousterioie*:

- \* JP 176/03. Pour Rolant, les médisants font plus de bien que de mal à l'Amour. Dans cet exemple, seul le premier segment de la séquence contrastive comprend un constituant directeur et un constituant subordonné, celui-ci occupant, par ailleurs, une position centrale dans s1.

– Par Deu, Perrin, par raixon je diroie

Ke mesdixant vont Amours sostenant.

*C'il vos plaixoit, je lou vous mousterioie*:

C'il n'estoient, Amors iroit faillant,

Car li janglers et li apiement,

K'il font antre aus, tient Amors close et coie.

Desir, sospir iroient a niant;

MAIS cant amans puet aleir an anblant

Ou ces cuers est, Amors i monteplioie.

(JP 176/03/v. 19-27);

} séquence directrice

} c. d. } s1 } séq. contrastive,  
 } c. s. } } subordonnée  
 } c. d. } s2 }

ou par la présence d'un connecteur syntaxique introducteur d'argument comme *que*:

- \* JP 83/06. Jehan Bretel est d'avis qu'il y a plus de joie dans le souvenir du «soulas» passé que dans le plaisir présent.

– Jehan, je sai de fi par esprouver

Qu'en recort a plus plesant melodie,

Qu'entroeus c'on got on ne fait fors haper,

MAIS la joie est el recort parfurnie;

Qui cent fois got, aprez toutes les cent

Recordera et menu souvent.

(JP 83/06/v. 31-36)

} séquence directrice

} s1 } séquence contrastive,  
 } c. d. } } subordonnée  
 } c. s. }

De telles marques explicites du mouvement discursif sont rarement présentes. Leur absence laisse alors implicite la relation argumentative, sans que, pour autant, soit altéré le mode d'organisation de la strophe:

- \* JP 37/06. Un mari doit s'inquiéter davantage si sa femme a accordé un baiser à un prêtre que si elle lui a promis un rendez-vous.

- Sire, parole campestre				
Dites; assés plus greueus				} séquence préliminaire
Est li baisiers: ne puet estre				} séquence directrice
Chelés en point, c'est li deus	} c. d.	} s1	} séquence contrastive, subordonnée	
Ki le mari doune le mautalent;				
D'estre wihos a ja coumenchement;	} c. s.	} s2		
MAIS el jor pris n'a c'un pau de folie, Bien s'en puet on partir sans vilonie.				

(JP 37/06/v. 41-48)

- \* JP 38/03. Celui qui sait que sa femme a eu un amant a plus de tristesse que celui qui est jaloux (sans avoir la preuve de l'infidélité de sa femme).

- Grieviler, mauusement				
Savés jugier, ce m'est vis.				} séquence préliminaire
Voirs est que grant dolour sent				} séquence directrice
Cuers jalous, mais cent tant pis				
A cil ki set k'il ot honte prouee;				
La vergoune est adès renouvelee				
De viés pecié; cil qui n'a riens prouvé	} s1	} s2	} séquence contrastive, subordonnée	
Se repent bien qant il a tant dasé				
En sa folie, et sa dolours tresva;				
MAIS cil qui set ne l'oubliera ja.				

(JP 38/03/v. 21-30)

- \* JP 165/04. Devant choisir entre deux chevaliers – l'un orgueilleux, grondeur et ennemi de tout plaisir, l'autre médisant, querelleur et peu gracieux –, une dame, partenaire de Rolant, marque sa préférence pour le premier:

– Rolan, j’aimme chivaillier  
 Que por riens ne mesdiroit.  
 Je vuel l’orguilloz, lou fier,  
 Qui nul desdut n’averoit.  
 Orguillos doit estre prous.  
 Amours, s’i c’i ambatoit,  
 Toz malz laissier li feroit.  
 MAIS langue de mesdisant  
 Ocist proudome et dessoit,  
 Et fait de l’anver lou droit.  
 (JP 165/04/v. 31-40)<sup>46</sup>

} séquence directrice  
 } s1 } séquence contrastive, subordonnée  
 } s2 }

Lorsque la séquence contrastive occupe la première position, c’est encore, dans la très grande majorité des cas, la fonction de séquence subordonnée qu’elle exerce. Elle précède ainsi une séquence à valeur conclusive en faveur de laquelle elle apporte un argument, une raison jugée suffisante, ou parfois, plus simplement, qu’elle suggère ou prépare. Cette «mise en acceptabilité» d’une conclusion, fonde donc un mode d’organisation conclusif que peuvent révéler, à l’occasion, des marques explicites telles que les connecteurs *dont* ou *par tant*:

\* JP 48/06. Le mari trompé souffre plus que la femme trompée.

– Bretel, il venroit mieu taire  
 Vous deus que çou tesmougnier.  
 S’uns hom autre feme apaire,  
 Petit en voi blastengier  
 Se mollier; MAIS a toudis  
 Est li preudons escarnis  
 Puis que sa feme folie.  
 Dont il a, n’en doutés mie,  
 Le jeu trop plus mal parti,  
 Car li mesfais de celi  
 Et li vilain reprovier  
 Le font trop plus marvoier.  
 (JP 48/06/v. 61-72)

} séquence préliminaire  
 } s1 } séquence contrastive, subordonnée  
 } s2 }  
 } séquence directrice

\* JP 50/04. L’amant qui est abandonné après avoir joui des faveurs de sa dame a plus de chagrin que celui qui n’a jamais rien obtenu de sa dame.

Il convient de noter, dans cet exemple, que la conclusion est, en quelque sorte, différée par l’insertion d’une séquence (v. 29-31) qui, à première vue, nuit à la cohérence argumentative de la stro-

<sup>46</sup> Pour d’autres exemples similaires au point de vue du mode d’organisation argumentative, cf. JP 03/03; 34/03; 34/06; 37/03; 37/04; 73/03; 91/06; 104/03; 116/05; 165/03; 165/05; 176/04; etc.

phe, mais dont la présence s'explique très logiquement par la deuxième des deux questions auxquelles aboutit la présentation du dilemme initial: «Li quelz se doit plus doloir des amis, Et des dames li quex exploite pis?»

- Sire, li hom qui onques n'ot vaillant  
 Nulle chose ne puet perdre noiant,  
 MÈS cil se deut de douleur trop taillant  
 Qui pert ce dont il ot le tenement; } s1 } séquence contrastive,  
 } s2 } subordonnée
- v. 29 Et plus doit estre blasmee  
 Cele qui s'est a deus homes livree
- v. 31 Que cele qui a un son cors a mis.  
*Par tant* est plus cil qui got desconfis. } séquence directrice  
 (JP 50/04/v. 25-32)

Mais, souvent, ici encore, la relation discursive n'est pas explicitement marquée, et elle ne se révèle que par la perception de la cohérence argumentative qui soude les deux séquences simplement juxtaposées:

- \* JP 32/03. Est-il plus difficile de se faire aimer par une dame qui a de l'expérience en amour, ou par une autre qui n'a jamais aimé? Jehan Bretel argumente en faveur de la seconde option.

- Jehan, cil qui set tout le pooir du dé  
 Est ançois ribaus de four  
 Que cil qui n'en set jouer; li bien fondé } s1 } séquence contrastive,  
 Du mestier ont lués le tour } s2 } subordonnée  
 De faire ce c'on leur prie.  
 MÈS cele a envis otrie  
 Qui n'entent c'on dit a li.  
 Cil est plus preuz, je vous di,  
 Qui conquiert ce qui est a entamer. } séquence directrice  
 (JP 32/03/v. 19-27)

- \* JP 35/04. Jehan de Grieviler flétrit la fausseté et la tromperie en amour.

- Sires, par les tricheries Dont li faus cuer sont garni Sont amours souvent peries Et li loial cuer traï. MAIS se cascuns ne savoit Deçoivre, donkes seroit Amours droite conpaignie. Li dechevant n'aiment mie A droit; je vous faic savoir Que li dechut en sont hoir. (JP 35/04/v. 31-40) <sup>47</sup>	} s1 } s2	} séquence contrastive, subordonnée } séquence directrice
---	--------------	--

Naturellement, si ces développements argumentatifs ont quelque force persuasive, ils la tirent essentiellement de l'habileté verbale avec laquelle les trouvères varient la réitération et l'agencement des idées. Mais ils n'ont certes pas la netteté contraignante du raisonnement déductif. Il arrive, d'ailleurs, que nous n'ayons pas vraiment un mode d'organisation conclusif, et que la séquence contrastive exerce simplement une fonction de préparation de la séquence principale. Ainsi, dans JP 21/05, Renier défend l'idée que celui qui aime une dame sans espoir de retour «a mieudre vie» que celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais. Cette opposition entre les deux situations amoureuses est l'opposition principale, dans la mesure où elle correspond à l'alternative évoquée et à la question posée dans la première strophe. Elle est reprise dans la seconde moitié de l'intervention, qui se structure en deux segments (v. 37-38 et v. 39-40) simplement coordonnés par *e*. La séquence «s1 mais s2» (v. 33-36), mettant en contraste le sort de celui qui «espère aïe» et le sort de celui qui sert sans espoir de retour, a pour rôle de préparer cette opposition principale, et, plus précisément, d'asseoir le bien-fondé du premier constituant (v. 37-38) de la séquence directrice:

v. 33 - Jehan, cilz qui espoire aïe A grant deduit; MAIS poy fera Cilz qui touz jours sert et depreie, v. 36 Quant voi merci ne trouvera: Cilz n'a de bon soulas denree, Ainz paie tout adès le bee, E cilz se delite en douçour v. 40 Qui est amez sans nul sejour. (JP 21/05/v. 33-40)	} s1 } s2	} séquence contrastive, subordonnée } séquence directrice
--	--------------	--

<sup>47</sup> Voir également JP 30/04; 32/03; 38/07; 41/05; 44/04; 77/03; 101/02; 120/04; etc.

L'exemple suivant (JP 133/05) est extrait d'un jeu-parti où Hue le Maronnier interroge Simon d'Authie en ces termes: préféreriez-vous que votre femme sache que vous la trompez, ou qu'elle vous trompe sans que vous en sachiez rien? Ici encore, la strophe se divise en deux parties (v. 41-45 et v. 46-50); la seconde constitue la séquence directrice, car elle contient la réponse à la question soulevée par le dilemme initial. C'est la deuxième solution offerte par ce dilemme que le trouvère choisit. La séquence contrastive «s1 *mais* s2» a pour fonction de rendre ce choix plausible, et, en quelque sorte, de l'annoncer, en faisant ressortir l'avantage qu'il y a à ignorer son infortune (par opposition au désavantage qu'il y a à la connaître):

v. 41	- Symon, cis n'a riens que doloir	} s1	} séquence contrastive, subordonnée
	Qui point ne set son destourbier.		
	MÈs il vous doit moult anoier		
	S'on vous pooit ramentevoir	} s2	}
v. 45	Honte et blasme qui aparust.		
	Se vo fame brassast, si bust,	} séquence directrice	
	S'ariez acenssie		
	Pais qui tient cuer gai et mignot;		
	Quar cil a vestu bon surcot		
v. 50	Qui bone pais a de mesnie		
	(JP 133/05/v. 41-50)		

Epinglons encore l'exemple du JP 169/06. Dans ce jeu-parti, Rolant demande à une dame d'exprimer sa préférence entre deux chevaliers: l'un consacre son temps et son bien à «conquerre los et pris», l'autre mène grand train et se signale par sa libéralité. La troisième intervention de la dame est composée de deux séquences contrastives juxtaposées et coorientées du point de vue argumentatif. La première oppose «avoirs» et «bonteis», qui reçoivent respectivement les prédicats verbaux *vait* (axiologiquement marqué de manière négative) et *est a preudome durant* (axiologiquement marqué de manière positive), et elle amène ainsi très logiquement le double impératif «ne devez plus mettre avant . . . mais priez . . .» de la seconde séquence, où s'affirme ainsi la préférence pour la vaillance et la proesse:

– Rollans, mes cuers est müez  
 De vostre fol erremant.  
 Avoirs vait, **MAIS** li bonteis  
 Est a proudome durant  
 Ke l'ait aquis an soffrant  
 Et ait les travailz joïs,  
 Dont il est d'onor garnis.  
 Ne devez plus mettre avant  
 Chivaillier de remenant;  
**MAIS** prixiez ciaus qui font chevalz crever,  
 Lances brixier, banieres vanteler.  
 (JP 169/06/v. 66-76)

} séq. préliminaire  
 } s1 } séq. contrastive,  
 } s2 } subordonnée  
 } s1 } séq. contrastive,  
 } s2 } directrice

Comme on l'a déjà souligné, les exemples dans lesquels la séquence contrastive est la séquence directrice, ou, même, simplement, la séquence principale, ne sont pas très fréquents. En voici cinq. Dans les deux premiers, la séquence contrastive est située en première position; dans les trois autres, en seconde position.

\* JP 169/04. Cet exemple, extrait du même jeu-parti que l'exemple qui vient d'être cité, constitue la précédente intervention de la partenaire de Rolant. Il traduit évidemment le même choix, mais selon un dynamisme argumentatif différent. Il présente, en effet, un mode d'organisation justificatif, structuré autour du connecteur *car*, encore que *car* introduise davantage, ici, un développement de nature paraphrastique qu'une véritable justification:

– Rolans, a tort astriveis,  
 Et si vos dirai comant:  
 N'est drois chivailliers nomeis  
 Qui vait armes esloignant;  
**MAIS** cilz qui les vait quairant  
 Est drois chivaliers gentis:  
 Avoirs i est bien assis  
 Qu'il lou despant noblement.  
*Car* vos saveis vraiment:  
 Nuns ne conquiert honor par sejourner,  
 Ne gentis homs ne doit aillors beer  
 C'a travillier son cors et main et soir,  
 Tant ke il puit et los et pris avoir.  
 (JP 169/04/v. 40-52)

} séq. préliminaire  
 } s1 } séq. contrastive,  
 } c. d. } directrice  
 } s2 }  
 } c. s. }  
 } séq. subordonnée

\* JP 50/05. Jehan Bretel exprime, par la comparaison, d'ailleurs boîteuse, du seigneur et du vassal, l'idée suivante. Le seigneur qui perd un mauvais vassal ou serviteur ne perd pas grand'chose; de même l'amant qui perd une maîtresse infidèle. Mais le vassal qui,

dans l'espoir d'une récompense, sert son maître et lui procure des avantages, ressent une douleur cent fois plus grande quand il voit aller à un autre la récompense qu'il a méritée; de même l'amant qui n'a rien obtenu<sup>48</sup>. C'est ce que traduit la séquence contrastive, en première position (v. 33-38). La deuxième séquence (v. 39-40) est secondaire par rapport à celle-ci, sans qu'on puisse la considérer comme lui étant véritablement subordonnée, car elle n'offre pas avec elle de réelle cohérence argumentative. Elle lui est simplement coordonnée et la prolonge sur un autre plan, en apportant un écho, peu clair, du reste, à la seconde des deux questions posées dans la strophe initiale: c'est la dame qui n'a pas accordé ses faveurs qui est la plus blâmable.

- |       |  |      |                                   |
|-------|--|------|-----------------------------------|
| v. 33 | – Lambert, qui pert son home ou son sergant,<br>Qui vers lui s'est prouvez vilainemant,<br>Poi pert; MÈS cil qui sert, en desirant,<br>Son mestre et fait moult grant avancemant,<br>S'a douleur en cent doublee | } s1 | } séq. contrastive,<br>principale |
| v. 38 | Quant sa desserte est a autrui donnee;<br>Et du mesfet doit plus estre repris<br>Que le serjant le sire, ce m'est vis.<br>(JP 50/05/v. 33-40)  | } s2 |                                   |

\* JP 70/07. Dans ce jeu-parti, construit autour d'un thème assez proche de celui qui était exposé dans l'exemple précédent, Jehan Bretel, contre Perrot de Neele, soutient la thèse selon laquelle il est plus pénible de se séparer d'une dame si on a reçu ses faveurs que si on ne les a pas reçues. Les trois premiers vers de la strophe constituent, en deux propositions contrastées, une séquence préparatoire, d'allure sentencieuse, fondée sur un raisonnement de gros bon sens, et qui introduit la séquence «s1 *mais* s2» à fonction directrice.

- |  |              |  |
|--|--------------|--|
| – Grieviler, drois nous aprent<br>Ke niens ne puet anientir;<br>Rikeche puet bien perir;<br>Li desirans ne pert fors le quidier,<br>MAIS el sien perdre a duel grant et plenier<br>(JP 70/07/v. 61-65) | } s1<br>} s2 | } séq. subordonnée<br>} séq. contrastive, directrice |
|--|--------------|--|

<sup>48</sup> Pour ce commentaire explicatif, cf. Långfors, *ibid.*, p. 190.

- \* JP 86/04. Répondant à Jehan de Grieviler qui lui demande si un amoureux fait de meilleures chansons quand il a déjà obtenu les faveurs de sa dame ou quand il chante dans l'espoir d'une récompense, Jehan Bretel se déclare favorable à la dernière hypothèse, dans sa deuxième intervention comme dans la première. Les deux derniers vers de la strophe condensent cet avis en une affirmation générale contrastée («Biens achievés fait joie restanchier Mais fins desirs le fait croistre et haucier»). Celle-ci forme la séquence principale, dont les vers précédents, développant successivement deux comparaisons (celle du rossignol et celle du clerçon) ne sont que la préparation, et dont ils visent à garantir la crédibilité:

- Jehan, bien voi k'il m'estuet comparer:	} séq. préliminaire
Li roussignos, ce set bien tous li mons,	} séq. subordonnée (préparatoire)
Chante jolis en espoir d'abiter,	
Après se taist; et saciés k'uns clerçons	
Qui a avoir prouvende va baant	
Sert miex en glise et de lire et de chant	
Et plus en joie estudie	
Ke cil ki a canesie.	
Biens achievés fait joie restanchier,	} s1
MAIS fins desirs le fait croistre et haucier.	} s2
(JP 86/04/v. 31-40)	} séq. contrastive, principale

- \* JP 128/06. Cette strophe présente un mouvement discursif très comparable. Prié de choisir entre une joie «ki tost doive faillir» et un haut espoir qui jamais ne se réalise, Guillaume le Vinier opte pour le second: le souvenir d'une joie perdue est un mal mortel, tandis que l'espoir maintient en joie sans fin. C'est l'idée centrale, qui s'exprime dans les deux derniers vers, et à laquelle conduisent les six premiers vers, d'abord par une interrogation oratoire (v. 41-44), ensuite par une constatation de bon sens (v. 45-46):

v. 41 - Adan, voire, mais chil ki a goï	} séq. subordonnée (préparatoire)
De s'amie k'il aime coreument,	
S'adont perdre li couvient quitement,	
v. 44 De goi se puet il mieus avoir houni?	
Ne set k'est maus ki ains bien ne senti;	
v. 46 La difference a kounoistre l'apprent.	
Biens falis est mors au resouvenir,	} s1
v. 48 MAIS espoirs maint en joie sans fenir.	} s2
(JP 128/06/v. 41-48)	} séq. contrastive, principale

Les cas où la strophe contenant la séquence contrastive comporte, au total, plus de deux séquences ne sont pas nombreux. Dans plusieurs de ces exemples, la séquence contrastive prend place entre deux autres séquences auxquelles elle est argumentativement subordonnée. La strophe offre donc un mode d'organisation «en boucle», à la fois justificatif et conclusif, selon le schéma «séqu. 1 ——— JUSTIFICATION ———> séq. 2 (= “s1 *mais* s2”) ——— CONCLUSION ———> séq. 3», où la troisième séquence peut être considérée, du point de vue sa fonction pragmatique, comme une reprise de la première. Ainsi, dans JP 153/05, le trouvère met en regard deux comportements amoureux («lou tost faire ne tost aleir» et «a loisir acolleir et baissier»). La séquence contrastive, qui actualise cette opposition occupe la position centrale de la strophe (v. 35-39) et s'entoure de deux séquences. Elle fonctionne à la fois comme justification de la première et comme préparation de la dernière, les deux séquences se rejoignant sémantiquement et argumentativement, dans la mesure où la première exprime le rejet de la première attitude et où la dernière exprime l'acceptation de la deuxième attitude:

	- Amis, ne tieng pais a amor, Lou tost faire ne tost aleir:		]	séq. directrice
v. 35	Teille amor ne fait a amer, Car elle n'ait poent de savor.	}	s1	] séq. contrastive, subordinato
	MAIS cil en ait moult grant dosour Ki puet a loisir acolleir			
v. 39	Et baissier a joie grignor. En teil amor fait sen entreir.		]	séq. directrice
	(JP 153/05/v. 33-40)			

On retrouve le même type de structure «en boucle» dans JP 172/05, où un «sire» (dont l'identité n'est pas autrement précisée) met en parallèle le sort de deux amants: l'un ne peut revoir sa dame, tant elle bien gardée, l'autre reçoit de sa dame «chiere trop ombrage» et «samblant sauvage». Pour le trouvère, c'est le premier qui souffre le moins:

– Rollant, cil doit avoir de lui ostei  
 De sa dolor la moietit tot par mi:  
 Cant mesdixant les ont si aviseit,  
 Per coi il pert lou desdut signori  
 Et ke bien voit ke ravoit nou puet mie,  
 En conforter doit mettre s'astudie.  
 MAIS cant feme fait son amin torment,  
 Cruous respons et savaige samblant,  
 Et k'il ne l'ait deservit par outrage,  
 Tant con il est menans en teil estaige,  
 Il doit avoir lou cuer tot enraigiet.  
 Je di par droit k'il ait pis la moietit.  
 (JP 172/05/v. 49-60)<sup>49</sup>

} séq. directrice  
 } s1 } séq. contrastive, subordonnée  
 } s2 }  
 } séq. directrice

D'autres fois, l'organisation de la strophe est plus complexe encore, et la place qu'y occupe la séquence contrastive moins évidente. Considérons, par exemple, le JP 51, où Jehan bretel pose la question suivante: de deux amants, lequel est plus disposé à faire des prouesses, celui qui sert Amour en bon espoir, ou celui qui est déjà en possession de ses joies? Dans la deuxième strophe de ce jeu-parti, Jehan opte pour celui qui est toujours dans l'attente du «souverain avantage», car c'est par sa prouesse qu'il peut faire connaître son amour à sa dame et ainsi être récompensé d'elle:

– Lambert Ferri, bien doit faire paroir  
 Cil qui desire a joïr son barnage:  
 Par ce puet on cuer de dame esmouvoir.  
 v. 20 Li preus desert que ses maulz assouage  
 (Mès cil qui got puet bien estre arestans),  
 Que par ce iert sa dame connoissans  
 Qu'au point qu'il fu plains de joliveté,  
 Que ce ne fu fors que pour s'amisté.  
 (Jp 51/03/v. 17-24)

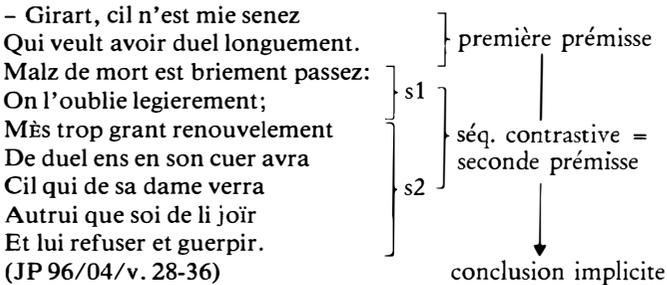
} c. d. } séq. directrice  
 } c. s. }  
 } s1 } c. d. } séq. subordonnée  
 } s2 } c. s. }

La strophe progresse selon un mouvement justificatif. Elle se divise en deux séquences principales (v. 17-19 et v. 20-24), dont la première exerce le rôle directeur, encore que – si l'on tient compte de l'idéologie et de la phraséologie courtoise – elles apparaissent, partiellement, dans une relation proche de la réitération paraphrastique. La structure «s1 *mais* s2» fait partie intégrante de la seconde séquence, au début de la quelle elle vient, en quelque sorte, se superposer, et dont elle vient ainsi perturber le déroulement linéaire (l'éditeur ayant traduit cette interruption par l'usage des parenthèses). Le

<sup>49</sup> D'autres exemples du même type se présentent dans JP 38/05, 38/06, 48/05.

v. 20 fonctionne, dès lors, d'une manière double: à la fois comme un constituant directeur relativement à un constituant subordonné (v. 22-24: «que par ce iert . . . pour s'amisté»), et comme le premier segment de la structure contrastive (le second segment «Mès cil qui got puet bien estre arestans» ayant pour rôle d'accentuer, par l'effet de l'opposition, la véracité du premier).

Epinglons, enfin, l'exemple du JP 96/04, qui met en balance la douleur de voir la dame mourir et celle d'être quitté pour un autre. La strophe se développe, ici, selon un mode d'organisation conclusif. Elle ne comporte que deux séquences apparentes, dont la séquence contrastive, qui occupe les sept derniers vers. Une troisième séquence, tout en étant inexprimée, n'en est pas moins présente. Elle s'impose, en effet, comme la conclusion implicite (mais bien réelle, néanmoins) d'un raisonnement dont les deux séquences exprimées constituent les prémisses, et dont l'orientation argumentative est indubitable: la douleur résultant de la mort de la dame est moins lourde à supporter que le chagrin d'être abandonné:



### *La stratégie concessive*

Dans quelque 27% du total de ses occurrences, *mais* se situe au sein d'une séquence qui n'est ni réfutative, car son premier segment n'est pas nécessairement négatif, il n'exprime pas le rejet d'une assertion, explicite ou implicite, de l'interlocuteur, et son second segment n'y substitue pas un autre contenu; ni oppositive, car ses deux segments, non réversibles, au lieu de posséder la même orientation argumentative, sont, au contraire, anti-orientés. Dans cet emploi, *mais* relève d'une stratégie concessive.

Ce type de séquences se rencontre sous deux formes quelque peu différentes, dont le JP 38 fournit l'illustration. Jehan Bretel y oppose deux sortes de maris: le mari jaloux (il soupçonne perpétuelle-

ment sa femme d'infidélité, mais n'en a jamais la preuve), et le mari trompé (il sait que sa femme a eu un amant, qu'elle a été abandonnée par lui, et qu'elle ne le trompera plus jamais). Et il sollicite l'avis de son interlocuteur: «Li qels a plus de tourment?» Après une brève séquence préliminaire destinée à crédibiliser son propos («Sire Bretel, erroment Vous en sera li voirs dis»), Jehan de Grieviler apporte la réponse suivante:

Cil a cuer dolent souvent  
 Qui de sa feme est tous fis  
 K'ele a esté par autrui violee,  
 MAIS sa dolours est aukes trespassee;  
 (JP 38/02/v. 13-16)

Dans cette séquence, le premier segment, qui souligne la fréquence de la peine («a cuer dolent souvent»), est dirigé, argumentativement, vers l'idée que le mari qui souffre le plus est celui qui sait que sa femme a eu un amant (deuxième branche de l'alternative). Quant au second segment, non seulement il contrecarre ce premier mouvement (en minimisant cette souffrance, dont il souligne, cette fois, le caractère éphémère), mais, du même coup, il oriente l'ensemble de la séquence vers la conclusion inverse (correspondant à la première branche de l'alternative): c'est le mari jaloux qui a le plus de chagrin. Les vers qui suivent immédiatement la séquence expriment et justifient, d'ailleurs, cette conclusion de manière tout à fait claire:

Je di que chil a trop plus de grieté  
 Ki adès a en cuer et en pensé  
 Ke sa feme aint: ja dolour ne morra  
 En cuer jalous tant coum'il le sera  
 (JP 38/02/v. 17-20)

Cette analyse correspond à la description qui est faite, selon l'approche énonciative, du connecteur argumentatif *mais* en français moderne, dans divers travaux, notamment par J. Moeschler et N. de Spengler: «L'approche énonciative définit la concession comme un mouvement argumentatif complexe visant à présenter un argument (qu'il soit assumé par le locuteur ou attribuable à un interlocuteur) pour une certaine conclusion, et conjointement à présenter un autre argument plus fort pour une conclusion inverse»<sup>50</sup>.

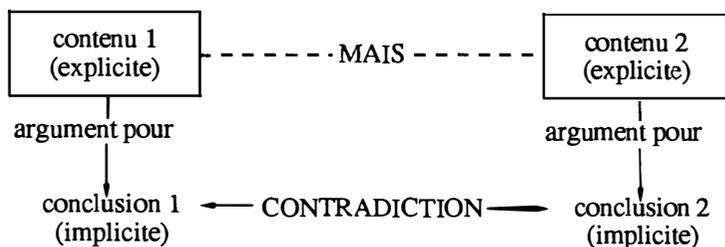
<sup>50</sup> J. Moeschler et N. de Spengler, «La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle», *Cahiers de Linguistique Française* 4 (1982): 7-36.

Un exemple de la seconde forme de séquence concessive nous est offert par la réponse de Jehan Bretel qui, ici encore, après une brève séquence destinée à dévaloriser l'adversaire et son discours («Grieviler, mauvasement Savés jugier, ce m'est vis»), s'exprime en une séquence articulée autour de *mais*:

Voirs est que grant dolour sent  
Cuers jalous, MAIS cent tant pis  
A cil ki set k'il ot honte prouee;  
(JP 38/03/v. 23-25)

Comme dans l'exemple précédent, la séquence comporte deux mouvements anti-orientés correspondant aux deux segments. Le premier reconnaît la vérité d'un certain contenu exprimé par l'adversaire (à savoir la souffrance du jaloux), et il pourrait, dès lors, donner à entendre que l'on admet du même coup la thèse défendue par cet adversaire. Or le second mouvement, cette fois encore, va venir invalider complètement la valeur d'argument suffisant de ce contenu; mais cette invalidation, au lieu de se faire par l'apport d'un argument plus fort pour la conclusion inverse, se réalise par la formulation explicite de cette conclusion inverse. Il apparaît donc que, dans ce second exemple, les termes mis en relation consistent en trois contenus et non quatre comme dans le premier. Cette différence peut être illustrée par les représentations suivantes<sup>51</sup>:

*premier exemple (JP 38/02):*

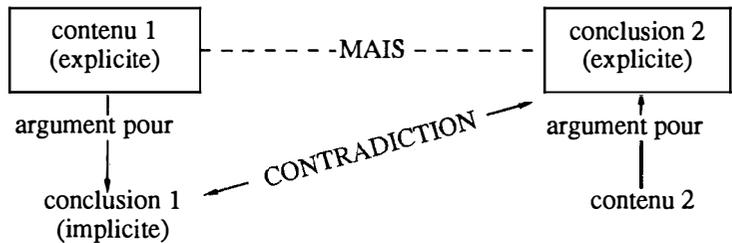


Dans le premier exemple, qui met en jeu la contradiction de deux conclusions implicites, la relation entre les deux segments de la séquence est linéaire, aucun des deux ne pouvant prétendre constituer l'acte directeur de la séquence: c'est la conclusion implicite 2 qui constitue l'acte directeur. Dans le deuxième exemple, la contradic-

<sup>51</sup> Ces représentations sont inspirées des schémas présentés par J. Moeschler et N. de Spengler, *ibid.*

tion s'établit entre une conclusion 1 implicite et une conclusion 2 explicite; la relation entre les deux segments est hiérarchique, l'acte directeur correspondant à la conclusion explicitée. Il est possible que celle-ci soit prolongée par une séquence traduisant un contenu 2 à fonction d'argument. Il en est ainsi dans notre exemple où le trouvère appuie sa justification sur une séquence contrastive:

*second exemple (JP 38/03):*



La vergoune est adès renouvelee  
 De viés pecié; cil qui n'a riens prouvé  
 Se repent bien qant il a tant dasé  
 En sa folie, et sa dolours tresva;  
 Mais cil qui set ne l'oublèra ja.  
 (JP 38/03/v. 26-30),

fondant ainsi sa thèse sur la permanence de la douleur du mari qui sait que sa femme a eu un amant, par opposition à la fugacité du chagrin éprouvé par le mari qui est seulement jaloux, sans avoir aucune preuve à l'encontre de sa femme.

Les deux dynamismes discursifs ne sont donc pas identiques, mais ils ont une parenté évidente, qui tient essentiellement au caractère anti-orienté des deux segments qui forment la séquence<sup>52</sup>. Quoi qu'il en soit, la séquence concessive, qu'elle appartienne à l'un ou l'autre type, peut exercer sa fonction argumentative soit au niveau monologal, soit au niveau dialogal. Au niveau monologal, elle joue son rôle au sein d'une seule et même intervention (donc, d'une seule et même strophe), et elle peut correspondre à différentes visées pragmatiques. Elle permet, par exemple, à Rolant, dans JP 170/02, de préciser que l'avis qu'il va donner n'est pas «chose jugie»; grâce aux

<sup>52</sup> Dans l'exposé qui suit, il ne nous a pas paru nécessaire, ni opportun d'indiquer à chaque fois la distinction des deux types de séquence concessive.

connotations de modestie et, corollairement, de sérieux, dont il s'en-toure, son propos voit ainsi sa crédibilité confortée:

- Certes, sire, j'an dirai mon samblant,  
MAIS nou di pas comme chose jugie.  
(JP 170/02/v. 10-11)

La plupart du temps, elle offre au trouvère le moyen de présenter deux aspects contraires d'une réalité en faisant prévaloir le second sur le premier, et d'amener ainsi le lecteur (ou l'auditeur) à une conclusion qu'il veut imposer comme l'aboutissement naturel d'un raisonnement indiscutable:

\* JP 09/05. Aux yeux de Thibaut de Champagne, la beauté de la dame est plus importante que «cortoisie et grant sen»:

- Baudoÿn, assez trouve l'en  
Vielles plus laides que nuns chiens  
Qui ont cortoisie et grant sen,  
MAIS au couchier ne valent riens;  
(JP 09/05/v. 33-36)

\* JP 18/04. Pour Robert, les médisants sont incapables de nuire à l'amour:

Medisant sont et ont esté tous tans,  
MAIS sur Amours n'avront ja seigneurie.  
(JP 18/04/v. 35-36)

\* JP 76/06. La comparaison du pêcheur – voleur permet à Aude-froi de suggérer sa réprobation de la tricherie en amour:

- Jehan Bretel, bon mengier est de troite,  
MAIS, qi l'avroit par embler,  
Se fust perchus, mort amere et destroite  
L'en couvenroit endurer.  
(JP 76/06/v. 31-34)

\* JP 89/04. Jehan Bretel défend la thèse selon laquelle, lorsqu'une dame manque à sa promesse à cause des médisants, c'est contre elle qu'il faut être le plus irrité. Il tente de convaincre par l'analogie: sans doute, l'attitude de celui qui procure l'arme du crime est-elle condamnable, mais la responsabilité du meurtrier est encore plus lourde:

- Lambert, se vous procurés

Par qui je soie tués,  
 Vous y poés mout pechier,  
 MAIS on ne me doit vengier  
 Fors de chelui dont li caus fu dounés;  
 (JP 89/04/v. 25-29)

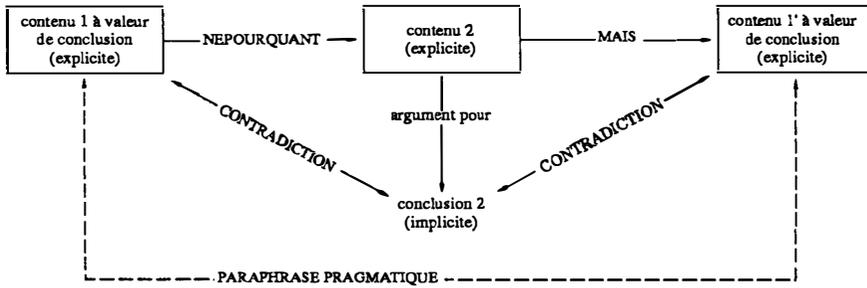
Dans cette sorte d'emploi, on rencontre occasionnellement *nepourquant* (*nonpourquant*) et *nequedent*. Ainsi dans JP 110/02. Malgré son bonheur personnel, Adam de la Halle pense que l'amour apporte à un amant loyal plus de mal que de bien:

. . . je ne m'en doi blasmer  
 Car j'en go, et NEPOURQUANT,  
 Comment que faite en soit me volentés,  
 Li maus plus que li biens i est trouvés.  
 (JP 110/02/v. 9-12)

L'exemple du JP 78/02 est intéressant, car il enchaîne deux séquences concessives construites respectivement autour de *nepourquant* et autour de *mais*. En réponse à Jehan Bretel, Robert de la Pierre déclare préférer ne voir sa dame qu'une fois tous les deux mois en étant sûr de sa loyauté (même si ce délai lui paraît trop long) que la voir tous les trois jours mais en la soupçonnant d'agréer les hommages d'un autre:

Puis que jou sai k'ele est loiaus vers moi,  
 J'atendrai bien le terme que metés,  
 Et NEPOURQUANT il est trop lons d'assés;  
 MAIS li espoirs que j'ai d'alegement  
 Me conduira, se Diu plaist, sauvement  
 Desi au jour qui tant est desirés;  
 (JP 78/02/v. 12-17)

*Nepourquant* inverse, ici, le discours concessif, dans la mesure où la proposition qu'il introduit («il est trop lons d'assés») n'est pas, contrairement à ce que l'on a observé dans les exemples antérieurs, l'acte directeur, argumentativement prédominant. En effet, elle implique une conclusion (approximativement: je ne suis pas disposé à patienter un délai de trois mois), qui a été d'emblée démentie par la proposition précédente («J'atendrai bien le terme que metés»), et qui est une seconde fois infirmée par la proposition suivante, amenée par *mais*. L'ensemble du développement se déroule en trois temps, selon le schéma suivant:



Quant à *ainz*, il n'apparaît jamais dans une séquence concessive, mis à part un seul cas (JP 44/03), où *ainz* se présente à l'intérieur du second segment d'une séquence contrastive articulée autour de *mais*. Peut-être le souci d'éviter la répétition, à un vers de distance, d'une même forme (*mais*) dotée de fonctions pragmatiques différentes explique-t-il cet emploi, ici exceptionnel, de *ainz*. La question soulevée dans JP 44 est la suivante. De deux amants, lequel doit avoir le plus d'espoir d'être, à la fin, écouté: celui qui est d'abord nettement éconduit, mais reçoit, par la suite, un accueil aimable, ou celui qui n'est ni accepté, ni refusé, mais ne rencontre, ensuite, qu'un visage indifférent? Pour Jehan Bretel, le coeur de la dame penche non pas vers celui qu'elle a éconduit, mais vers celui qu'elle n'ose refuser, même si elle redoute de «l'otroi faire»:

Mès a celui ou son cuer va henguant  
 N'ose escondire, *ains* va moult redoutant  
 De l'otroi faire;  
 (JP 44/03/v. 27-29)

Le contenu exprimé dans la deuxième proposition oriente l'esprit vers l'idée d'une attitude défavorable et paraît donc, au moins à première vue, anti-orienté par rapport au contenu de la première proposition, et particulièrement de l'élément rhématique de ce contenu («ou son cuer va henguant»). Aussi, le trouvère s'empresse-t-il de conclure sa dialectique ondulante en dissipant une équivoque qui n'est, à ses yeux, qu'apparente:

... et s'ele a le cuer fier,  
 Ne remaint pas pour ce qu'el ne l'ait chier.  
 (JP 44/03/v. 29-30)

Dans sa fonction monologale, la séquence concessive apparaît surtout dans la strophe initiale du jeu-parti. Il est exceptionnel que

son usage soit indépendant de la question posée. Relevons, cependant, ces deux exemples où une séquence concessive de type 2 structure une séquence préliminaire. Dans JP 117/01, Jehan Bretel, en dépit de propos qu'il a tenus antérieurement à son partenaire, déclare ne pouvoir s'empêcher de proposer un jeu-parti:

Adam, amis, je vous dis une fois,  
A vous et maistre Jehan de Marli,  
Que jamais ne partiroie;  
MAIS tenir ne m'en porroie.  
(Jp 117/01/v. 1-4)

Dans JP 128/01, on retrouve une structure discursive très comparable à celle de JP 78/02 cité plus haut (p. 114), avec cette nuance, toutefois, qu'ici, le premier mouvement concessif est amené par *mais* et le second par *nepourquant* (dans JP 78/02, la disposition est inverse). Adam de Givenchi, après avoir exprimé sur le mode du superlatif la grande sagesse de son partenaire, émet aussitôt une réserve à son propos (*mais* . . .), pour réaffirmer, tout de suite, dans un troisième temps, ponctué par *nepourquant*, sa confiance première:

Amis Guillaume, ains si sage ne vi  
Ke vous estes, se mes sens ne me ment,  
MAIS a le fois vaint amours jugement,  
Et NEPOURKANT qui jou k'i soit ensi;  
(JP 128/01/v. 1-4)

Bien que ce ne soit pas la norme, il arrive que la séquence introductive du jeu-parti expose simplement, comme point de départ à la discussion, une seule situation. Mais celle-ci, pour alimenter le débat, doit être complexe, c'est-à-dire présenter des aspects qui engagent la pensée dans des voies divergente, vers l'adhésion ou vers le refus. La séquence concessive fournit le moule parfaitement adéquat à l'expression linguistique de cette complexité:

- \* JP 06/01. J'aime une dame loyalement depuis longtemps, mais je n'ose lui avouer mon amour (par peut d'être refusé). Que doit faire un «fin amant»: supporter sa souffrance ou se déclarer?

Bons rois Thiebaut, sire, consoilliez moi.  
Une dame ai, mout a lonc temps, amee  
De cuer leal, saichiez, en bone foi;

MAIS ne li os descovrir ma pensee,  
 Tel paour ai que ne mi soit vee  
 De li l'amors qui me destroit sovent.  
 Dites, sire, qu'en font li fin amant:  
 Souffrent il tuit ausi si grant dolour,  
 Ou il dient le mal qu'il ont d'amor?  
 (JP 06/01/v. 1-9)

- \* JP 88/01. J'aime loyalement une dame, mais celle-ci, sans raison, me délaisse pour un autre. Que puis-je faire?

J'aim de fin cuer, sans trecier,  
 Dame simple et deboinaire;  
 MAIS ele est de tel affaire  
 Ke sans oqoison  
 Me laist pour autre acointier.  
 Dites k'en porrai jou faire.  
 (JP 88/01/v. 3-8)

- \* JP 109/01. Voudriez-vous demeurer à Arras en disposant de toutes les richesses qui s'y trouvent et en jouissant d'un amour réciproque, mais en n'ayant pas la possibilité de quitter la ville ni de voir personne d'autre?

Adan, vaurriés vous manoir  
 A Arras toute vo vie,  
 Si eüssiez tout l'avoir  
 Qui ens est, et bele amie  
 Qui fust avoec vous manans,  
 Et l'amissiés bien tous tans,  
 MAIS jamais plus que vous deus n'i verriés  
 Ne jamais hors de le vile n'istriés.  
 (JP 109/01/v. 1-8)<sup>53</sup>

Dans la plupart des cas, l'exposé dilemmatique de la strophe initiale offre le choix entre deux «objets» (situations, individus, qualités, . . .) qui ont, souvent, ici encore, cette caractéristique de présenter un aspect positif (i.e. orientant vers une réponse positive à la question posée) et un aspect négatif (i.e. orientant vers une réponse négative à la question posée). Certes, l'alternance entre ces deux aspects peut simplement se manifester par la valeur axiologique des le-xèmes utilisés. Ainsi, dans JP 52/01, où Jehan Bretel demande à Lambert Ferri s'il préférerait jouir dix fois par an de l'amour de son amie, sans peine et sans risque, ou trois fois par semaine, mais dans

<sup>53</sup> Cf. également JP 23/01; 28/01; 47/01; 101/01; 103/01; 123/01; 171/01.

des circonstances difficiles et dangereuses. Les membres de phrase *çou n'ert que dis fois l'an* (dans la première branche de l'alternative, v. 5) et *en peril a grant peine* (dans la seconde branche, v. 7) suffisent à traduire l'aspect négatif des deux situations envisagées. S'agissant d'amour, la faible fréquence comme le danger et le risque ne peuvent qu'être connotés péjorativement:

Ferri, se ja Dieus vous voie,  
Li quieus vaut mieus, a vo sens,  
U a pais plenté de joie  
D'amie, par teus couvens  
v. 5 Que *çou n'ert que dis fois l'an*  
Tout sans paine et sans ahan,  
v. 7 U *en peril a grant paine*  
Trois fies en la semaine?  
(JP 52/01/v. 1-8)

D'autres fois, cette alternance pourra trouver sa formulation soit dans l'articulation syntaxique d'une proposition principale et d'une proposition de condition, soit dans la coordination par *et* de deux propositions indépendantes (cf., par exemple, JP 73/01); ou elle pourra se concrétiser davantage par la présence de morphèmes à valeur négative tels que *sans*, *sans ce que*, ... (cf. JP 07/01; 46/01; ...). Mais, de manière plus significative pour notre propos, il convient d'observer que cette alternance reçoit tout naturellement son expression dans un schème linguistique fondé par définition sur l'anti-orientation argumentative des contenus, à savoir le schème concessif. Celui-ci peut être présent dans les deux branches de l'alternative:

- \* JP 38/01. Un mari soupçonne sa femme d'infidélité, mais il n'en a pas la preuve; un autre sait que sa femme l'a trompé, mais son ami l'a quittée, et elle ne sera plus infidèle. Lequel a le plus de tourment?

Grieviler, un jugement  
Me faites de deus maris:  
Li qels a plus de tourment,  
U chius ki cuide toudis  
Que sa feme aint et qu'ele soit amee,  
MAIS n'en set nient, se çou n'ert par pensee,  
U cil ki set que sa feme a amé  
Et que ses amis a sa volenté  
L'eut maintes fois, MAIS fourjuree l'a,  
Et seürs est que jamais n'avenra?  
(JP 38/01/v. 1-10)

- \* JP 78/01. Est-il préférable de voir sa dame tous les trois jours, mais en la soupçonnant d'agrèer les hommages d'autrui, ou d'être sûr de sa loyauté, mais ne la voir qu'une fois tous les deux mois?

Robert de le Piere, respondés moi.  
 Deus jous vous part, et le meillour prendés:  
 Vous parlerés a vo dame en requoi  
 Cascuns trois jours, et s'ert mout bien ses grés,  
 MAIS tout adès d'autrui le mesqerrés;  
 U vous sarés que ele loiaument  
 Vous amera, sans autre actuellement,  
 A pais de cuer, MAIS vous n'i parlerés  
 Devant deus mois; a tant vous en tenés.  
 (JP 78/01/v. 1-9)

Bien entendu, d'autres fois, le *mais* concessif peut n'apparaître que dans l'une des branches de l'alternative,

– soit que l'autre ne soit pas de nature concessive:

- \* JP 124/01. Guillaume le Vinier oppose deux galants: l'un peut parler sans cesse à la dame dont il est amoureux; l'autre ne le peut, mais il lui transmet des cadeaux en cachette. Ce dernier est présenté dans la seconde branche de l'alternative, où le trouble enchaîne deux *mais* concessifs en cascade, maintenant ainsi l'équilibre de l'ambivalence:

Thumas, je vos voel demander  
 Un giu, s'en soiés drois jugiere.  
 Celi qui plus aim sans fauser  
 Proient tel doi en tel maniere  
 Que l'uns i puet adès parler,  
 L'autres n'i a pooir d'aler,  
 MAIS par autrui li fait proiere  
 Et tramet del sien en deriere,  
 MAIS ne sai qu'il i puist anter;  
 Del quel me doi je plus douter?  
 (JP 124/01/v. 1-10)<sup>54</sup>

- soit que l'anti-orientation des contenus mis en relation dans l'une des deux branches reste implicite, sous-jacente à une simple coordination par *et* (JP 21/01) ou suggérée par la connotation dépréciative de certains lexèmes, tels que «par nuit, que n'an verrois mie» dans le contexte de la possession amoureuse (JP 05/01)

<sup>54</sup> Cf. également JP 104/01; 172/01.

- \* JP 21/01. Lequel a meilleure vie, celui qui aime une dame sans espoir de retour, ou celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais?

Jehan, li quiex a mieudre vie,  
 Ou cilz qui tous dis amera.  
 Loiaument, **MAIS** amés n'est mie  
 Ne ja nul jour ne le sera,  
 Ou chilz a cui dame a donnee  
 S'amour sans ja avoir pensee  
 D'autrui amer par nesun tour,  
 Et cilz n'aimmera ja nul jour?  
 (JP 21/01/v. 1-8)<sup>55</sup>

- \* JP 05/01. Préférez-vous avoir votre amie nue dans un lit, la nuit, dans l'obscurité, ou jouir en plein jour de son sourire et de ses embrassements, sans qu'elle vous accorde autre chose?

Sire, ne me celez mie  
 Li quelx vos iert plus a gré:  
 S'il avient que vostre amie  
 Vos ait parlement mandé  
 Nu a nu lez son costey,  
*Par nuit, que n'an verroiz mie,*  
 Ou de jor vos hait et rie  
 En un beau pré  
 Et embras, **MAIS** ne di mie  
 Qu'il i ait de plus parlé?  
 (JP 05/01/v. 1-10)<sup>56</sup>

L'exposé dilemmatique prend parfois une tout autre forme. Il trouve son point de départ dans la présentation d'une situation unique à partir de laquelle deux types de comportements ou d'individus vont se distinguer. *Mais* se situe alors au point de rupture où le discours bifurque en une alternative. Ainsi dans JP 87, dont le thème est le suivant. Une dame est aimée de deux hommes d'égale valeur, mais elle les traite de manière différente: au premier elle permet de lui faire des cadeaux et de lui tenir compagnie, tandis qu'elle-même comble l'autre de présents, mais lui refuse sa société:

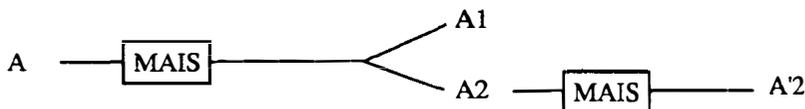
Jehan Bretel, une jolie dame

<sup>55</sup> Cf. également 11/01; 37/01; 121/01.

<sup>56</sup> Cf. également JP 25/01; 45/01; 84/01. Dans JP 75/01, l'anti-orientation est marquée, d'une part, par *mais* et, d'autre part, par la locution conjonctive *mais que* à valeur forclusive.

A deus homes d'un pris et d'un afaire  
 S'amour doune, s'aime de cuer et d'ame;  
 MAIS pour l'un d'eus ne li plaist plus a faire  
 Fors sa conpaignie avoir,  
 Et del sien prent; l'autre tout son avoir  
 Doune et de donner ne fine,  
 Sans conpaignier celui: li qels, al voir  
 Dire, a d'els amour plus fine?  
 (JP 87/01/v. 1-9)<sup>57</sup>

Citons, enfin, l'exemple du JP 130/01 qui offre un cas de combinaison, ou, plus précisément, d'emboîtement, des deux sortes de structures concessives susceptibles d'organiser l'exposé dilemmatique. Celui-ci présente une configuration d'ensemble que l'on peut figurer par le schéma suivant:



Le premier *mais* déclenche la bifurcation du discours vers les deux branches de l'alternative; le second *mais* fonctionne comme marque d'anti-orientation au sein de la deuxième branche de l'alternative:

- \* JP 130/01. Deux amants sont épris en toute loyauté. Mais l'un a accepté les faveurs de la dame; l'autre est sûr qu'il pourrait également les obtenir, mais il hésite à les solliciter, par crainte de nuire à la réputation de la dame. Lequel agit le mieux?

Frere, ki fait mieus a proisier,  
 A vous en est li gius partis,  
 De deus amans ki sans trechier  
 Ont en amour leur cuers assis,  
 MAIS l'un aime par tel devis  
 K'il a tout son voloir entier,  
 L'autre n'a fors le daunoier,  
 Et s'est tous fis  
 Ke son bon li lairoit faire  
 S'amie, la deboinaire,  
 MAIS pour s'ounour s'en veut targier?  
 (JP 130/01/v. 1-11)

Dans sa fonction dialogale, la séquence concessive agit non plus au niveau de l'intervention, mais au niveau de l'échange, et elle se

<sup>57</sup> Cf. également JP 08/01; 44/01.

présente dans le déroulement du jeu-parti qu'elle dynamise, en infléchissant son développement et son orientation dans une direction nouvelle<sup>58</sup>. Située dans une zone intermédiaire entre l'approbation et la réfutation, elle ménage la susceptibilité de l'adversaire, car elle ne refuse pas la valeur de vérité de l'énonciation préalable, elle met seulement en cause son poids argumentatif. L'enchaînement de la séquence concessive à l'intervention (donc, la strophe) précédente ne subit guère de contraintes. Le plus souvent, le premier segment de la séquence ne fait que reprendre en substance – pour en reconnaître le bien-fondé – le contenu de l'énonciation émise par l'interlocuteur. Mais l'accord n'est que très provisoire, plus tactique que réel, et l'échange est loin de se clôturer pour autant. Il va, au contraire, rebondir avec le *mais*, qui introduit, en lui conférant une force déterminante, un argument ou une affirmation orientée en sens inverse. Considérons, par exemple, le JP 94. Perrin d'Angicourt interroge Jehan Bretel sur le point de savoir s'il préférerait être jaloux de la dame qu'il aime, ou que, au contraire, celle-ci soit jalouse. Jehan Bretel n'hésite guère à rejeter les tourments de la jalousie sur les épaules de la dame, sous le prétexte que « . . . aidier Se sevent de tés tribous Les dames trop mieus que nous » (v. 26-28). Perrin d'Angicourt lui reproche cette attitude, d'abord sur le mode ironique: bel amour sincère que cet amour-là!

– A pau que ne sui mates  
 Et que m'espee ne rent,  
 Princes! Car se je ne ment,  
 Vo dame amés sans trecier,  
 Qui le volés aengier  
 Del tres dolereus courous

<sup>58</sup> Quelques rares fois, on la trouve dans un envoi, où elle donne au trouvère le moyen de conclure le débat par un raccouci synthétique. Par exemple, dans JP 112/07, Jehan Bretel, s'adressant au juge Grieviler, résume, par une séquence concessive condensée en deux vers, la thèse qu'il a défendue. S'il reconnaît que l'Amour enflamme le cœur de la dame, c'est finalement celle-ci qui a le plus grand pouvoir: – *Grieviler, Amours esprent, | MAIS plus avant ses pooirs ne s'estent. | Dame aime adîès quant il li abelist, | Nient autrement. Adans ne set qu'il dist.* (JP 112/07/v. 43-46). Dans JP 01/08, la séquence concessive est utile à Bernart de la Ferté pour suggérer le choix d'un second juge. Son adversaire ayant choisi comme juge le comte d'Anjou, qui lui paraît, à première vue, peu favorable à sa propre opinion (à savoir la prééminence de la libéralité sur la prouesse), Bernart s'inquiète. Non que ce choix puisse mettre en cause son bon droit, . . . mais deux juges valent mieux qu'un: – *Sire quens, sachiés, mout me dot | De prendre le sien jugement, | Que en proèsce a mis du tout | Son cuer, jel sai certainement; | Non pas por ce, mon escient, | A moi se tendra tout debout | Mès priier le voudroie mout | Qu'o lui apelast en present | Le quens de Guelle au jugement.* (JP 01/08/v. 64-72).

Dont cors art et seque tous.  
(JP 94/03/v. 15-21),

puis sur un ton plus incisif:

- Princes, estes vous dervés  
Qui parlés si cruelment?  
(JP 94/05/v. 29-30)

Jehan Bretel va ainsi être acculé à reconnaître qu'il serait peiné d'être la cause du tourment de sa dame. Cependant, le mouvement concessif de sa dernière réplique va lui permettre de ne pas paraître vaincu et de sauver la face, le *mais* introduisant une formule dont l'allure générale et sentencieuse est susceptible de jeter la poudre aux yeux, et dont l'apparente logique («celui qui fait un mauvais choix a bien mérité son malheur!») peut masquer, le temps du discours, l'égoïsme de l'argument:

Se ma dame avoit tourment,  
Mout me devoit anuier;  
MAIS qui del pis del panier  
Est a son oés couvoitous,  
Trop est de mal avoir glos.  
(JP 94/06/v. 38-42)

Voici d'autres exemples similaires. Dans JP 104, Lambert Ferri soumet à Robert del Caisnoi la question suivante: préféreriez-vous «avoir los et pris D'armes et de tous tournois» (v. 6-7) ou, en restant obscur, obtenir les faveurs de votre dame? Robert del Caisnoi préfère l'amour de la dame et, malgré la conviction mise par Lambert Ferri à affirmer la prééminence du «pris d'armes», il maintient fermement son opinion. C'est alors que Lambert Ferri va toucher son adversaire par un argument *ad hominem*:

. . . je croi certainement  
Que vous vos estes perçus  
Que li couart vivent plus.  
(JP 104/05/v. 48-50)

Piqué au vif, Robert de Caisnoi plie le genou, contraint d'admettre, pour son compte personnel, l'importance de la bravoure. Mais cet acte de soumission, apparente et partielle, à l'opinion de l'adversaire est aussitôt suivie d'une volte-face qui, prenant appui sur la concession même qui vient d'être faite, confère finalement un poids

déterminant à l'affirmation de la prédominance de l'amour sur la prouesse et le « hardement » :

- Ferri, c'om plus vit caitis,  
 Plus est despris et sieunés.  
 Autant com Matussalés  
 Pas ne vauroie estre vis  
 Sans valoir, çou n'est nus nois;  
 Mais ne valent un tournois  
 Proèce ne hardement  
 Vers amour; parfaitement  
 Vit qui a li s'est rendus,  
 Et qui n'aime il est tot nus.  
 (JP 104/06/v. 51-60)

Dans JP 144, dame Margot et dame Maroie s'opposent à propos de l'attitude que doit adopter une dame qui est aimée par un amant si timide qu'il n'ose avouer ses sentiments. Si elle-même le paie de retour, doit-elle parler ou se taire? Pour dame Maroie, elle doit ouvrir son coeur, car on ne peut avoir part à l'amour sans quelque folie. Elle termine son deuxième plaidoyer (strophe 4) par cette affirmation sentencieuse:

Folie couvient avoir  
 A boine amour maintenir  
 Ki en veut les biens sentir.  
 (JP 144/04/v. 54-56)

Dame Margot, quant à elle, veut bien concéder, non sans un certain dédain, que « foloie ki veut », mais sa conclusion va, néanmoins, dans le sens opposé:

- Dame Marote, i foloie  
 Ki veut; mais mie n'otroi  
 Ke d'Amours puist avoir joie  
 Fol ne fole, ki n'ont loi.  
 (JP 144/05/v. 57-60)<sup>59</sup>

<sup>59</sup> Cf. également JP 18/06; 106/03; 145/03. A noter que, dans la fonction dialogale comme dans la fonction monologale, on rencontre occasionnellement, au lieu du *mais* concessif, *nepourquant* ou *nequedent*:

\* JP 96/05. Jehan Bretel soutient qu'il préférerait voir mourir la dame qu'il aime que d'être abandonné pour un autre, car, dans la première hypothèse, le chagrin passe rapidement, alors qu'il est sans cesse renouvelé dans le second cas. Girart de Boulogne, quant à lui, tout en reconnaissant qu'il est pénible d'être trompé, n'en refuse pas moins le choix de son partenaire, au nom de l'honneur et de l'amour: - *Sire, grans en est la grietez | A endurer, et NEQUEDENT | Ne doit celui estre hon-*

Dans un certain nombre de cas, l'ancrage de la séquence concessive à l'intervention de la strophe précédente s'effectue, de manière plus concise et plus forte, non plus par la simple reprise du contenu de l'énonciation émise préalablement par l'interlocuteur, mais par la présence de formulations traduisant explicitement la valeur de vérité de cette énonciation, comme *c'est voir, voire, chis cas est prouvés, chou ne puis jou noier, bien m'i veul acordeir, c'est verités*:

*c'est voir*:

- \* JP 18. Dans ce jeu-parti, Michel s'étonne que l'amour tout-puissant ne fasse pas aimer les médisants, ce qui procurerait aux amants une grande tranquillité. A Robert qui lui objecte qu'ils sont indignes d'Amour et, de toute façon, incapables de lui nuire, il rétorque qu'à cause d'eux, néanmoins, les amants loyaux vivent perpétuellement dans la crainte:

- Robert, *c'est voirs*, MAIS adès en doutance  
De leur mesdit sont tout loial ami,  
En desconfort, en anui, en balence;  
(JP 18/03/v. 19-21)<sup>60</sup>

*voire*:

- \* JP 116. Faut-il accepter d'être chevauché par son amie comme le fut Aristote? Pour Jehan Bretel, il ne faut pas encourir le blâme public. Adam de la Halle convient de cette règle générale à laquelle il oppose, cependant, sa passion personnelle:

- Sire, *voire*, MAIS se je sui fallans  
A me dame, g'iere desesperés.  
(JP 116/06/v. 41-42)

*chis cas est prouvés*:

- \* JP 113. Adam de la Halle concède à son adversaire qu'il est répréhensible de faire une conquête amoureuse par trahison, mais il compte sur la «debonnairété» de sa dame:

- Sire, *chis cas est prouvés*  
Que traïson ne doit plaire;  
MAIS ma dame est debonnaire;

*norez* | *Qui envers sa dame mesprent*; | *S'il l'ocist tout a escient*, | *Pires que murdrierres sera*: | *A toute joie failli a*, | *Et d'amours le doit on banir* | *Pour ses pechiez faire espenir*. (JP 96/05/v. 37-45).

<sup>60</sup> Cf. également JP 81/05; 137/05.

Par coi, se je sui outrés  
 Par forche de desirrier,  
 Si l'en cuiç jou apaier.  
 A un besoing fait on bien mesproison  
 Sour cuidance de pais et de pardon.  
 (JP 113/06/v. 51-58)

*chou ne puis jou noier:*

- \* JP 130. Un amant accepte les faveurs de sa dame; un autre hésite à les lui demander. Lequel se conduit le mieux? Le premier, dit Guillaume le Vinier; pourquoi refuser son plaisir? Gilles le Vinier, quant à lui, ne nie pas l'attrait du plaisir, mais il lui oppose le souci plus élevé et moins égoïste de sauvegarder l'honneur de la dame.

– Frere, *chou ne puis jou noier:*  
 A kascun plait mout ses delis,  
 MAIS chil a trop le cuer legier  
 Ki est a son voloir sougis.  
 Se j'ai m'amie en tel point mis  
 Ke tout m'otroit sans esforchier,  
 Tant doi je mius s'ounour gaitier.  
 (JP 130/05/v. 45-51)

*bien m'i veul acordeir:*

- \* JP 150. Tierri est d'avis qu'une dame, même si elle a fait des promesses à son ami, peut hésiter à se donner à lui. Elle peut avoir d'autres soupirants et essayer de savoir qui l'aime sans fausseté. Raoul, tout en reconnaissant la pertinence d'une telle attitude, argumente, néanmoins, en sens inverse en se plaçant du point de vue de l'ami:

– Thierit, *bien m'i veul acordeir*  
 Ke dame se gairt d'ainemi,  
 MAIX en coi se porait fieir  
 Cil k'elle ait en baixant saisit?  
 (JP 150/05/v. 45-48)

*c'est verités:*

- \* JP 70. Deux hommes sont obligés de se séparer d'une femme. Lequel a le plus de chagrin, celui à qui elle a accordé ses faveurs, ou celui qui n'a rien obtenu? Pour Jehan Bretel, c'est le premier. Son avis est tout entier fondé sur cet aphorisme, qui

conclut les deux développements de son argumentation (dans les strophes 3 et 5):

Cil ki n'a riens ne puet apovriier (v. 50)

Cet aphorisme apparaît dans la stratégie argumentative de Jehan Bretel comme l'amorce d'un syllogisme dont la seconde prémisses et la conclusion sont évidentes, bien qu'elles soient implicites: celui qui n'a pas obtenu les faveurs d'une femme ne possède rien, n'a donc rien à perdre, et, par conséquent, il ne peut éprouver de peine s'il est séparé de celle qu'il aime. Si Perrot de Neele peut être conciliant sur la première prémisses, le *mais* va introduire le démenti de la seconde prémisses et de la conclusion:

– Sire, ki vaille une astele  
 Ne pert pas, c'est verités,  
 Ki n'a riens; MAIS ki seele  
 Les grans desirs esmerés  
 D'Amours en son cuer et prent,  
 Cil a mout grant tusement  
 Tant con li puet souvenir;  
 Mais qant li estuet falir,  
 Sachiés de voir, s'a plus grant destourbier  
 Ke chieus ki pert qant a pris son loiiier.  
 (JP 70/06/v. 51-60)

La séquence concessive, dont les trouvères, on le voit, usent abondamment, participe d'une dialectique de la persuasion dont les ressorts psychologiques ont été justement décrits par Pascal: «Quand on veut reprendre avec utilité, et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là, et lui avouer cette vérité, mais lui découvrir le côté par où elle est fausse. Il se contente de cela, car il voit qu'il ne se trompait pas, et qu'il manquait seulement à voir tous les côtés; or on ne se fâche pas de ne pas tout voir, mais on ne veut pas (s') être trompé; . . .»<sup>61</sup> Sa force réside, pour une part importante, dans l'aura de bonne foi et de crédibilité dont elle gratifie le locuteur. En prenant en considération le point de vue de l'adversaire, on confère à sa propre thèse une impartialité et un sérieux qu'elle n'aurait sans doute pas en étant présentée de façon abrupte. Concéder, c'est manifester une attitude ouverte et tolérante, c'est accepter de coopérer loyalement au déroulement du débat, c'est sa-

<sup>61</sup> Pascal, *Pensées*, 1,9 (Cl. Garnier, p. 76).

voir reconnaître la vérité du point de vue adverse. Mais c'est aussi, du même coup, amener l'adversaire à vous reconnaître comme interlocuteur loyal, et créer ainsi une faille dans le mur de sa défense. C'est par cette faille que le *mais* vient introduire la désapprobation, l'objection, la question insidieuse, l'argument inattendu ou décisif.

### *Conclusion*

Par sa nature même de discours polémique, le jeu-parti est, sans doute, le lieu d'affrontement de deux subjectivités. Les discours des deux adversaires ne portent guère, cependant, les marques individuelles d'une conviction authentique car il ne s'agit pas vraiment, pour le poète, d'établir ou de démontrer une soi-disant «vérité», mais plutôt d'imposer une habileté argumentative, une prééminence langagière. La subjectivité est, ici, largement maîtrisée, «objectivée» en quelque sorte, contrainte, pour s'actualiser, à utiliser un ensemble de techniques et de schèmes discursifs qui, au-delà de la rhétorique scolastique, plongent leurs racines dans les traités antiques, et qui, quels qu'aient été l'auteur, le moment et le milieu de leur création, se sont constitués en une tradition. Certes, cette tradition a-t-elle pu évoluer dans le temps et varier d'un poète à l'autre, mais les changements, au total, restent bornés à des proportions tellement réduites qu'ils ne compromettent pas la possibilité et la légitimité d'une description globale. Les formes particulières affectées dans les jeux-partis à l'expression de la contradiction, de l'opposition, de la réfutation, de la concession constituent un exemple significatif de ces techniques discursives qui, prises dans le détail de leur écriture et de leur structure, permettent de saisir le jeu-parti dans sa nature d'oeuvre. Elles relèvent d'une dialectique de la conviction lentement élaborée en une tradition que le poète se doit de revivifier à chaque fois par l'art avec lequel il l'adapte au sujet traité et l'intègre dans le développement didactique et argumentatif de son discours. Dans cette perspective, le jeu-parti apparaît comme un véritable jeu, au sens moderne du terme, où les adversaires mesurent leurs aptitudes intellectuelles, logiques et polémiques, cherchant à entraîner la complicité de l'auditeur au déroulement d'une double stratégie qui s'ordonne, s'articule et s'édifie en un objet unique.

GEORGES LAVIS  
*Université d'État de Liège*